Nations Unies S/PV.7898



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7898e séance

Mercredi 15 mars 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	Mme Hambisa
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	Mme Rossignol
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	Mme Abylkassymova
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	Mme Regnér
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La traite des êtres humains dans les situations de conflit: travail forcé, esclavage et autres pratiques analogues

Lettre datée du 7 mars 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/198)

17-06633 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La traite des êtres humains dans les situations de conflit : travail forcé, esclavage et autres pratiques analogues

Lettre datée du 7 mars 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/198)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence témoigne de l'importance de la question à l'examen. Je tiens tout particulièrement à remercier le Secrétaire général, tous les intervenants, tous les ministres et tous les autres orateurs pour leur souplesse, étant donné que nous avons dû reporter ce débat, d'hier à aujourd'hui, en raison de la tempête de neige. Je voudrais également remercier très sincèrement le Secrétariat et mon équipe pour l'innovation dont ils ont fait preuve dans leur planification.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Bélarus, de la Belgique, du Brésil, de la Bulgarie, du Cambodge, de la Colombie, de la Côte D'Ivoire, de Djibouti, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Irlande, d'Israël, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Malaisie, du Maroc, du Myanmar, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, du Panama, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Thaïlande et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; Mme Ilwad Elman du Elmam Peace and Human Rights Centre; et M. Kevin Hyland, Commissaire indépendant du Royaume-Uni chargé de la lutte contre l'esclavage.

M. Fedotov participe à la séance d'aujourd'hui depuis Vienne par visioconférence et Mme Elman depuis Mogadiscio, par visioconférence également.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la séance : S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Urmila Bhoola, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences; S. E. Mme Madina Jarbussynova, Représentante spéciale et Coordonnatrice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour la lutte contre la traite des êtres humains; S. E. Mme. Joanne Adamson, Cheffe adjointe de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Emmanuel Roux, Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Houtan Homayounpour, Expert principal chargé de la question du travail forcé; Houtan Homayounpour, et M. Ashraf El Nour, Directeur du Bureau de l'Organisation maritime internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/198, qui contient une lettre datée du 7 mars 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de synthèse sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir convoqué la présente séance, qui se situe dans le prolongement de l'adoption

en décembre dernier de la résolution 2331 (2016), un texte d'une grande portée consacré à la traite d'êtres humains en période de conflit. Qu'il me soit permis de commencer par une brève réflexion personnelle.

Je viens d'un pays qui, pendant des siècles, s'est livré au cruel commerce des êtres humains. C'est une partie de notre histoire que nous n'oublierons jamais. Bien sûr, le Portugal a fini par proscrire l'esclavage au XIXe siècle, et une norme mondiale l'interdisant est depuis longtemps en place. De fait, la conscience même des Nations Unies a été façonnée par cette violation scandaleuse de la dignité humaine.

Je voudrais pouvoir dire que la traite des êtres humains appartient au passé. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Les réseaux de trafiquants sont devenus mondiaux. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), on dénombre des victimes dans 106 pays. L'Organisation internationale du Travail (OIT) rapporte que 21 millions de personnes dans le monde sont victimes de travail forcé et d'exploitation extrême. Les bénéfices annuels sont estimés à 150 milliards de dollars. Au-delà de ces chiffres, il y a le coût humain : les vies écourtées, les familles et les sociétés déchirées, les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La traite des êtres humains prend de nombreuses formes. Les femmes et les filles sont tout particulièrement visées, toujours et encore. Il y a une exploitation sexuelle odieuse, y compris la prostitution forcée, le mariage forcé et l'esclavage sexuel. Il y a aussi le commerce effroyable des organes humains. Souvenons-nous aussi que les manifestations modernes de la servitude peuvent nous toucher voire nous impliquer tous. Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont permis d'améliorer de nombreuses vies, mais cela a parfois un coût. Dans certaines situations, les vêtements, la nourriture, les smartphones, les bijoux et d'autres biens de consommation peuvent porter, volontairement ou non, les traces de l'exploitation. Des gratte-ciel flambant neufs peuvent devoir une partie de leur éclat à la sueur des ouvriers réduits à l'état de servitude.

La traite des êtres humains prospère là où l'état de droit est faible ou inexistant. Les situations de conflit armé sont des terrains particulièrement fertiles pour la traite des êtres humains. Dans plusieurs conflits aujourd'hui, nous sommes confrontés à des groupes armés qui non seulement pratiquent ouvertement l'esclavage et le travail forcé, mais prétendent en plus qu'il est légal. En Syrie, Daech a organisé des marchés d'esclaves et même publié des manuels expliquant à ses combattants la façon de capturer, d'assujettir et d'échanger les femmes et les filles asservies. Les dirigeants de Boko Haram prétendent eux aussi que l'esclavage est légal. Dans d'autres conflits, d'autres groupes forcent les hommes, les femmes et les enfants sous leur contrôle à travailler dans des mines dangereuses, comme porteurs et domestiques, ou sur les lignes de front.

Les réfugiés et les personnes déplacées fuient ces menaces pour en trouver de nouvelles. Les prédateurs profitent des gens qui se jettent sur les routes. Les contrebandiers forcent et manipulent souvent les individus à des fins lucratives, les transformant en victimes du trafic sexuel ou de la traite de main-d'œuvre. Les terroristes et les extrémistes violents utilisent l'esclavage sexuel comme outil de recrutement. Les trafiquants de drogue se servent des enlèvements avec rançon pour financer leurs opérations, et les gangs criminels forcent les enfants non accompagnés à vivre dans la petite délinquance.

En outre, l'impunité prévaut. Selon le *Rapport mondial sur la traite des êtres* humains, publié en décembre 2016 par l'ONUDC, il n'y a guère de condamnations pour crimes liés à la traite d'êtres humains dans les situations de conflit ou ailleurs. L'absence d'enquêtes et de poursuites vigoureuses ne fait qu'ajouter à l'injustice, permettant aux coupables d'opérer sans crainte, alimentant la corruption et créant une désillusion généralisée. Je voudrais faire une autre remarque personnelle à cet égard.

Je me souviens que lorsque j'étais membre du gouvernement, je n'ai jamais craint que mes deux enfants puissent être victimes de la traite, mais j'ai toujours eu peur de l'effet des drogues sur leur vie. Je crois qu'il en va de même pour la plupart des dirigeants politiques du monde entier. L'essentiel des dirigeants politiques ont peur des répercussions de la drogue sur leur famille, mais ils ne pensent pas que leur famille puisse être touchée par le trafic d'êtres humains. C'est probablement pour cette raison que la priorité est bien davantage accordée à la lutte contre les trafiquants de drogue qu'à la lutte contre les trafiquants d'êtres humains. Bien sûr, le trafic de drogue est un crime terrible, mais le trafic d'êtres humains est, je dois le dire, bien pire. J'estime qu'il est de notre devoir de nous engager vraiment à tout mettre en œuvre pour que cela devienne une priorité claire pour tous les gouvernements et dans toutes les formes de coopération internationale.

Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire à la fois pour punir la traite des êtres humains et pour l'empêcher d'avoir lieu. Un cadre juridique et normatif solide est en place, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel relatif à la traite des personnes, qui comprend la première définition internationalement reconnue du crime que constitue la traite des personnes et fournit un cadre pour le prévenir et le combattre efficacement. Les conventions de l'OIT et le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes complètent le Protocole et sont des éléments supplémentaires clefs à cet égard. Tous s'appuient sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, en vertu du Statut de Rome, la réduction en esclavage peut constituer un crime contre l'humanité.

Le personnel militaire et civil des Nations Unies doit également être comptable du respect de ces normes. Je continue à prendre des mesures pour renforcer nos efforts en vue de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles commises sous le drapeau des Nations Unies, et de les combattre le cas échéant. La traite des êtres humains ne respectant pas les frontières, les États Membres doivent renforcer la coopération en matière d'application de la loi, d'enquêtes et de partage des renseignements. Nous devons également renforcer la coordination entre les États Membres, la société civile, les milieux d'affaires et les entités des Nations Unies, y compris par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Parallèlement, nous devons nous attaquer aux vulnérabilités sous-jacentes qui alimentent ce phénomène, par exemple en émancipant les filles par l'éducation, en respectant les droits des minorités et en mettant en place des voies de migration sûres et légales.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut aussi nous aider à briser les chaînes de l'exploitation. Trois de ses objectifs visent explicitement la traite des êtres humains, y compris la traite sexuelle, le travail forcé, le travail des enfants et le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Dans la mesure où le secteur privé est un partenaire clef dans la réalisation des objectifs de développement durable, nous devons veiller à ce qu'il se montre plus responsable lorsqu'il s'approvisionne dans des zones de conflit. Il est primordial de disposer de meilleures données, et le financement joue aussi un rôle déterminant. L'ONU est également déterminée à non seulement venir en aide aux victimes mais aussi tenir compte de leur voix et de leurs points de vue dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de lutte contre la traite.

Enfin, alors que nous sommes divisés sur de si nombreux domaines, il s'agit là d'une question qui peut nous unir. Nous devons nous rassembler autour de questions clefs telles que les poursuites judiciaires, la protection et la prévention, et bâtir ainsi un avenir débarrassé de la traite des êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé poignant.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité et la présidence britannique pour leur attention soutenue au crime que constitue la traite des êtres humains dans les situations de conflit.

Nous continuons de voir des criminels et des terroristes exploiter les situations d'instabilité et de vulnérabilité. Comme le Secrétaire général vient de l'observer, la traite des êtres humains prospère là où l'état de droit est faible ou inexistant. Des groupes armés se livrent à la traite des êtres humains, capturant des filles et des garçons qu'ils réduisent à l'état d'esclaves sexuels ou d'enfants soldats. Les réseaux de la criminalité organisée s'attaquent aux milliers de personnes en déplacement.

Le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, 2016, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) confirme que les migrants originaires de pays où existe un niveau élevé de criminalité organisée, ou qui sont touchés par les conflits, sont plus vulnérables à la traite, ainsi qu'à la violence, aux sévices et aux autres formes d'exploitation. Tandis que les conflits déplacent un grand nombre de personnes, que l'état de droit se désagrège et que la coopération entre les pays s'amenuise, les criminels voient là une excellente occasion de « faire des affaires ». Pour les réseaux de la criminalité organisée, la traite des êtres humains représente un risque faible, mais une activité criminelle très lucrative – une perception que renforce la faiblesse inexcusable des taux de condamnation encore signalés partout dans le monde. Les États peuvent et doivent faire davantage pour empêcher les personnes d'être victimes des trafiquants. Pour protéger les personnes exploitées, et faire en sorte que les criminels rendent compte de leurs actes, les États pourraient prendre certaines mesures immédiates et concrètes.

Tout d'abord, il existe un besoin manifeste de faire en sorte que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole contre la traite des personnes soient plus opérationnels. Cela signifie qu'il faut élaborer des cadres juridiques généraux pour encourager et faciliter la coopération transfrontière et les réponses à la traite des êtres humains et à la criminalité organisée qui la perpétue. Cela signifie également qu'il faut mettre en place un mécanisme permettant un examen de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.

Deuxièmement, certaines lois nationales peuvent s'appliquer aux actions des citoyens de leurs pays vivant à l'étranger, y compris dans des zones de conflit, et ces lois pourraient être utilisées pour traduire les auteurs de la traite en justice.

Troisièmement, les lois contre la traite ne devraient pas seulement incriminer la traite, mais prévoir également de protéger et d'aider les victimes.

Quatrièmement, les pays doivent consacrer davantage de ressources à recenser et à aider les victimes, en tenant compte des difficultés propres aux zones de conflit et des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

Cinquièmement, nous devons continuer à renforcer les capacités afin d'améliorer les réponses de la justice pénale et les mesures de détection, d'enquêter sur les cas de traite d'êtres humains et d'engager des poursuites.

En octobre, les États Membres évalueront le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, que le Secrétaire général a mentionné et que l'Assemblée générale a adopté en 2010 pour appuyer la mise en œuvre du Protocole et coordonner des ripostes nationales. Cet événement est l'occasion d'examiner et de faire progresser les efforts de lutte contre la traite dans les situations de conflit, et j'espère que les Membres tireront profit de cette occasion. J'espère également que les États Membres, le secteur privé et toutes les parties concernées vont nous aider à fournir un niveau beaucoup plus élevé d'assistance directe par le biais du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui a été créé dans le cadre du Plan d'action mondial.

Comme toujours, l'ONUDC reste déterminée à aider les Membres à améliorer les réponses à la traite des êtres humains. Nous aidons à recenser et à protéger les victimes de la traite parmi les réfugiés et les personnes déplacées. Nous aidons à renforcer les capacités à désorganiser la criminalité organisée et les groupes terroristes, y compris au travers de l'échange de renseignements, d'enquêtes financières et de la coordination au niveau national et international. Nous œuvrons, avec nos partenaires des Nations Unies, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, à intégrer les ripostes à la traite des êtres humains dans les efforts visant à remédier au cycle des conflits. En outre, l'ONUDC s'emploie à renforcer la coordination du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. L'ONUDC et ses partenaires tiendront une réunion d'information à l'intention des États Membres à New York ce vendredi; j'espère qu'ils y assisteront.

De toute évidence, la réaction internationale à la traite des êtres humains reste insuffisante, et nous ne pouvons pas accepter le statu quo. Le meilleur moyen d'améliorer rapidement la lutte contre la traite et de protéger les personnes vulnérables est de mettre pleinement en œuvre et d'utiliser les cadres que nous nous sommes attachés à créer et à déployer plus efficacement les outils que nous avons soigneusement conçus pour faire face à la traite des êtres humains sous toutes ses formes. Comme le Secrétaire général l'a dit avec tant d'éloquence, c'est une question qui peut et doit nous unir. Le soutien sans faille du Conseil de sécurité à nos travaux est d'une importance capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Elman.

Mme Elman (*parle en anglais*) : L'ampleur de la traite des êtres humains en Somalie est catastrophique. Ce qui est encore plus troublant, c'est que, malgré l'esclavage systémique généralisé de personnes, cela ne constitue pas un crime contre une personne ou un crime contre l'humanité dans mon pays. Au contraire, cet état de chose est normalisé par les circonstances. Dans les situations de conflit, le travail forcé est rarement considéré comme de l'esclavage, et c'est la compréhension sélective de l'esclavage moderne qui permet à ce crime de prospérer et de continuer à occuper une place peu prioritaire dans les crises humanitaires que connaît le monde.

Le monde est confronté aujourd'hui à une crise humanitaire extrêmement grave : plus de 20 millions

de personnes, dans quatre pays, dont la Somalie, sont exposées à la famine. Au lendemain d'une visite en Somalie effectuée récemment par le Secrétaire général, qui a appelé à des mesures urgentes et immédiates pour remédier à la situation, nous notons qu'il existe une très forte probabilité que la famine qui a fait plus de 260 000 morts en 2011 dans tout le pays frappe de nouveau. Je crains que nous n'ayons pas beaucoup appris depuis lors. Nous ne nous sommes pas préparés et n'avons fait aucun plan. C'est pourquoi nous en sommes de nouveau au même point.

De la même manière que nous n'avons vu aucun des signes de la sécheresse et de la famine qui se déroulaient sous nos yeux, nous sommes toujours aveugles face aux indignités auxquelles le désespoir contraint la population touchée. En 2011, la majorité des personnes que mon organisation aidait étaient des personnes déplacées vivant dans des taudis, dans des camps de fortune à Mogadiscio et dans ses environs, principalement des femmes et des enfants ou des ménages dirigés par des enfants – des personnes qui avaient marché pendant des jours pour se rendre dans la capitale afin de recevoir une aide humanitaire. À l'arrivée et au cours de leur périple, ces personnes ont été victimes de violences sexuelles et de tortures et se sont vu dérober le peu qu'elles avaient en leur possession. Certains membres de leur famille sont morts en route.

Dans les camps de personnes déplacées à Mogadiscio, les sévices sexuels sont devenus monnaie courante, et du fait de la culture de l'impunité, il est bien possible que cette situation perdure. Les femmes et les filles étaient contraintes de faire du travail transactionnel, notamment de se vendre pour manger, pour recevoir des soins médicaux, pour être protégées et pour passer les postes de contrôle et arriver aux sites de distribution. Une réfugiée de 14 ans du Yémen qui s'est retrouvée dans un camp de déplacés à Mogadiscio, avec son vieux père et ses frères et sœurs plus jeunes, se trouve actuellement placée dans l'une de nos résidences protégées après avoir échappé à un mariage forcé, qui lui avait été proposé comme solution à l'extrême pauvreté de sa famille. Sa petite dot, 20 dollars, a permis de sauver le reste de la famille. Elle n'a pas quitté sa famille pour devenir une épouse : elle est devenue une esclave sexuelle. La maison est devenue une maison close. Pendant trois mois, son père a reçu 20 dollars de l'homme à qui il l'a donnée, sans avoir de contact avec sa fille. Il ne savait pas que cet homme prostituait sa fille, ni que l'argent qu'il recevait était un produit de son asservissement. Les sévices se sont poursuivis pendant neuf mois, jusqu'à ce qu'elle s'échappe. La traite des êtres humains est sérieusement aggravée dans les situations de conflit et les groupes extrémistes comme les Chabab, Daech et Boko Haram prolongent leur existence grâce au travail forcé, à l'esclavage domestique et à l'esclavage sexuel qu'ils infligent aux civils pris dans le chaos d'un conflit.

Le mois dernier, à l'Assemblée générale, ici à New York, j'ai commémoré le vingtième anniversaire du mandat relatif aux enfants dans les conflits armés. J'ai parlé de ce qui a été réalisé au cours des 20 dernières années. La semaine dernière, j'ai rencontré le père d'un des enfants touchés par notre programme et planifié avec lui une stratégie de sortie pour son fils. Celui-ci a été recruté de force par les Chahab et, après avoir été saisi par les forces de sécurité sur la ligne du front, il a été confié à nos soins et placé dans notre programme pour enfants arrachés aux groupes armés. Il est avec nous depuis près d'un an maintenant. Son père nous a suppliés de garder son fils en lieu sûr parce que, quelques jours seulement avant notre rencontre, les militants des Chahab sont allés chez lui pour exiger qu'il leur remette son autre fils, âgé de 10 ans. Comme il demandait instamment à garder son fils, on lui a dit qu'il devait soit le remettre et fournir des armes, soit verser chaque mois 30 dollars. Quel choix ont les communautés qui vivent dans un contexte fait de catastrophe, d'extrême pauvreté, d'oppression et de conflit, sinon de fournir de la main-d'œuvre aux terroristes ou organisation criminelles? Le père vit comme un esclave, condition à laquelle il est réduit, au service du groupe armé afin de sauver ainsi son fils.

Ces mêmes enfants recrutés de force par des groupes armés qui réussissent à s'échapper et à se rendre aux forces de sécurité gouvernementales sont alors de nouveau contraints de travailler par ces forces de sécurité, pour fournir des informations. En Somalie, toutes les parties au conflit sont d'une manière ou de l'autre coupables de contraindre au travail forcé et de réduire en esclavage. Du fait de mes activités auprès des rescapé(e)s de la violence sexuelle et sexiste, je sais que les femmes et les filles, s'agissant de la traite des êtres humains dans les situations de conflit, apparaissent en premier lieu comme des victimes – dépouilles de guerre données en mariage forcé temporaire ou destinées à l'esclavage sexuel, à la grossesse forcée du fait de militants, ou à l'abandon et à l'ostracisme dans leurs communautés, sorts qui ne sont tous que trop généralisés. Cette situation a entraîné bien des contraintes sexospécifiques dans le processus de

réintégration des femmes et des filles quand le conflit s’apaise.

Un autre rôle que jouent les femmes dans la traite des êtres humains, souvent ignoré, est de perpétrer, organiser et mobiliser cette traite. Nous avons travaillé à dénoncer de nombreuses petites opérations dirigées par des femmes qui exploitent les segments les plus dépourvus de la société – comme la population des camps de personnes déplacées – et visitent les communautés de personnes déplacées en promettant des emplois, de la nourriture, des vêtements et n’importe quoi d’autre pour attirer ces désespérés. L’aspect le plus inquiétant de la traite des êtres humains en Somalie est qu’en raison du conflit les personnes visées n’ont pas conscience du risque réel et de la manière de s’en protéger ainsi que leurs enfants. Comme la gouvernance y est presque inexistante, le centre et le sud de la Somalie servent maintenant de passages de transit pour la traite internationale des êtres humains, tandis que d’autres parties du pays sont des régions de destination, de transit et d’origine des victimes de la traite internationale des êtres humains, ainsi que de la traite locale entre les régions du pays.

La traite locale et le travail forcé touchent surtout les femmes et les filles en Somalie dans le secteur de l’emploi domestique. Les victimes sont surtout les femmes et les jeunes enfants; dans la plupart des cas, la traite alimente les travaux domestiques, la prostitution forcée et, comme l’indiquent de récents rapports, même le prélèvement d’organes. Les conflits et l’insécurité engendrent le désespoir, et les trafiquants se présentent comme une chance d’échapper à tout cela. En Somalie, le démantèlement des opérations de traite a échoué dans une large mesure et les interventions ont le plus souvent visé à opérer un sauvetage, à négocier la remise en liberté et à réagir, non pas à prévenir. Pourtant il est possible de prendre contact avec des réseaux organisés. Leurs intermédiaires ne se cachent pas, et c’est la preuve qu’un garçon de 17 ans ou une fille de 16 ans sait exactement qui atteindre et peut trouver le moyen de sortir de Somalie en faisant un dangereux voyage facilité par un trafiquant qui les emmène par mer et jusqu’en Libye avec la promesse de rejoindre quelque jour l’Europe ou une autre destination.

On dispose des informations, mais la détermination, les ressources et la stratégie pour mettre fin à la traite des êtres humains dans les situations de conflit sont insuffisantes. Les communautés sont trop mal informées pour savoir que les trafiquants qui se font passer pour une source d’emplois possibles conduisent sur une voie fatale. Le plus souvent, les personnes réduites à l’esclavage sexuel ont reçu des promesses illusoires d’emploi à l’étranger et font l’objet d’une nouvelle exploitation sous forme de servitude pour dette et d’autre travail forcé. Tout récemment, cette pratique s’est élargie au point d’inclure le service militaire.

J’exhorte le Conseil de sécurité et ses membres à user de l’autorité et de la légitimité du Conseil pour dénoncer la traite des êtres humains dans les situations de conflit, à renforcer les normes mondiales à son encontre, à démentir l’interprétation mensongère qui se fait jour, normalisant l’esclavage en temps de conflit, et à promouvoir la responsabilisation. J’exhorte le Conseil de sécurité et ses membres à faire rapport sur les efforts visant à mieux mettre en œuvre les mécanismes existants afin de s’opposer à la traite des êtres humains en général, et non pas seulement dans les situations de conflit armé. Je termine enfin en soulignant la nécessité de renforcer la capacité des responsables compétents qui ont chance de rencontrer et d’identifier de possibles victimes de la traite des êtres humains. Ce qui recouvre les organisation de la société civile au niveau local.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Elman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Hyland.

M. Hyland (*parle en anglais*) : En tant que premier Commissaire indépendant du Royaume-Uni pour la lutte contre l’esclavage, mon rôle est de diriger les efforts du Royaume-Uni pour s’attaquer à l’esclavage moderne, au plan tant national qu’international. Nous sommes réunis ici aujourd’hui en reconnaissance du fait que les conflits sont devenus un facteur essentiel de l’esclavage moderne dans le monde entier. Les organisations terroristes recommandent ouvertement l’esclavage comme tactique de guerre. Daech a ciblé les groupes minoritaires pour les soumettre au travail forcé et à l’exploitation sexuelle. Il a créé des marchés d’esclaves où femmes en enfants sont vendus avec une étiquette indiquant leur prix.

Le conflit produit aussi un environnement où l’esclavage moderne s’épanouit librement. L’érosion de la primauté du droit permet aux réseaux transnationaux de traite d’agir avec impunité. Le conflit aboutit au déplacement des personnes vulnérables qui sont alors ciblées par les trafiquants. Les guerres en Syrie, Afghanistan et Somalie sont à elles seules responsables de plus de la moitié des réfugiés au niveau mondial. Le nombre de personnes déplacées a atteint 65 millions,

soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Hommes, femmes et enfants qui fuient un conflit sont extrêmement vulnérables aux nombreuses formes d'esclavage moderne, notamment l'exploitation sexuelle, le travail forcé et même le trafic d'organes. L'Office européen de police a confirmé que les trafiquants ciblent de plus en plus les réfugiés dans l'Union européenne. Près de la moitié de tous les réfugiés sont des enfants, dont beaucoup non accompagnés et donc particulièrement vulnérables.

J'ai rencontré Sarah, une jeune fille érythréenne de 15 ans, dans un camp d'accueil à Lampedusa. Sarah avait été enlevée et gardée trois mois en Libye dans une prétendue « maison de raccordement », où elle a subi chaque jour de multiples agressions sexuelles. En octobre dernier, l'Organisation internationale pour les migrations a signalé que plus de 70 % de tous les migrants passant d'Afrique du Nord en Europe avaient été victimes d'exploitation et de la traite des êtres humains, surtout en Libye. Un marché d'esclaves moderne fleurit aujourd'hui en Libye. La situation politique, militaire et sociale a créé un environnement où les trafiquants prospèrent.

Les milices soumettent les migrants au travail forcé et à l'exploitation sexuelle dans des centres de détention jusqu'à ce qu'il aient payé la rançon qui leur permet de passer en Europe. Ces centres sont des camps de travail forcé, mis en place pour tirer profit de l'exploitation organisée des migrants. Des groupes de criminalité organisée transnationale, qui existent de longue date, utilisent aussi les poches de non-gouvernance nées du conflit pour élargir leur trafic. Par exemple, depuis des décennies, des trafiquants transnationaux ont opéré dans le sud du Nigéria, trompant leurs victimes par la fausse promesse qu'elles auraient une vie meilleure en Europe. Mais ce qui n'était qu'un ruisseau est devenu un fleuve. Ces criminels tirent avantage du conflit et de l'instabilité dans le bassin du lac Tchad et en Libye pour amplifier massivement leur trafic en utilisant ces routes aujourd'hui non surveillées.

En 2016, un peu plus de 11 000 Nigérianes sont arrivées en Italie de Libye, soit huit fois plus qu'en 2014. L'Organisation internationale pour les migrations croit que 80 % d'entre elles sont des victimes de le traite destinées à finir dans des maisons de prostitution à travers l'Europe. J'ai visité l'État d'Edo, principale région où les trafiquants trouvent leurs victimes. Cette forme de traite est particulièrement brutale. Les femmes qui affirment leur volonté de ne pas travailler comme prostituées sont liées dans la position dite du « crocodile ». Leurs mains sont attachées à leurs pieds et n'ont rien à manger ni à boire pendant des jours. On laisse quelques-unes mourir ainsi pour servir d'exemple aux autres. Le Gouvernement britannique a annoncé dernièrement qu'il consacrait au moins 5 millions de livres sterling pour œuvrer en partenariat avec le Nigéria à lutter contre ce trafic à la source.

La Première Ministre, Mme Theresa May, a engagé le Royaume-Uni à jouer un rôle de chef de file au niveau international dans la lutte contre l'esclavage moderne. Tant que ceux qui sont derrière ce trafic d'êtres humains ne sont pas poursuivis et punis, les personnes vulnérables continueront d'être utilisées comme source de revenu, exploitées et remplacées, traitées comme une simple marchandise. C'est pourquoi je prie instamment les organisations internationales et les États Membres, en particulier les services de répression et de renseignement, d'accorder la priorité, dans le cadre de l'action qu'ils mènent, au renforcement de la collaboration transfrontière pour enquêter, désorganiser et démanteler les réseaux de traite d'êtres humains qui profitent des conflits et des souffrances humaines.

Nous voulons des condamnations en justice très médiatisées des organisateurs de la traite pour que cela puisse servir à dissuader d'autres. On peut y parvenir par un recours accru à des équipes d'enquête conjointes, à des poursuites multilatérales et au partage des données et du renseignement. Nous devons recueillir de façon plus intelligente le compte rendu verbal des victimes et partager les informations sensibles ainsi collectées avec les services de répression et les organismes de soutien aux victimes pour asseoir sur des bases solides les efforts visant à désorganiser les réseaux de trafiquants et à protéger les personnes vulnérables. Tous les rescapés nigérians que j'ai rencontrés ont voulu m'entretenir de l'identité des trafiquants, de leurs tactiques et des itinéraires empruntés par eux. Malheureusement, ces informations ne sont pas toujours collectées, analysées et suivies d'effet. Beaucoup doit être encore fait pour protéger les personnes vulnérables.

Je me félicite vivement de l'adoption de la résolution 2331 (2016), qui l'intégration systématique des interventions préventives contre l'esclavage et la traite dans les réponses humanitaires aux conflits et aux situations d'urgence connexes. Cela est urgent. En visite dans des centres d'accueil, j'ai vu comment du fait de l'absence actuelle de protection intégrée, l'on n'arrive pas à identifie les victimes potentielles. Les

trafiquants considèrent les camps de réfugiés comme une excellente source de nouvelles victimes. J'y ai vu l'effet positif que le déploiement d'experts dévoués, notamment de médiateurs culturels, peut avoir. Mais, malheureusement, pour l'instant c'est l'exception plutôt que la norme. J'encouragerais aussi une formation appropriée de tous les Casques bleus des Nations Unies, étant donné qu'ils opèrent souvent le long d'itinéraires connus pour être utilisés par les trafiquants, dans des endroits comme le Mali et le Soudan.

Il nous faut une réponse plus stratégique et holistique. On ne peut combattre les trafiquants et protéger les vulnérables qu'en utilisant tous les leviers à la disposition de la communauté internationale. Cela signifie que l'on doit exploiter le rôle mobilisateur de l'ONU par le biais des efforts de développement et de l'action humanitaire, du renforcement des capacités, de l'action politique et des opérations de maintien de la paix.

L'intégration de la lutte contre l'esclavage moderne dans les objectifs de développent durable – l'objectif 8.7 en particulier – reflète la volonté des États Membres de lutter de façon globale contre ce crime. Je salue vivement le leadership dont fait preuve le Secrétaire général sur cette question, et je sais qu'il fera rapport à la fin de l'année sur la mise en œuvre de la résolution 2331 (2016).

Faute de réponse internationale plus stratégique, il ne fait aucun doute que cette crise d'esclavage moderne, alimentée par les conflits dans le monde, ne fera qu'empirer au fil des jours. Agissant à travers les frontières, les trafiquants réalisent d'énormes bénéfices aux dépends des souffrances humaines. La communauté internationale doit agir maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hyland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité et leur rappelle qu'ils doivent limiter leurs déclaration à cinq minutes.

Je donne maintenant la parole à Mme Laurence Rossignol, Ministre française des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Mme Rossignol (France) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Secrétaire général, M. Kevin Hyland, M. Yuri Fedotov ainsi que Mme Ilwad Elman pour leurs interventions et témoignages.

La France s'associe au discours de l'Union Européenne.

Les actions commises par Daech au Moyen-Orient ou par Boko Haram en Afrique illustrent, de manière dramatique, les liens qui existent aujourd'hui entre la menace à la paix et à la sécurité internationales et la traite des êtres humains. Au niveau mondial, la traite des êtres humains est, avec le trafic de drogue et la contrefaçon, l'un des trafics les plus rentables – le chiffre d'affaires annuel est estimé à 32 milliards de dollars – et c'est l'un des trafics les plus répandus. Exploitation sexuelle, travail forcé, servitude, enlèvements à des fins de prostitution forcée, viols : la liste des atrocités commises en situation de conflits armés est malheureusement longue. En tirant profit de l'être humain et en le considérant comme une marchandise, les trafiquants comme les consommateurs ou les usagers, les clients de l'exploitation sexuelle violent de façon manifeste et brutale à la fois leurs victimes et les droits humains, et alimentent les dynamiques des conflits.

La communauté internationale s'est investie fortement sur cette problématique depuis le début de notre siècle, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire reculer le fléau de la traite des êtres humains. Je souhaite donc saluer l'initiative de la présidence britannique du Conseil de sécurité et la remercier de nous donner l'occasion d'échanger sur ce sujet si important.

Pour la France, la question de la traite des êtres humains et de l'esclavage, en particulier des femmes et des enfants, revêt une importance majeure. Les chiffres sont hélas bien connus mais doivent sans cesse être rappelés : 80 % des victimes de la traite sont des femmes et des enfants. Les défis sont, eux aussi, connus. L'identification des victimes est embryonnaire; le dispositif de lutte est très inégalement organisé selon les territoires; malgré des progrès depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Palerme sur la traite des êtres humains, encore trop peu de poursuites sont engagées sur le fondement de l'infraction de la traite des êtres humains; et les victimes elles-mêmes ne font pas toujours valoir leurs droits et sont trop souvent insuffisamment protégées.

Dans ce contexte, la coopération internationale doit s'intensifier à la fois pour renforcer la couverture géographique des législations assurant une protection effective contre les réseaux, mais aussi pour améliorer les coopérations opérationnelles pour les démanteler. Prévention, protection et lutte contre l'impunité : ce sont là les trois priorités de la diplomatie française en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Parce que la traite des êtres humains fait désormais partie intégrante de la stratégie de certains groupes terroristes et alimente la criminalité transnationale organisée, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière dans la lutte contre ce fléau. L'adoption de la résolution 2331 (2016) en décembre dernier, à l'initiative de l'Espagne, a été un grand pas en avant pour mieux prendre en compte le lien entre traite des êtres humains, violences sexuelles et terrorisme. La France attend avec impatience le rapport qui sera élaboré par 1[e] Secrétaire général d'ici à la fin de l'année.

Nous disposons d'un cadre juridique international solide et d'outils pertinents. Je pense en particulier à la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui effectue un travail remarquable dans ce domaine.

À l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour les droits de la femme, le Président de la République française a d'ailleurs annoncé que la France proposerait un protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce protocole concernerait les violences faites aux femmes, afin de compléter le cadre international existant. Mais nous devons nous assurer que les obligations qui découlent de ce cadre juridique soient effectivement mises en œuvre. Nos paroles doivent désormais être traduites en actes.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que la France continuera de prendre toute sa part dans ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre éthiopienne des femmes et de l'enfance.

M[me] Hambissa (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence britannique d'avoir organisé le présent débat de haut niveau sur la question de la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Je remercie également le Secrétaire général, M. Guterres, et les autres intervenants de leur exposés sur le thème de notre débat d'aujourd'hui.

L'Éthiopie s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est approprié que nous débattions de cette importante question à l'heure où se déroule ici au Siège de l'ONU la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. Ce sont en effet les femmes, les enfants et les réfugiés qui sont les victimes les plus vulnérables de la traite d'êtres humains dans les situations de conflit. Comme l'indique à juste titre la note de synthèse (S/2017/198, annexe), il s'agit souvent de mariages d'enfants, de mariages précoces ou forcés, d'exploitation par le travail domestique et d'esclavage sexuel.

Que ce soit Boko Haram au Nigéria, Al-Qaida au Maghreb ou l'État islamique d'Iraq et du Levant(Daech) en Syrie et en Iraq, il est indéniable que différents réseaux criminels et groupes terroristes sont impliqués dans la criminalité transnationale organisée. De nombreux Africains, notamment des femmes et des enfants fuyant les persécutions et/ou à la recherche d'une vie meilleure en Europe et au Moyen-Orient, deviennent les victimes de ces terroristes et de ces criminels. L'enlèvement contre rançon est devenu un moyen d'exploitation typique, et certains de ces terroristes et criminels utilisent de plus en plus les toutes dernières technologies de l'information et des communications, notamment les systèmes de transfert d'argent par téléphonie mobile, pour collecter les rançons et coordonner leurs activités criminelles.

Les récits effroyables des victimes et de leurs souffrances, la torture qu'elles subissent et leur mort aux mains de ces terroristes et criminels viennent nous rappeler tristement la nécessité de relever ce défi tant individuellement que collectivement. Il est absolument impératif de mettre en place un cadre politique, législatif et institutionnel adéquat au niveau national et de mobiliser les consciences sur la traite des êtres humains ainsi que sur la protection des victimes et l'assistance à leur apporter. C'est dans ce contexte que qu'en Éthiopie, nous avons essayé de prendre diverses mesures pour prévenir et combattre la traite des personnes, notamment en ratifiant les cadres juridiques pertinents, tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En plus de ce que chacun de nous peut et doit faire au niveau national, il faut indéniablement renforcer la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays d'origine, de transit et de destination aux fins d'identifier, d'aider, de protéger, de rapatrier et de réintégrer les victimes de la traite d'êtres humains. C'est pourquoi, par exemple, des instruments tels que le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des

êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, conclu entre l'Union africaine et l'Union européenne, sont importants. Nous prenons également note de la coopération à l'échelon sous-régional, notamment par le biais des processus de Khartoum et de Rabat, pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

À cet égard, nous voudrions souligner la nécessité de renforcer l'appui humanitaire et l'aide au développement afin de soutenir les pays qui accueillent des réfugiés, les pays de transit et les pays d'origine, compte tenu des énormes défis auxquels ils sont confrontés. Des rapports récents du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés indiquent que les réfugiés, y compris des mineurs non accompagnés, continuent à se lancer dans des déplacements secondaires dangereux en quête d'une vie meilleure en Europe et ailleurs, ce qui accroît leur risque de tomber entre les mains de terroristes, de groupes armés et de réseaux de traite. C'est pourquoi l'appui de la communauté internationale pour renforcer les capacités des principaux pays d'accueil en matière de protection et d'assistance, en particulier s'agissant des moyens de subsistance et de l'autosuffisance des réfugiés urbains et de ceux vivant dans des camps, est essentiel. Le recours accru à la réinstallation en tant qu'outil de protection internationale des réfugiés les plus vulnérables doit également être encouragé.

Enfin, il ne fait aucun doute que l'absence de solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés, en particulier les femmes et les enfants, les rend plus vulnérables à la traite des personnes. Par conséquent, si nous voulons vraiment obtenir des résultats dans la lutte contre la traite des personnes, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits. C'est dans ce contexte que le rôle du Conseil devient d'autant plus pertinent et important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des enfants, des personnes âgées et de l'égalité des sexes de la Suède.

Mme Regnér (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à déclarations qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne et à celle que fera la représentante de la Norvège au nom des pays nordiques.

La lutte contre les violations brutales des droits de l'homme liées à la traite des personnes doit être une priorité pour nous tous. C'est une responsabilité collective. La Suède reste pleinement déterminée à éliminer toutes les formes de traite des personnes. C'est pourquoi nous tenons à féliciter le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat public au niveau ministériel.

Le débat d'aujourd'hui est important pour plusieurs raisons. Premièrement, nous devons veiller à ce que cette question continue de figurer parmi les préoccupations mondiales. Le débat d'aujourd'hui fait fond sur la dynamique créée sous la présidence espagnole du Conseil. Deuxièmement, nous devons aller de l'avant en prenant des mesures conformément à la résolution 2331 (2016). Enfin, la traite des personnes constitue une menace transnationale qui appelle une réponse transnationale. L'ONU fournit un cadre singulier pour atteindre cet objectif.

La traite des êtres humains et les différentes formes d'esclavage sont en plein essor. Cela est dû aux conflits et aux déplacements massifs de populations civiles, comme dans la région du bassin du lac Tchad, où le Conseil s'est rendu il y a deux semaines. Ces activités se développent, parce que certains sont prêts à exploiter cruellement d'autres personnes se trouvant dans des situations désespérées. Le moyen le plus efficace de lutter contre la traite des êtres humains est de s'attaquer à ses causes profondes. La cause profonde, c'est la demande. Par exemple, s'il n'y avait personne – et en l'occurrence, cela concerne surtout les hommes – prêt à acheter des services sexuels, il n'y aurait pas de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Les conflits et les déplacements constituent, bien sûr, une autre cause profonde que nous devons prévenir, comme cela a été mentionné en particulier dans l'excellent exposé sur la Somalie. Nous devons les prévenir avant qu'ils ne se produisent et nous devons investir dans le développement durable équitable pour tous. Il s'agit là de mesures importantes pour lutter contre la traite des êtres humains. De plus, les obligations internationales existantes relatives à la traite des êtres humains et au travail forcé doivent également être pleinement mises en œuvre.

Le Conseil a un rôle important à jouer en matière de prévention, notamment par le biais du programme de pérennisation de la paix. En outre, les opérations de paix mandatées par le Conseil doivent tenir compte du rôle que les groupes criminels organisés et les groupes terroristes jouent dans la perpétuation des conditions d'instabilité et des conflits qui sont à l'origine de la traite des êtres humains, et dans la traite elle-même. Œuvrer sur le terrain afin de créer des institutions du secteur de la sécurité responsables et efficaces peut contribuer à

renforcer la capacité des États Membres à lutter contre ces groupes.

Comme le Secrétaire général l'a déjà indiqué, il existe un lien clair entre les violences sexuelles en période de conflit et d'après conflit et la traite des êtres humains, comme par exemple l'esclavage sexuel, le travail forcé ou le prélèvement d'organes. Malheureusement, la liste est longue. Je mettrai l'accent sur l'exploitation sexuelle visant essentiellement les femmes, les filles et les garçons.

Les effets de la traite à des fins d'exploitation sexuelle diffèrent des souffrances infligées par la traite aux fins d'autres formes d'exploitation. Il est donc indispensable de reconnaître que la traite des êtres humains a clairement une dimension sexospécifique. Toutes les mesures visant à lutter contre la traite doivent avoir une approche sexospécifique.

La Suède voudrait souligner qu'il importe de ne pas créer de marchés légaux pour les trafiquants d'êtres humains. Un débat est en cours au sein du système des Nations Unies et ailleurs sur la question de savoir si la prostitution doit être considérée comme une profession. Le terme de « travailleur du sexe » est souvent utilisé dans ces discussions. La politique de la Suède sur cette question est claire. La prostitution ne peut en aucun cas être considérée comme un emploi; la prostitution, c'est de l'exploitation. La Suède exhorte davantage de pays à envisager des lois qui visent la personne achetant des services sexuels et qui offrent un appui à la personne exploitée, ce qui déplace l'accent pénal et la culpabilité de la personne exploitée à l'exploiteur. Connaître ses droits, y compris en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, est indispensable.

Un autre élément essentiel est le respect du principe de responsabilité dans les situations de conflit et d'après conflit. La Suède appuie pleinement l'application de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

En tant que Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, nous tenons également à insister sur la vulnérabilité particulière des enfants à cet égard et à souligner le fait que le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants aux fins de leur utilisation dans des conflits armés constitue l'une des pires formes de travail des enfants. La cible 8.7 des objectifs de développement durable nous demande d'éliminer ce phénomène, et nous devons poursuivre sans relâche nos efforts pour y parvenir. Nous devons également mettre l'accent sur l'objectif 5, concernant l'égalité entre les sexes, ainsi que sur les autres objectifs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Suède est également fière d'être un pays pionnier dans le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants. C'est une initiative cruciale, et la Suède encourage vivement un plus grand nombre de pays à s'associer au Partenariat.

Enfin, nous devons permettre aux femmes et aux filles de prendre les décisions qui concernent leur corps, leur vie et leur avenir dans tous les contextes. Nous devons faire en sorte que davantage de femmes participent aux activités de consolidation de la paix et à la lutte contre la traite. En appliquant le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, nous pouvons veiller à ce que la voix, les expériences et les solutions des femmes soient prises en compte. L'égalité des sexes est une question de droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Cabinet du Président Trump.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir soulevé cette question importante, et à remercier le Secrétaire général, M. Hyland, M. Fedotov et Mme Elman de leurs exposés et de leurs appels énergiques à éliminer toutes les formes d'esclavage moderne. Les États-Unis apprécient tous les efforts qu'ils déploient pour nous permettre d'avancer vers la réalisation de cet objectif.

Rama aspirait à une vie meilleure. Jeune femme vivant dans une Syrie déchirée par la guerre, Rama travaillait dans un café lorsqu'un homme lui a offert un emploi dans un restaurant au Liban, un emploi qui serait bien mieux rémunéré. Elle a sauté sur l'occasion, mais au lieu de l'emmener vers l'emploi bien rémunéré qu'il lui avait promis, cet homme a conduit Rama dans un bordel délabré situé dans un bidonville. Pendant neuf mois, elle a été battue et prostituée de force, au même titre que 75 autres femmes prisonnières d'un des principaux réseaux de prostitution libanais. Comme l'a dit Rama à un journaliste,

> « Nous dormions où nous travaillions… Les fenêtres étaient peintes en noir. Nous ne pouvions pas voir la lumière ou respirer l'air de l'extérieur. »

Décrivant son geôlier, le chef de l'opération de traite, elle a dit,

> « Ce n’est pas qu’il nous donnait l’impression d’être des esclaves. Nous étions des esclaves… Il m’a battue jusqu’à ce que je plie. »

Rama a fini par échapper à cette horreur, mais elle est physiquement et émotionnellement détruite.

Malheureusement, Rama n’est pas la seule. Son expérience est bien plus commune que la plupart d’entre nous n’en ont conscience. On estime que 21 millions de personnes dans plus de 106 pays, dont d’innombrables enfants, sont prises au piège de l’esclavage moderne. C’est un nombre supérieur à la population de la Roumanie. Ces personnes vivent dans des conditions qui sont parmi les plus horribles qu’on puisse imaginer. Des enfants sont forcés de fabriquer des briques au Pérou, de démêler des filets de pêche au Ghana, ou vendus à des réseaux de prostitution en Asie du Sud-Est. Des hommes sont retenus prisonniers sur des bateaux de pêche au large des côtes thaïlandaises, et des femmes sont forcées de travailler comme domestiques dans le golfe Persique. Aucun pays n’échappe à cette crise, pas même les États-Unis, où, en dépit des efforts que nous déployons pour lutter contre la traite de personnes, de trop nombreuses personnes restent victimes de criminels qui les forcent à se prostituer ou à effectuer d’autres travaux, sans être payées et sans possibilité de s’échapper.

Ce n’est pas uniquement une question de dignité humaine, c’est également une question de paix et de sécurité. Les groupes responsables de la traite de personnes sont trop souvent ceux qui expédient des armes et des stupéfiants par-delà nos frontières, ou alors des organisations terroristes qui financent leurs attaques en abusant de personnes désespérées. Selon l’organisation non gouvernementale Human Rights First, les trafiquants gagneraient 150 milliards de dollars par an. C’est beaucoup d’argent, et c’est de l’argent qui est fréquemment utilisé pour appuyer des activités illégales auxquelles nous voulons tous mettre un terme. Le problème est de plus en plus difficile à régler. Aujourd’hui, des bandes criminelles profitent de la technologie pour exploiter les personnes, mettant en ligne de fausses offres d’emploi et communiquant sur les médias sociaux pour attirer des personnes dans les réseaux de la traite. Lorsque les criminels veulent vendre les personnes qu’ils ont réduites en esclavage, ils se tournent une fois de plus vers Internet pour trouver plus facilement des acheteurs et réduire le risque de détection. Les services de répression n’ont souvent pas les ressources et les capacités nécessaires pour infiltrer ces réseaux en ligne et trouver les personnes qui ont besoin d’aide.

Nous devons faire mieux. Lutter contre l’esclavage moderne et le travail forcé est un élément clef de la politique étrangère. Cela montre notre attachement indéfectible aux droits de l’homme et au fait que toutes les personnes, indépendamment de leur origine, ont le droit de vivre, dans la liberté, et de rechercher le bonheur. C’est pourquoi chaque année, le Département d’État des États-Unis établit un rapport sur la traite de personnes, ainsi qu’un rapport sur les droits de l’homme, dont le dernier en date vient d’être publié. Ces deux rapports reflètent notre attachement constant à la promotion de la dignité humaine. J’exhorte chacun à les lire et à appliquer les recommandations qu’ils contiennent pour contribuer à promouvoir la responsabilisation des violations et des atteintes. Il y a quelques semaines, le Président Trump a clairement fait savoir que son administration s’emploierait à éliminer la terrible pratique de la traite des êtres humains. Notre gouvernement a déjà désigné de nombreuses personnes pour s’attaquer à ce problème, mais nous allons consacrer encore davantage de ressources à ce combat.

De nombreuses propositions ont été formulées sur les moyens d’aider. Les personnes qui nous ont présenté des exposés aujourd’hui ont déjà évoqué plusieurs initiatives importantes, dont certaines au sein du système des Nations Unies, mais je vais mettre l’accent sur un seul effort nouveau. Durant les prochaines semaines, le Département d’État lancera un processus ouvert et compétitif pour financer des projets transformateurs visant à réduire le poids de l’esclavage moderne sur la base d’une initiative nouvelle, le Program to End Modern Slavery (Programme pour l’élimination de l’esclavage moderne), qui a récemment été promulguée, en grande partie grâce aux efforts inlassables du sénateur américain Bob Corker. Cette initiative visera à collecter 1,5 milliard de dollars afin d’aider les pays à briser les réseaux de la traite et à porter secours aux survivants. Le financement viendra en partie du Gouvernement des États-Unis, mais contrairement à la plupart des programmes d’aide, l’on cherchera à recueillir la plus grande partie des fonds auprès de partenaires au sein de gouvernements étrangers ou du secteur privé. C’est est important, car la lutte contre l’esclavage moderne doit être une entreprise collective. Cette initiative nouvelle attribuera également des fonds à des programmes qui génèrent des résultats. Les groupes qui reçoivent des fonds doivent se fixer des objectifs mesurables et viser à réduire de moitié l’esclavage moderne au sein des populations avec

lesquelles ils travailleront. Les États-Unis prendront la tête des efforts visant à rallier des donateurs à ce nouvel effort et à mettre au point des programmes novateurs qui feront le plus grand bien.

Nous ne devons pas oublier que lorsque nous venons en aide à des personnes prises au piège de l'esclavage moderne, nous contribuons à rétablir le potentiel humain. Au Département d'État, par exemple, nous avons créé un conseil consultatif sur la traite des personnes, dont les 11 membres conseillent le Gouvernement fédéral en vue d'améliorer les politiques de lutte contre la traite. Certains d'entre eux gèrent des entreprises, d'autres travaillent dans des cabinets d'avocats ou ont créé des organisations non gouvernementales. Ce que ces 11 membres ont en commun est qu'ils ont tous survécu à la traite des personnes. Ils consacrent maintenant leur temps et leur énergie à épargner cette souffrance à d'autres. Leurs histoires témoignent de ce que peuvent réaliser chaque homme, chaque femme et chaque enfant lorsqu'ils échappent à l'exploitation de l'esclavage moderne. Nous devons donner à tous ceux qui sont pris au piège une chance de vivre leur vie et de réaliser leur potentiel. Les États-Unis sont déterminés à collaborer avec les autres États Membres pour garantir la réussite de ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat et de maintenir la question de la traite de personnes en période de conflit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous tenons également à saluer la contribution que la présidence espagnole du Conseil de sécurité pour décembre 2016 a apportée au débat sur la question.

L'Ukraine s'associe à la déclaration que prononcera tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne, et je m'associe personnellement à tout ce qu'a dit ma collègue suédoise, la Ministre Regnér. Je déplore en particulier l'hypocrisie et les déclarations de façade de nombreux gouvernements en ce qui concerne le sort des femmes et des filles, qui sont les principales victimes de la traite de personnes. Je les exhorte à abandonner ces comportements et à se mettre au travail.

La question de la traite des êtres humains est dans le viseur de l'ONU depuis des décennies. Cependant, ces dernières années, nous avons constaté une évolution notable des différentes formes que prend la traite des personnes, en particulier en situation de conflit et de sortie de conflit. Comme les virus les plus meurtriers, certaines formes de traite se transforment de telle façon qu'elles échappent à toute action ou tout mécanisme mis en place, mais qui accusent un retard par rapport aux crimes qu'ils sont censés prévenir.

La traite à des fins d'exploitation sexuelle demeure la forme la plus répandue et la majorité des victimes en sont des femmes et des filles. Voilà pourquoi nous devons réfléchir à une approche plus ciblée et davantage orientée vers les femmes dans toutes les actions entreprises pour lutter contre la traite.

Un autre aspect de la question réside dans le fait que les personnes déplacées par un conflit, y compris les réfugiés, peuvent être particulièrement vulnérables à toutes les formes d'exploitation. À cet égard, l'Ukraine appuie pleinement les engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de lutter contre la traite d'êtres humains, notamment les engagements qui visent à identifier, protéger et assister les victimes, ainsi qu'à prévenir la traite des personnes déplacées, en tenant compte du fait que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables.

La traite est une menace transnationale qui exige une riposte transnationale, y compris de la part du Conseil. Il est encourageant que le Conseil ait abordé cette question dans une déclaration présidentielle en décembre 2015 (S/PRST/2015/25) et qu'il ait adopté la résolution 2331 (2016) en décembre dernier. Nous devons faire fond sur cet élan. La déclaration présidentielle et la résolution ont toutes deux souligné qu'il fallait veiller à ce que les personnes qui ont été victimes de la traite soient considérées comme victimes d'un crime et non pas pénalisées pour avoir été impliquées de force dans les activités illicites des trafiquants.

L'impunité généralisée est inacceptable parce que la récidive de ces crimes crée un cercle vicieux de délinquance. Parallèlement à l'assistance psychologique, sociale et médicale aux victimes, nous considérons que la lutte contre l'impunité est une priorité.

Faisant suite à la déclaration du Secrétaire général, je voudrais insister sur le fait que la traite d'êtres humains doit être vue comme une menace à la sécurité internationale au moins égale aux trafics de drogue et d'armes. Pour les trafiquants, les êtres humains ne sont qu'une marchandise qui peut être vendue à des fins lucratives. Les canaux qu'ils utilisent aujourd'hui pour la traite d'êtres humains pourraient servir demain à la

contrebande d'armes ou au transport de terroristes, si ces activités leur promettent des profits plus élevés. La communauté internationale doit donc unir ses efforts pour bloquer ces filières, en les traitant comme un danger réel.

La lutte contre ce terrible phénomène est au sommet des priorités du Gouvernement ukrainien dans le domaine des droits de l'homme. En 1998, l'Organisation internationale pour les migrations a lancé le Programme de lutte contre la traite en Ukraine, dans le but de soutenir les efforts du Gouvernement et de la société civile en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et de permettre aux victimes d'avoir accès à une assistance et à la justice.

Au cours des 10 dernières années, l'Ukraine a pris un certain nombre de mesures importantes en vue de mettre en place une stratégie nationale viable de lutte contre la traite et un mécanisme national d'orientation, pris en main par le Gouvernement, pour identifier, aider et protéger les victimes de la traite. L'Ukraine a accédé aux principaux instruments juridiques internationaux visant à lutter contre la traite d'êtres humains et, à ce jour, dispose d'un cadre juridique national solide pour lutter contre ce phénomène odieux et dangereux.

Je tiens cependant à souligner qu'actuellement ces documents ne peuvent recevoir dûment une application dans les régions d'Ukraine qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. Comme l'a affirmé M. Hyland aujourd'hui, le conflit est le principal facteur de l'esclavage moderne dans le monde entier. Trois années d'agression russe contre l'Ukraine ont entraîné une augmentation des risques de traite d'êtres humains dans les zones touchées. Nous avons aussi été témoins de nombreux cas de trafic d'êtres humains et de travail forcé – voire d'esclavage – dans certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk qui échappent au contrôle du Gouvernement.

Mais ces cas sont à peine pris en considération parce que les missions de surveillance, en particulier la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, ainsi que l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge, ne disposent pas d'un accès sûr et ne peuvent pas leur accorder l'attention voulue. Il est donc important que les présences internationales en Ukraine fassent une place à ces activités dans leur surveillance des zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. Nous appelons également ces organisations à former comme il convient les personnels de terrain qui travaillent sur place et à inclure dans leurs rapports périodiques tous les cas de violations des droits de l'homme recensés dans la région.

La situation est particulièrement compliquée du fait que l'Ukraine ne contrôle pas une section de la frontière, longue de 400 kilomètres, entre l'Ukraine et la Fédération de Russie à travers laquelle entrent librement des armes, des munitions et des combattants dans la zone de conflit. Les victimes et les auteurs de la traite d'êtres humains circulent également dans cette section non contrôlée de la frontière. À cet égard, nous devons être conscients du fait que la Russie ne dispose pas de mécanismes complets permettant la conduite effective d'enquêtes, de poursuites et le prononcé de peines à l'encontre des responsables, conformément à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'êtres humains. Aujourd'hui, de tous les États membres du Conseil de l'Europe, seule la Russie n'a ni signé ni ratifié cette Convention, laquelle a été ouverte à la signature et à la ratification voici 12 ans.

La traite est une violation flagrante des droits de l'homme, une atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes. Si nous voulons que notre combat collectif contre ce fléau soit couronné de succès, toutes les parties concernées doivent déployer des efforts dans ce sens. Une solution à long terme ne pourra résulter que d'un engagement politique constant et d'une action conjointe de la communauté internationale pour éliminer la traite d'êtres humains, promouvoir la justice et la responsabilité, et protéger les victimes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Ministre de l'économie nationale de la République du Kazakhstan.

Mme Abylkassymova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence britannique d'avoir mis en lumière la gravité de la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Nous prenons acte avec gratitude du rôle de premier plan et de l'autorité morale du Secrétaire général dans le combat pour mettre fin à ce fléau. Nous remercions le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Fedotov, le Commissaire Hyland et la militante de l'action sociale, Mme Elman, de leurs exposés. Ma délégation tient à formuler les observations suivantes devant le Conseil.

Il faut renforcer la synergie entre les savoir-faire de l'ONUDC, en tant que chef de file, et des organismes compétents du système des Nations Unies.

Nous appelons à une coordination intensifiée au sein du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, ainsi qu'à une gestion saine du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Nous sommes favorables au renforcement de la coordination entre le Groupe interinstitutions et les États Membres, en vue d'améliorer l'efficacité de la riposte aux défis actuels lancés par la traite d'êtres humains.

Tous les pays doivent ratifier et universaliser le Plan d'action mondial des Nations Unies contre la traite d'êtres humains et réaffirmer leur attachement à ce plan, qui a fait date, de même qu'à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses Protocoles, ainsi qu'à tous les autres instruments juridiques de lutte contre la traite. L'établissement des responsabilités doit être un critère important pour tous les États Membres.

Dans le même temps, les mesures de justice pénale, si essentielles soient-elles, ne peuvent suffire à prévenir et combattre la traite des êtres humains dans les situations de conflit. La paix et le développement jettent les fondements d'une société stable et du bien-être humain. Il est également indispensable d'accroître les fonds consacrés à l'élimination de la pauvreté, à l'éducation, à l'emploi et à la fourniture de services dans les pays touchés par un conflit.

Les groupes terroristes ne voient pas uniquement dans l'esclavage et la traite d'êtres humains un moyen de se procurer une main-d'œuvre gratuite, des services et des revenus, mais ils en font aussi un outil de recrutement, ainsi qu'une stratégie d'avilissement et de déplacement des populations civiles. C'est pourquoi nous exhortons les États à se mobiliser pour une action mondiale plus forte et plus vigilante. Il nous faut donc renforcer la mise en œuvre de la résolution 70/291 de l'Assemblée générale sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, afin de pouvoir briser le lien étroit entre traite des personnes et terrorisme. Il nous faut tarir les sources de revenus et les flux financiers que la traite d'êtres humains apporte aux groupes terroristes.

Les filières de blanchiment d'argent des réseaux de la criminalité organisée doivent également être bloquées. Nous voyons donc qu'il est nécessaire d'améliorer le partage des données, en particulier entre les forces de l'ordre et les secteurs financiers, en vue de détecter, de déstabiliser et de démanteler les réseaux impliqués dans la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Il devrait être obligatoire de former tous les personnels de maintien de la paix et autres à la problématique hommes-femmes, afin de lutter efficacement contre la traite d'êtres humains. La prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, en particulier commises par des soldats de la paix, doit être une priorité.

Nous estimons qu'il est urgent de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union africaine, la Ligue des États arabes, INTERPOL et d'autres organisations mondiales et régionales. Les pays d'Asie centrale et de la Communauté d'États indépendants doivent intensifier leur programme régional pour 2014-2018, ainsi que l'Alliance de l'OSCE contre la traite des personnes, à laquelle le Kazakhstan participe activement. Mon pays a également mis en route le Processus d'Almaty pour la protection des réfugiés et la migration internationale, forum qui permet à neuf pays de notre région d'intensifier et d'améliorer, sur une base annuelle, leur action et leur coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

Au niveau national, nous sommes en train d'accélérer les activités de la Commission interinstitutions, en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales compétentes, dans le cadre du cinquième cycle de son plan national.

Le Kazakhstan, qui est membre du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains et qui a parrainé la résolution 2331 (2016), réaffirme son ferme engagement en faveur de résultats tangibles en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

M. Ciss (Sénégal) : Comme l'ont rappelé mes préopinants, en décembre 2016, le Conseil de sécurité s'était déjà penché sur cette thématique de la traite des personnes dans les situations de conflit (voir S/PV.7847) et à cette occasion, avait adopté la résolution 2331 (2016), dans laquelle il avait condamné avec la plus grande fermeté tous les actes de traite d'êtres humains dans les zones en proie à un conflit armé.

En octobre prochain, ce sera au tour de l'Assemblée générale de tenir une réunion de haut niveau visant à évaluer les actions menées et les défis persistants dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes en général. C'est dire donc l'importance que nous, États Membres de l'ONU, accordons à l'élimination de ce fléau grave qui, rappelons-le, nuit à l'état de droit et

au développement et, surtout, interpelle la conscience universelle.

Aussi voudrais-je remercier la présidence britannique pour le choix opportun de revenir sur cette thématique, en mettant cette fois-ci l'accent sur le travail forcé, l'esclavage et les autres pratiques analogues dans les situations de conflit. Mes remerciements vont aussi au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son importante déclaration ainsi qu'à nos intervenants du jour – M. Fedotov, M. Hyland et M[me] Elman –, dont la qualité des communications nous renseigne davantage sur l'ampleur et la gravité de ce fléau.

Les conflits armés qui sévissent actuellement dans différentes régions du monde représentent malheureusement une opportunité pour les trafiquants, tant l'impunité générée par la rupture de l'ordre leur permet d'opérer plus facilement et à plus grande échelle. D'ailleurs, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans son rapport de 2016, met clairement en exergue les liens complexes qui existent entre la traite des personnes et les conflits armés. À cela s'ajoutent les migrants qui sont victimes de trafics et de la traite dans les zones de conflit, en raison justement de ces conflits. En effet, au cours d'un conflit armé, la perte et le manque d'opportunités économiques, la discrimination et la violence sexiste sont exacerbés. Les réseaux de soutien communautaire et familial sont affaiblis ou détruits, et tout cela contribue à accroître la vulnérabilité individuelle et collective à la traite.

La recrudescence du phénomène de la traite des êtres humains dans les situations de conflit est d'autant plus préoccupante que cette traite permet de marier de force ou de réduire en esclaves sexuelles ou en domestiques les femmes et les filles, tandis que les hommes et les garçons sont contraints au travail forcé, s'ils ne sont pas simplement réduits en esclaves ou en combattants.

On le voit bien donc, la traite des êtres humains, pour reprendre les termes de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, pourrait bien être décrite comme « un concept parapluie », dont les pratiques sont tout aussi inhumaines les unes que les autres, s'assimilant ainsi à de la barbarie.

Si certaines formes de traite découlent d'une vulnérabilité accentuée par les conflits, il s'ajoute d'autres qui sont directement le fait de groupes armés opérant dans les zones de conflit. À ce propos, ma délégation voudrait en particulier réitérer sa préoccupation grandissante face à l'implication de groupes armes non étatiques et terroristes dans la traite des personnes dans les situations de conflit et ceci, dans le but, très souvent, de modifier la composition d'une communauté ou de persécuter, voire d'humilier, un groupe ethnique ou religieux. Ces pratiques, que malheureusement nous avons encore du mal à éradiquer totalement, peuvent être utilisées par des groupes extrémistes, non seulement comme tactiques terroristes mais également comme stratégie de guerre, et ce, afin de mettre en avant leurs objectifs et leur idéologie, si ce n'est de consolider leur pouvoir ou de renforcer leurs moyens de financement.

Il est donc impératif de mener une lutte ferme et déterminée contre toutes les formes de traite d'êtres humains dans les situations de conflit armé, y compris le travail forcé, l'esclavage et les autres pratiques analogues. Ces pratiques, en plus de constituer une violation grave des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'exacerber les instabilités, contribuent également au maintien de groupes terroristes. Aussi convient-il de rappeler l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre la résolution 2195 (2014) sur les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée mais également la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

À propos de lutte, et s'agissant de mon pays, qu'il me soit permis de souligner qu'en plus d'avoir ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux et régionaux relatifs à la traite des personnes, le Sénégal dispose de textes législatifs et réglementaires qui prennent en charge les questions migratoires et de traite d'êtres humains, notamment à travers une loi spécifique relative à la traite des personnes, aux pratiques assimilées et à la protection des victimes, loi adoptée en 2005 et qui vient compléter le code pénal sénégalais. Cette loi incrimine les faits de traite de personnes et les pratiques assimilées en mettant l'accent sur les diverses formes d'exploitation de personnes vulnérables et leur caractère transnational organisé.

En outre, pour une répression efficace des infractions relatives à la traite des personnes et au trafic des migrants, le chapitre 3 de cette même loi confère aux juridictions sénégalaises deux types de compétence, l'une, universelle, à travers l'article 10, et l'autre, personnelle passive, dans son article 11.

À ce dispositif juridique s'ajoute un ensemble de structures de prise en charge de problèmes liés à la traite

des personnes, parmi lesquelles nous pouvons citer le centre d'écoute et d'orientation pour enfants en situation difficile, le centre intersectoriel de lutte contre le travail des enfants et la cellule nationale de lutte contre la traite des personnes. Cette dernière cellule a deux missions : une mission d'alerte, de veille, d'information et de communication et une mission scientifique, qui consiste à formuler des propositions de modification et d'harmonisation des législations en lien avec la traite des personnes.

Pour conclure, ma délégation voudrait insister sur l'importance, pour la communauté internationale, de mettre l'accent sur la prévention, la protection, la réinsertion et la reddition des comptes dans le cadre de la lutte contre tous les fléaux qui menacent notre humanité, y compris les conflits et la traite des personnes dans les situations de conflit. Il s'agira, à ce propos, de veiller à ce que nous puissions efficacement mettre l'accent sur la manière de dissuader, de détecter et de mettre fin à la traite des personnes, en particulier par les groupes extrémistes violents, comme l'a souligné le Conseil dans la déclaration du président sur la traite des personnes, adoptée en décembre 2015 (S/PRST/2015/25).

La traite des personnes dans les situations de conflit armé représente une menace pour la stabilité, le maintien de la paix ainsi que pour la reconstruction d'un pays. Nous nous devons, de manière collective et concertée, de mettre fin à ces pratiques horribles.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative du Royaume-Uni de convoquer aujourd'hui ce débat public au niveau ministériel. Je voudrais également remercier de leurs exposés le Secrétaire général, M. Guterres, et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Fedotov. La Chine a également suivi avec beaucoup d'intérêt les exposés de M. Hyland et de Mme Elman.

Aujourd'hui, certaines régions du monde sont ravagées par des conflits armés incessants et des violations généralisées commises par des groupes armés, des organisations terroristes et des réseaux de la criminalité transnationale organisée, qui constituent une menace grave pour la sécurité, la santé et la dignité des populations locales. L'une des conséquences désastreuses de cet état de fait est le fléau croissant de la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Les victimes sont souvent soumises au travail forcé et à l'esclavage et les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, sont les plus touchés. La Chine rejette fermement toutes les formes de traite des êtres humains dans les situations de conflit armé et appuie les efforts internationaux pour lutter contre ce fléau de manière concertée.

Premièrement, nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains et l'esclavage dans les situations de conflit, car les acteurs de ce phénomène – les groupes armés, les organisations terroristes et les réseaux de la criminalité transnationale organisée – sont très mobiles et traversent les frontières, passant des pays d'origine aux pays de transit ou de destination. D'une part, la communauté internationale devrait aider vigoureusement les pays concernés à lutter contre les activités criminelles et leur fournir un appui ciblé au renforcement des capacités dans les domaines de l'application de la loi, du contrôle des frontières et de la réglementation financière, dans le respect de leurs caractéristiques nationales et à leur demande. D'autre part, nous devons renforcer la coopération internationale en mettant l'accent sur la collaboration en matière de répression, et tirer parti du rôle des organisations régionales et sous-régionales en nous appuyant sur toutes les ressources disponibles pour enquêter sur les réseaux de traite, les empêcher de fonctionner et les démanteler. Il faut encourager l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales à fournir aux pays touchés par un conflit un appui financier, humain et technique, conformément à leurs compétences et mandats respectifs.

Deuxièmement, nous devons accorder davantage d'importance à la lutte contre le terrorisme. Les organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant assurent leur financement notamment au moyen de la traite des personnes, du travail forcé et de l'asservissement et recourent à des tactiques barbares. La communauté internationale devrait appliquer des normes antiterroristes uniformes; prendre des mesures coordonnées et concertées; exercer une tolérance zéro face au terrorisme et s'attaquer résolument aux crimes que sont la traite, l'exploitation et l'asservissement des populations vivant dans des situations de conflit, en particulier les femmes et les enfants. Elle devrait aussi adopter une démarche intégrée qui englobe les moyens politiques et économiques, et arrêter les mouvements des capitaux issus de l'esclavage et de la traite des êtres humains vers les organisations terroristes, en plus de démanteler leurs réseaux criminels. Nous devons prendre des mesures énergiques et efficaces pour lutter

contre l'utilisation par les groupes terroristes d'Internet pour diffuser leur propagande audiovisuelle terroriste afin d'inciter les individus à commettre des actes de terrorisme et de trouver de nouvelles recrues. Nous devons veiller à ce que les personnes vivant dans des zones de conflit ne deviennent ni des proies faciles pour les idéologies terroristes et extrémistes ni des victimes de crimes tels que la traite des êtres humains. Parallèlement, nous devons veiller à ce que les victimes et les survivants de ces crimes reçoivent l'assistance dont ils ont besoin pour faciliter leur réinsertion.

Troisièmement, nous devons renforcer les efforts en vue de parvenir rapidement à un règlement politique des conflits. Les conflits régionaux prolongés constituent un terrain propice à la traite des êtres humains et à d'autres activités criminelles. La communauté internationale doit redoubler d'efforts, avec un sentiment d'urgence renouvelé, pour trouver des solutions politiques aux problèmes dans les foyers de tensions et pour aider les pays en conflit à faire avancer prestement les processus politiques et de réconciliation nationale, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à régler leurs différends par des moyens pacifiques, y compris le dialogue et la consultation. Nous devons accorder plus de place à la prévention des conflits et aider les pays à améliorer leur capacité de parvenir au développement durable, à asseoir les fondements de la paix et à éliminer les conditions et facteurs de la traite et de l'esclavage dans les situations de conflit, de manière à garantir un environnement externe favorable à la protection des femmes et des enfants.

La Chine continuera d'aider la communauté internationale à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des êtres humains dans les conflits armés et à renforcer la protection des droits des femmes et des enfants. La Chine travaillera avec ses partenaires à la préservation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement aux niveaux international et régional.

M. Llorenty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient à remercier la présidence britannique du Conseil d'avoir pris l'initiative de tenir ce débat. De même, nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres; le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Yury Fedotov; et le Commissaire britannique indépendant chargé de la lutte contre l'esclavage, M. Kevin Hyland, de leurs exposés.

Selon le *Rapport mondial sur la traite des êtres humains* en 2016, publié par l'ONUDC, 79 % des victimes de la traite des êtres humains sont des femmes et des enfants. Un exemple flagrant à cet égard est celui des femmes et des filles yézidies qui ont été soumises à diverses formes d'esclavage et de torture par le prétendu État islamique. En raison de cette situation, des milliers de personnes ont été forcées de quitter leur pays d'origine en quête d'une vie meilleure. De même, dans le contexte de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tient actuellement, nous sommes profondément préoccupés de constater que, d'après le rapport de l'ONUDC que je viens de mentionner, 20 % des victimes de travail forcé et 72 % des victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes – une situation qui ne peut évidemment pas être ignorée.

D'une part, les asymétries économiques entre le Nord et le Sud, qui se reflètent dans la manière dont la richesse est concentrée dans quelques pays, conjuguées au système économique et financier néolibéral, sont quelques-unes des causes structurelles de la pauvreté et entraînent d'importants flux migratoires. D'autre part, en raison de la guerre et des conflits armés, de nombreuses personnes sont contraintes de quitter leur pays d'origine devenant ainsi des déplacés ou des réfugiés. Dans de nombreux cas, ces conflits et guerres sont le résultat de politiques de changement de régime, qui ne conduisent généralement pas à des transitions pacifiques et démocratiques, mais provoquent des changements structurels profonds ainsi que la violence faute de stabilité politique. Cela se traduit par le déplacement forcé de dizaines de millions de personnes dans le monde depuis la fin de 2015, soit une augmentation de 6 millions par rapport à l'année précédente.

Il est indéniable que la violence armée et le terrorisme sont étroitement liés à la traite des êtres humains et aux crimes connexes. Les groupes criminels internationaux et les groupes terroristes que le Conseil et tous les États Membres de l'ONU combattent, tels l'État islamique, les Chabab, Boko Haram et Al-Qaida, entre autres, sont ceux qui bénéficient de la traite des êtres humains et utilisent ces profits pour financer leurs activités terroristes. Il est clair que le terrorisme et la menace de violence, la crise du capitalisme, la répression et la pauvreté ont réduit la liberté et les droits civils et politiques de millions de personnes dans le monde. À cet égard, la responsabilité de tous les Membres de l'ONU consiste avant tout à reconnaître la dette historique envers les personnes qui souffrent en raison de conflits

souvent déclenchés, promus et dirigés par quelques puissances militaires et économiques.

C'est pourquoi nous pensons que les pays qui ferment leurs frontières, érigent des murs, criminalisent l'immigration et refusent l'accès aux réfugiés, encouragent ainsi la traite des êtres humains et favorisent également la xénophobie, la discrimination et le racisme. En outre, cette attitude, y compris l'intolérance envers les différentes croyances religieuses et la terrible façon dont certaines sont associées au terrorisme, fait le lit de la rhétorique des groupes terroristes que nous voulons tous combattre. Or, rien ne justifie la violation des principes fondamentaux des droits de l'homme. La communauté internationale ne peut pas tourner le dos à cette réalité.

Il importe également d'évoquer les profits économiques résultant de la traite des êtres humains. Ils sont en effet réinjectés dans le système financier mondial grâce au blanchiment d'argent et aux paradis fiscaux, qui tendent à diminuer ou à éliminer les contrôles, en particulier en ce qui concerne les investissements dans le secteur tertiaire, et sont utilisés par les milieux du crime organisé pour rendre légitimes leurs profits. À cet égard, il conviendrait de se pencher sur la question de l'accès des groupes terroristes ou criminels à ces paradis fiscaux.

Nous ne sommes pas étrangers aux méfaits de la traite des êtres humains. Mon pays est également victime de ces crimes, en particulier l'exploitation sexuelle et le travail forcé. À cet égard, il est important de signaler que divers mécanismes régionaux ont été mis en place pour renforcer la lutte au niveau régional comme au niveau national. Il existe en Bolivie, depuis 2002, une loi générale contre la traite et le trafic des personnes dont l'objectif est de combattre ce fléau. En outre, l'État fournit les ressources nécessaires pour garantir l'efficacité de cette lutte.

Par ailleurs, et j'en arrive à ma conclusion, je voudrais, dans le cadre de ce forum, signaler, comme l'a fait le Président Evo Morales, que la Bolivie a proposé que nous travaillions ensemble sur le concept de la citoyenneté universelle, qui permettrait à toute personne, où qu'elle soit, de se déplacer librement, ce qui contribuerait à éliminer la traite et le trafic des personnes. À la suite de cette proposition, la Bolivie tiendra les 20 et 21 juin de cette année une conférence mondiale des peuples pour un monde sans murs vers la citoyenneté universelle, avec des représentants de tous les continents. Nous invitons non seulement les États, mais fondamentalement les organisations sociales, à participer à cette rencontre.

Je réaffirme enfin qu'il est clair que pour le Conseil de sécurité, la traite et le trafic des êtres humains sont un thème qu'il n'examine que depuis peu. C'est pourquoi, dans le cadre des principes régissant les activités de cet organe relativement aux menaces posées à la paix et la sécurité internationales, il est indispensable de poser des bases concrètes contre ce fléau qui compromet les droits de l'homme et la vie elle-même.

Je terminerai mon intervention en rappelant ce que M. Stephen O'Brien nous a dit il y a quelques jours au Conseil (voir S/PV.7897). Au début de l'année, nous avons été confrontés à la crise humanitaire la plus grave depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, mais dans le même temps, je crois qu'il est important de se rappeler que le monde vit une période aux inégalités sans précédent dans son histoire. Et ces deux faits – la crise humanitaire et les inégalités – ne sont pas sans rapport l'un avec l'autre.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon remercie le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public. Je remercie également tous les intervenants de leurs précieuses contributions.

Daech utilise l'exploitation sexuelle comme moyen de perpétrer ses activités terroristes; de nombreux groupes terroristes, des organisations criminelles transnationales et des groupes armés utilisent la traite des personnes comme méthode de recrutement et de collecte de fonds. Cela est totalement inacceptable. Malheureusement, la traite des enfants et leur exploitation comme combattants dans les conflits armés sont également un phénomène en cours dans diverses parties du monde. Ces exemples montrent comment les violations des droits de l'homme et de la dignité deviennent également des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit donc prendre l'initiative de régler cette question.

La résolution 2231 (2016), qui a été adoptée en décembre 2016, demande aux États Membres d'appliquer intégralement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La Convention et le Protocole sont des cadres juridiques universels de lutte contre la traite des personnes, et leur mise en œuvre intégrale et l'assistance technique correspondante par les organismes compétents des

Nations Unies sont essentielles. C’est pourquoi le Japon attache une grande importance à l’assistance fournie par l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et lui augmente son appui. À cet égard, Japon s’est engagé à fournir quelque 23 millions de dollars à l’ONUDC, qui devraient être déboursés d’ici la fin du mois. Cette contribution a pour objectif de renforcer la prévention du terrorisme et le renforcement des capacités des forces de l’ordre, principalement en Afrique.

Le nombre total de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées a atteint un nouveau record depuis la Seconde Guerre mondiale. Parmi les nombreux groupes vulnérables dans le monde, les populations déplacées sont de plus en plus souvent prises pour cible par les trafiquants d’êtres humains. Sur la base de la notion de sécurité humaine, qui est une approche axée sur l’être humain qui accorde la priorité aux intérêts des individus, le Japon juge important d’identifier, de protéger et d’aider les victimes. À cet égard, mon pays a contribué aux programmes de l’Organisation internationale pour les migrations de lutte contre la traite des personnes dans des pays comme la Somalie et Djibouti, entre autres. Je suis convaincu que ces efforts aideront à lutter contre les causes profondes de la traite des personnes et favoriseront la promotion de la paix et de la sécurité internationales. En outre, la coopération de tous les acteurs qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité, du développement, des affaires humanitaires et des droits de l’homme, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de l’Organisation des Nations Unies, est d’une importance cruciale.

Pour terminer, je réaffirme l’attachement du Japon à la lutte contre la traite des personnes. Cette question devrait être abordée au sein de diverses instances à l’intérieur et en dehors du Conseil de sécurité. La réunion de haut niveau tenue par l’Assemblée générale pour examiner la mise en œuvre du Plan d’action mondial sur la traite des personnes, qui aura lieu en octobre, sera une occasion importante d’évaluer les résultats obtenus, les lacunes existantes et les défis à relever. Nous attendons avec intérêt d’intensifier les efforts et de multiplier les débats dans l’optique de cette réunion et au-delà.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat.

Par le passé, même en tant que non-membre du Conseil, l’Italie a souligné la nécessité pour le Conseil de sécurité de s’intéresser à la question de la traite des êtres humains et des violations connexes graves des droits de l’homme, et à cette fin, il y a deux ans, a promu la résolution 2240 (2015) sur la lutte contre le modèle d’affaires des trafiquants au large des côtes libyennes en Méditerranée. En tant que membre du Conseil, nous considérons que cette question doit être prioritaire.

L’Italie s’associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l’Union européenne (UE). Je voudrais toutefois ajouter les remarques suivantes à titre national.

Premièrement, il est essentiel, à notre avis, de donner suite à la résolution 2331 (2016), présenté par l’Espagne. Son adoption a représenté un grand pas en avant, en particulier en mettant l’accent sur les liens entre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et les réseaux de traite. La criminalité transnationale organisée et les groupes terroristes utilisent la traite comme une arme pour contrôler des territoires et comme source majeure de financement. Nous appuyons donc fermement le Secrétaire général qui veut donner suite à la résolution 2331 (2016) en systématisant l’action des organes subsidiaires engagés dans la lutte contre le terrorisme et l’application de sanctions, des institutions spécialisées des Nations Unies, du Rapporteur spécial chargé de procéder à une étude détaillée sur la difficulté à établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle et du Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. L’Italie attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la résolution 2331 (2016), qui doit être présenté à la fin de l’année, et qui, à notre avis, permettra d’améliorer encore la capacité de l’Organisation des Nations Unies et du Conseil à faire face à cette menace grandissante.

Deuxièmement, la traite des êtres humains exige une approche globale aux niveaux national et international. Au niveau international, nous avons besoin d’une réponse concertée fondée sur l’application des règles internationales et englobant les divers aspects de la prévention, de la répression et de la responsabilisation. À cet égard, l’Italie attend avec intérêt le débat de haut niveau sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, également connu sous le nom la Convention de Palerme, qui se tiendra à l’Assemblée générale en juin. Dans le même temps, c’est aux juridictions nationales qu’il incombe au premier chef de pénaliser ces infractions et de veiller à ce que les criminels en répondent. Nous soulignons l’importance pour tous les États de ratifier et de mettre pleinement en oeuvre la Convention des Nations Unies

contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants au niveau national, car ils constituent le principal cadre juridique reconnu au niveau international pour prévenir et combattre la traite des êtres humains. À cet égard, nous saluons l'initiative de l'UE et de l'ONUDC, l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, dont l'objectif est de contribuer à la mise au point de stratégies nationales globales de lutte contre la traite.

Troisièmement, les statistiques disponibles indiquent que nous devons prendre d'urgence des mesures plus axées sur les victimes, ventilées par sexe et tenant compte des besoins des enfants. Les femmes représentent plus de la moitié de toutes les victimes de la traite au niveau mondial. Les enfants sont particulièrement exposés à l'exploitation car ils sont de plus en plus contraints de quitter leurs foyers seuls. Pour la seule année 2016, environ 26 000 mineurs non accompagnés ou séparés sont arrivés en Italie par la mer, soit deux fois plus que les chiffres enregistrés en 2015. Autonomiser les femmes et renforcer leur rôle dans la construction de la paix est essentiel. Nous entreprenons la création d'un réseau de médiatrices dans les pays du pourtour méditerranéen pour y favoriser la stabilité, la sécurité et le respect des droits de l'homme. Nous pensons que cela contribuera à la lutte contre la traite des êtres humains et contre toute autre forme d'esclavage et d'atteintes connexes. Comme première mesure, nous allons organiser avec la présidence britannique une réunion sur le sujet selon la formule Arria, le 27 mars.

Quatrièmement, nous estimons que des moyens juridiques permettant la circulation en toute sécurité des personnes fuyant les conflits sont un important instrument pour lutter contre la traite. Le Gouvernement italien a lancé un projet, baptisé « couloirs humanitaires », qui permet aux personnes fuyant le conflit, surtout en Syrie, d'entrer légalement et en toute sécurité en Italie. C'est un acte de solidarité et un modèle que d'autres États, comme la France, sont en train de suivre. C'est aussi un moyen pour lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation de ses victimes. Dans le même esprit, nous saluons aussi l'appel du Haut-Commissariat pour les réfugiés en faveur de la fin de l'apatridie, notamment en renforçant la numérisation des registres d'état civil dans les pays d'origine, car l'absence de documents est l'un des principaux facteurs pouvant mener à l'esclavage moderne.

Les mouvements massifs de personnes peuvent faciliter la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne. Être un migrant est en soi une vulnérabilité pouvant favoriser l'exploitation des personnes en déplacement. Je voudrais, pour terminer, réitérer les piliers de l'approche adoptée par l'Italie : partage des responsabilités et sensibilisation aux niveaux régional et mondial; sauvetage de vies en mer; lutte contre les causes socioéconomiques et politiques profondes de conflit; désorganisation du modèle d'activité des trafiquants et des passeurs; et respect des droits des migrants et des réfugiés et du droit international humanitaire.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions nous aussi remercier le Secrétaire général et les autres intervenants de leur participation à la séance d'aujourd'hui. La question de la traite d'êtres humains dans les situations de conflit et de terrorisme a fait l'objet d'un débat au Conseil en décembre de l'année dernière (voir S/PV.7847). Chaque année, des centaines de milliers de personnes, notamment des femmes et des enfants, deviennent victimes de la traite d'êtres humains. Le Conseil de sécurité a condamné à maintes reprises les exactions de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'Al-Qaida, de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, dont les victimes comptent parmi les segments les moins protégés de la population.

La traite d'êtres humains reste encore aujourd'hui un défi grave dans plusieurs régions du monde et devient particulièrement dangereuse lorsque elle s'associe à des activités contrôlées par le crime organisé. Les recettes tirées de la traite d'êtres humains sont utilisées comme sources de financement du terrorisme, aggravant la menace qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Les crimes dans ce domaine sont souvent accompagnés de phénomènes tout autant délétères, comme l'enlèvement, la violence sexuelle et le trafic de stupéfiants.

L'exploitation des victimes de la traite d'êtres humains revêt plusieurs formes, notamment le travail forcé et l'esclavage. La séance d'aujourd'hui se tient à la veille de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est une bonne occasion pour nous de rappeler encore une fois les conséquences dramatiques de cette pratique séculaire scandaleuse qui, même aujourd'hui, est l'une des causes profondes de nombre de conflits contemporains.

Pour ce qui est des formes modernes de la traite d'êtres humains, nous devons nous attaquer à leurs

causes profondes et agir fermement contre les groupes criminels. À cet égard, la demande de main-d'œuvre illégale et la légalisation de l'industrie du sexe dans les pays consommateurs sont des facteurs non négligeables. On ne peut obtenir des résultats efficaces qu'en adoptant une approche globale, associant la prévention, l'aide aux victimes et les poursuites contre les criminels avec la coopération voulue au niveau international, en particulier dans le domaine de l'entraide judiciaire. La coordination de l'action en la matière, dans et entre les États, doit impliquer les organismes de répression, les services sociaux et les organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance aux victimes.

L'un des partenaires naturels de l'État à cet égard doit être l'institution de la famille. En tant qu'instrument important de développement durable et d'intégration sociale, la famille réduit les vulnérabilités face aux différents défis et menaces, notamment ceux liés aux causes profondes de la traite d'êtres humains. En renforçant l'institution de la famille, l'État peut réduire ces risques.

La lutte contre la traite des êtres humains doit pouvoir permettre d'exploiter le potentiel qu'offre la coopération avec le milieu des affaires. Présentement, avec le Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous nous attelons aux préparatifs d'une conférence sur ce thème qui doit avoir lieu à Moscou cette année.

La lutte contre la traite d'êtres humains et les formes modernes d'esclavage incombe au premier chef aux États eux-mêmes. Ils doivent définir eux-mêmes en toute indépendance leurs politiques nationales et leurs méthodes pour éliminer ce phénomène, ouvrir des enquêtes sur les violations et poursuivre et traduire en justice les auteurs d'actes de traite d'êtres humains. Nous appuyons les initiatives visant à consolider les efforts des États, organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales tendant à lutter contre la traite d'êtres humains, et nous participons au financement de ces activités.

Nous prenons note de l'action menée par les Nations Unies, en particulier par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui fournissent une assistance technique aux États qui en font la demande. Nous pensons qu'une telle assistance doit être fournie en tenant compte des besoins aussi bien des pays d'origine que des pays de destination. Aujourd'hui, la communauté internationale a mis en place toute une série de mécanismes pour améliorer fondamentalement la coopération entre toutes les parties prenantes dans la lutte contre la traite d'êtres humains. L'une des initiatives les plus importantes a été la création du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, à laquelle notre délégation participe activement. Nous saluons la tenue, en octobre, d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui est un critère essentiel du succès des États en la matière.

Pour ce qui est du rôle du Conseil, il doit se limiter à examiner la question de la traite d'êtres humains en lien avec celles inscrites à son ordre du jour, en particulier dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, notamment son financement. Il nous faut rappeler qu'en soi et en dehors de ces considérations, des phénomènes comme la traite d'êtres humains, le travail forcé ou l'esclavage – aussi dangereux et répugnants soient-ils – ne sont pas directement liés aux travaux du Conseil, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil s'occupe déjà de nombre de questions transversales similaires, comme les enfants et les conflits armés, la violence sexuelle en période de conflit armé, et les femmes et la paix et la sécurité. De façon générale, nous devons veiller à ce que le travail des structures existantes soit aussi efficace et complémentaire que possible, dans le respect de leurs prérogatives et de la répartition des tâches entre elles.

Pour terminer, et en réponse à la déclaration de l'Ukraine et à ses accusations infondées contre la Russie, je tiens à dire que le thème de la présente séance est hautement d'actualité pour ce pays. Il semblerait, comme on peut le voir, qu'ils traitent les gens comme des esclaves et ne leur permettent pas, par exemple, de revendiquer une identité nationale ni d'utiliser leur langue maternelle. C'est là l'attitude adoptée par Kiev à l'égard des populations habitant dans l'est de l'Ukraine. Kiev a également essayé de réprimer les protestations par la force, comme cela se faisait dans l'antiquité contre les révoltes d'esclaves. Quand cela n'a pas été possible, et malgré les milliers de blessés et de tués causés par l'emploi de la force, les autorités de Kiev ont ensuite essayé de procéder par différents moyens, notamment en bloquant les moyens de transport desservant ces régions, en imposant un blocus économique et en cessant le versement des allocations sociales, entre autres.

Les autorités ukrainiennes ont pris aujourd'hui une décision similaire, tendant à couper totalement les communications et le transport avec le Donbass. Ce n'est un secret pour personne qu'après avoir recouvré son indépendance, l'Ukraine a traditionnellement été l'un des pays ayant le pire bilan en matière de traite d'êtres humains et de travail forcé. Maintenant, en temps de conflit, cette activité criminelle revêt une forme particulièrement répugnante, consistant en l'exploitation de la vulnérabilité et de l'absence de protection des personnes déplacées dans leur propre pays.

Nous espérons que les autorités ukrainiennes vont remédier à ces problèmes par d'autres moyens plutôt que de jeter le blâme sur la Russie, comme elles le font d'habitude.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui. Je voudrais également remercier les personnes qui ont fait des exposés de leurs précieuses contributions.

L'Égypte attache une grande importance à la question de la traite des êtres humains. Elle a toujours été et sera toujours à l'avant-garde de la lutte contre toutes les formes d'esclavage et pratiques analogues, tels que l'asservissement contractuel, le recrutement par des groupes armés et le travail forcé. Elle estime que la traite des êtres humains est une pratique criminelle qui va à l'encontre des valeurs humaines reconnues.

L'Égypte souligne que la traite des êtres humains prend des formes très diverses qui sont devenues de plus en plus complexes en raison du nombre croissant d'éléments qui entrent en ligne de compte, tels que l'évolution des technologies de l'information et des communications et les tactiques utilisées par les groupes criminels pour constituer des réseaux organisés de traite d'êtres humains. À cela s'ajoute le manque de données et de statistiques précises et fiables qui permet à ces crimes d'être commis dans l'ombre, dégageant des milliards de dollars de bénéfices.

D'après la loi égyptienne, la traite des êtres humains est un crime hybride impliquant des réseaux de la criminalité transnationale organisée qui commettent d'autres actes criminels, tels que le terrorisme, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, le trafic illicite de migrants et de réfugiés et le commerce des armes, qui sont autant de menaces constantes à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, l'Égypte a ratifié tous les instruments et conventions régionaux et internationaux relatifs à la question. Les lois nationales de l'Égypte prévoient des sanctions sévères pour les crimes liés aux différentes formes de cette pratique. La stratégie nationale de lutte et de prévention de la traite des êtres humains a été lancée en 2016 et constitue le cadre d'une coopération transparente entre les organismes publics et la société civile dans le respect des impératifs de sécurité nationale.

En décembre dernier, l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2331 (2016) sur la traite des êtres humains en période de conflit armé a été un jalon important dans l'histoire de cet organe (voir S/PV.7847). À ce propos, nous voudrions souligner les points suivants. Premièrement, le Conseil doit s'attaquer à toutes les formes de traite des êtres humains sur un pied d'égalité, puisque d'après le Protocole de Palerme, elles ont les mêmes effets juridiques. Deuxièmement, la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le Protocole de Palerme doivent constituer la base des obligations qui incombent aux États en matière de lutte contre la traite des êtres humains, et le principal pilier de la Convention, qui concerne l'exploitation, doit être mis en œuvre. Troisièmement, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour tarir le financement de tous les groupes terroristes, y compris en mettant un terme à la traite des êtres humains, et tous les instruments internationaux doivent être utilisés à cette fin. Quatrièmement, la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles, ne doit être associée à aucune religion, nationalité ou civilisation. Les chefs religieux et traditionnels doivent jouer un rôle important pour dénoncer le lien qui est fait entre l'une et l'autre par les extrémistes. Cinquièmement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime joue un rôle important – et devrait jouer un rôle encore plus important – sur la question de la traite des êtres humains à l'Assemblée générale. Toutes les ressources financières doivent être mises à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche.

L'Égypte souligne son plein appui au Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, qui est le cadre régissant la coopération internationale non seulement des États mais aussi de la société civile et du secteur privé dans ce domaine. L'Égypte appelle de ses vœux un solide document final à l'issue du deuxième examen du Plan d'action en octobre prochain. La délégation égyptienne participera activement à ce processus.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation britannique d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également de leurs exposés très complets le Secrétaire général, M. António Guterres, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov, M. Kevin Hyland et Mme Ilwad Elman.

Je voudrais mettre en exergue quatre points dans mon intervention : premièrement, le cadre temporel et géographique de la traite des êtres humains, du travail forcé, de l'esclavage et d'autres pratiques similaires; deuxièmement, les causes profondes de ces problèmes; troisièmement, ce qui peut être fait pour les combattre; et quatrièmement, l'importance de l'aide aux victimes.

Premièrement, en ce qui concerne le cadre temporel et géographique, la traite des êtres humains, le travail forcé et ce qu'on appelle l'esclavage moderne sont des aberrations sociales et politiques qui se manifestent dans un très grand nombre de pays, et bien souvent, dans des pays où la paix sociale est censée régner. Malheureusement, l'absence de conflit ne garantit pas l'absence de ces fléaux. Toutefois, lorsque ces pratiques surviennent dans des situations de conflit ou de fragilité, les victimes sont encore plus vulnérables face aux agissements des terroristes et des réseaux criminels. Il est nécessaire de garder à l'esprit que le cadre géographique de ces pratiques dépasse généralement celui où le conflit se déroule et englobe des pays voisins, voire lointains. De même, le cadre temporel dépasse largement la durée des conflits, et les victimes souffrent des conséquences de ces pratiques pendant le reste de leur vie.

Il est fondamental que la communauté internationale ait vigoureusement condamné la traite des êtres humains en décembre dernier, lorsque nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2331 (2016) à l'occasion du débat public organisé par la délégation espagnole (voir S/PV.7847). La traite des personnes est une pratique aberrante dans toutes ses manifestations et quelles qu'en soient les fins. La traite des personnes constitue une grave violation des droits de l'homme qui dénigre ses victimes, les dépouillant de leur condition humaine au profit des intérêts des réseaux criminels et terroristes opérant dans le monde entier. L'Uruguay se félicite du lien croissant entre les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, et appelle l'attention sur la coordination avec la Commission de consolidation de la paix en vue d'éviter que les territoires qui se trouvent en situation d'après-conflit ne deviennent un terreau fertile pour les agissements des organisations criminelles.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux causes structurelles des conflits. L'absence d'autorité de l'État, l'absence de garanties, la pauvreté, l'inégalité sous tous ses aspects et le manque d'accès à l'éducation ou à la participation politique créent des vides dans lesquels s'engouffrent les organisations terroristes et les trafiquants d'êtres humains. Non seulement ces organisations profitent de l'absence ou de l'instabilité d'un État qui ne peut s'acquitter de sa responsabilité première de protéger ses habitants, mais elles jouent aussi sur le désespoir de la population touchée.

Troisièmement, lorsque l'on examine la traite des personnes dans le contexte des conflits armés, il faut garder à l'esprit que bien souvent, des opérations de maintien de la paix sont déployées dans ces situations. C'est pourquoi nous soulignons à quel point il est important et pertinent que ces opérations soient dotées de mandats adéquats pour identifier, protéger et aider les victimes de la traite des êtres humains, pour suivre de près ces situations et en rendre compte et pour aider les autorités à renforcer leurs capacités. Il est également important que les États respectent les dispositions énoncées dans les instruments internationaux concernés.

L'adoption du Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a été une étape particulièrement importante s'agissant de conceptualiser cette problématique et d'amener les États à assumer la responsabilité qui leur incombe de s'attaquer à ce fléau de manière globale, tant en termes de prévention et de protection des victimes que d'enquête et de répression des trafiquants. Nous appelons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Protocole et à ratifier les conventions de l'Organisation internationale du Travail sur le travail forcé et l'abolition du travail forcé, en vue de prévenir la prolifération de telles pratiques.

Les États doivent également adopter les mesures nécessaires au niveau national pour surveiller les responsables et les amener à rendre des comptes. Nous devons garder à l'esprit que selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), environ 60 % des victimes de la traite identifiées dans le monde résident dans un pays dont elles n'ont pas la nationalité. Ces statistiques montrent qu'aucun pays n'échappe à la responsabilité d'identifier et de sanctionner les responsables.

Quatrièmement et finalement, en ce qui concerne la situation des victimes, l'Uruguay tient à souligner la nécessité de fournir une assistance globale aux victimes de la traite. L'accent doit être mis sur leur rétablissement et leur réinsertion dans la société. Les victimes doivent recevoir une aide juridique et psychosociale et une protection adaptée à leurs besoins spécifiques. Les droits des victimes de la traite doivent être au centre des efforts visant à prévenir et à combattre la traite des personnes. La traite des personnes touche tous les secteurs de la population, mais certains groupes sociaux souffrent de manière disproportionnée. Dans ce contexte, et comme l'a signalé l'ONUDC, près d'un tiers des victimes sont des enfants et plus de 70 % d'entre elles sont des filles et des femmes.

Pour conclure, je rappelle l'importance de la coopération entre les États dans la lutte contre la traite des personnes et en vue de juger et de condamner les responsables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier les quatre intervenants de leurs excellents exposés et à rendre un hommage particulier à la représentante de la société civile, Ilwad Elman, pour nous avoir rendu compte des effets dévastateurs de la traite et de l'esclavage en période de conflit. Elle a donné une voix à 46 millions d'hommes, de femmes et d'enfants pris au piège de cette tragédie dans le monde entier. Je suis heureux qu'un si grand nombre de ministres soient présents aujourd'hui pour entendre ce témoignage, et je leur suis reconnaissant, ainsi qu'aux membres du Conseil, de leurs déclarations.

Tous les États Membres de l'ONU doivent se mobiliser pleinement, et je suis impatient d'entendre ce que les pays non membres du Conseil de sécurité ont à dire car, comme cela nous a été si clairement exposé, l'esclavage moderne est un problème mondial qui dépasse largement les frontières des 15 pays représentés autour de cette table. Il existe dans presque toutes les sociétés, notamment la mienne. Il ne respecte ni les frontières ni les juridictions. Il ne reconnaît ni la dignité ni la valeur de la personne humaine. Il ne voit que des opportunités à exploiter et des vies à détruire.

Si nous pouvions entendre les millions de personnes qui sont soumises à une contrainte et exploitées aujourd'hui, leur message constant à notre égard serait que nous n'avons tout simplement pas fait assez et que nous avons fermé les yeux et nous sommes désensibilisés face à un crime dont nous espérions qu'il avait été relégué dans l'histoire. C'est pourquoi le Royaume-Uni a convoqué ce débat public. C'est pourquoi la Première Ministre de mon pays, Mme Theresa May, a soulevé cette question pour la première fois devant l'Assemblée générale l'année dernière (voir A/71/PV.8) et prévoit de le faire de nouveau cette année. C'est également la raison pour laquelle nous prenons des mesures aussi strictes dans notre pays et partout dans le monde, afin qu'ensemble nous puissions éliminer ce problème.

Nous savons quelles sont les causes profondes. La pauvreté, les conflits et l'instabilité sont à l'origine de la souffrance d'un très grand nombre de victimes. Lorsque l'autorité d'un État est érodée et qu'il n'assume pas ses responsabilités à l'égard de la population, les réseaux criminels organisés prospèrent, s'associent à des groupes armés et à des terroristes pour s'attaquer aux personnes vulnérables – des personnes qui ont déjà beaucoup trop souffert. Nous savons ce qui suit : exploitation sexuelle et esclavage sexuel, travail forcé et travail des enfants, effondrement des droits de l'homme, exploitation et persistance des conflits.

Ce récit devrait sembler familier au Conseil. Nous l'avons entendu nous-mêmes dans le nord-est du Nigéria pas plus tard que la semaine dernière. Nous l'avons vu lorsque des mains se sont levées quand nous avons demandé aux femmes présentes si elles avaient perdu un enfant aux mains de Boko Haram. Nous l'avons vu dans leurs larmes lorsqu'elles ont parlé de leurs filles enlevées, des viols à grande échelle, des petits-enfants nés uniquement pour être réduits en esclavage. En réponse, l'ONU doit adopter une approche plus énergique et unifiée en matière de lutte contre la traite des personnes, l'esclavage moderne et le travail forcé. Nous attendons avec intérêt le rapport que publiera le Secrétaire général en novembre sur cette question précise, et nous l'encourageons à centrer son attention sur un fonctionnement efficace des structures existantes, notamment le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.

Nous devons également conjuguer nos efforts dans le cadre des mandats qui nous sont confiés. Nous, membres du Conseil, avons une responsabilité – non, un devoir – de maintenir la paix et la sécurité internationales et de mettre fin à l'instabilité dans laquelle se développe l'esclavage moderne. En tant que

Membres de l'ONU, nous avons des cadres d'action, notamment l'engagement pris en vertu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'éliminer la traite, l'esclavage moderne et le travail forcé, et le Plan d'action mondial de l'Assemblée générale pour la lutte contre la traite des personnes.

Ceci dit, nous devons également prendre nos responsabilités en tant qu'États Membres à titre individuel. Cela signifie que nous devons faire plus pour perturber et dissoudre les puissants réseaux criminels organisés qui sont impliqués dans la traite de personnes. Cela signifie que nous devons tous ratifier la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956), et le Protocole à la Convention concernant le travail forcé ou obligatoire de l'Organisation internationale du Travail. Cela signifie également que nous devons prendre des mesures concrètes pour renforcer nos systèmes nationaux afin d'identifier les auteurs de ces crimes odieux, d'enquêter et d'engager des poursuites à leur encontre.

Si nous prenons ces mesures, chez nous et ici à l'ONU, nous commencerons à tourner la page. Néanmoins, si nous voulons vraiment consigner cette terrible tragédie dans les livres d'histoire, notre engagement devra persister longtemps après la fin de la présente séance. L'esclavage moderne doit devenir un thème récurrent que le Conseil et d'autres composantes de l'ONU aborderont régulièrement, notamment durant la session de cette année de l'Assemblée générale, afin que nous puissions accélérer nos efforts en vue de mettre un terme définitif à cette odieuse pratique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en prononcer une version abrégée, en respectant le temps imparti, devant le Conseil.

J'informe toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M[me] Tuñez (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat. Nous soulignons que ce débat est organisé au moment même où se déroule la présente session de la Commission juridique et sociale pour les femmes.

L'Argentine estime que la lutte contre la traite des personnes et le travail forcé doit être globale, car elle englobe une multiplicité d'acteurs à plusieurs niveaux, et elle doit être menée dans le cadre de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Nous estimons donc qu'il importe d'aborder ces sujets à titre prioritaire à l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, l'Argentine reste fermement attachée à la lutte contre la traite des personnes, qui est la forme de violence la plus extrême. Nous sommes engagés au niveau multilatéral et nous promouvons des politiques nationales visant à éliminer ce fléau. Au niveau national, en 2013, nous avons créé le Comité exécutif pour la lutte contre la traite et l'exploitation des personnes, la protection et l'aide aux victimes. De même, en juillet 2016, nous avons convoqué pour la première fois le Conseil fédéral pour la lutte contre la traite, que j'ai l'honneur de coordonner, en vue d'élaborer un plan national pour l'élimination de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle des femmes dans la prostitution.

Ces mesures concrètes démontrent la volonté politique de l'État de lutter contre les diverses dimensions du fléau de la traite des personnes. Sur la base du nouveau consensus international atteint en septembre 2015 avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de ses 17 objectifs et de leurs cibles respectives, tous les États se sont engagés, en vertu de l'objectif 8.7, à

> « [p]rendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants ».

S'agissant du travail forcé, l'Argentine appuie l'initiative de l'Alliance 8.7, promue par le Royaume-Uni, et fait partie des pays qui y ont adhéré dès le début. L'Argentine est également un membre du Groupe d'amis pour le travail décent au service du développement durable, créé en 2014. Le travail des enfants est étroitement lié au travail forcé, selon des données de l'Organisation internationale du Travail. Sur les 21

millions de victimes du travail forcé enregistrées chaque année, 5,5 millions sont des enfants, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Conformément à son engagement historique à la lutte contre le travail des enfants, l'Argentine accueillera, en novembre prochain, la quatrième Conférence mondiale sur le travail des enfants sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, conférence qui aura pour thème l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et la création d'emplois de qualité pour les jeunes.

Enfin, en ce qui concerne le lien qui unit la traite d'êtres humains et le travail forcé au terrorisme, l'Argentine a eu l'honneur de cofaciliter, avec l'Islande, la résolution 70/291 de l'Assemblée générale, intitulée « Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies », dans laquelle l'Assemblée générale se déclare préoccupée de ce que, dans certaines régions, les terroristes puissent tirer profit de la criminalité transnationale organisée, notamment de la traite d'êtres humains. L'Argentine réaffirme son engagement renouvelé à la lutte contre la traite d'êtres humains, le travail forcé et toutes les formes d'esclavage, quelles que soient les circonstances, et souligne de nouveau qu'il convient que cette question continue d'être examinée à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre chargée de la condition des femmes, Ministre de l'emploi et Ministre auprès du Premier Ministre chargée de la fonction publique de l'Australie.

Mme Cash (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, l'Australie. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat.

Tous les pays du monde sont touchés par le fléau de l'esclavage moderne, que ce soit du fait d'une exploitation au niveau local ou parce qu'ils sont pays d'origine, de transit ou de destination des victimes de la traite. L'élimination de l'esclavage et des violences sexuelles, en particulier dans les situations de conflit, est une condition préalable essentielle de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il convient de s'en occuper d'urgence. Il est de notre responsabilité partagée d'entraver ce commerce maudit et de nous attaquer à ses causes profondes. Aucun pays ni aucune organisation ne peut s'y employer seul. Nos efforts individuels sont certes importants mais la coopération régionale et mondiale sera la clef de notre succès.

Nous savons que les conflits et l'instabilité, ainsi que le désespoir économique qui en résulte, amplifient le risque de voir les personnes vulnérables être soumises au travail forcé. En Australie, j'ai récemment créé l'Équipe spéciale chargée des travailleurs migrants, qui élaborera des stratégies et apportera les améliorations nécessaires en vue d'éradiquer l'exploitation des travailleurs vulnérables. Nous avons également ouvert une enquête pour déterminer si l'Australie doit suivre l'exemple du Royaume-Uni et adopter une législation pour lutter contre l'esclavage moderne. Enfin, la candidature de l'Australie au Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020 reflète notre ferme attachement à la promotion et à la protection des droits de l'homme au niveau international.

Le Canada a adopté une position ferme sur la prévention de toutes les formes d'exploitation et de violence à l'encontre des femmes et des filles dans les situations de conflit. En particulier, le Canada va accueillir environ 1 200 femmes et enfants yézidis vulnérables, qui ont subi les formes d'exploitation sexuelle les plus odieuses.

La Nouvelle-Zélande a obtenu une condamnation historique dans une affaire de traite, laquelle s'est traduite par une longue peine et par l'obligation de verser des dommages. De plus, la Nouvelle-Zélande prévoit actuellement d'élargir et de mettre à jour son plan d'action national de lutte contre la traite, afin d'y incorporer l'esclavage et le travail forcé.

Selon l'Organisation internationale du Travail, 21 millions de personnes à travers le monde sont victimes de travail forcé. Plus de 56 % d'entre elles vivent dans la région Asie-Pacifique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande collaborent avec les pays de la région pour mettre fin à ces pratiques barbares et criminelles. Nous travaillons en partenariat avec la société civile et les instances régionales pour éliminer les facteurs de vulnérabilité, renforcer les capacités des autorités locales et porter assistance aux victimes de ces crimes odieux. Il s'agit notamment de lutter contre la criminalité transnationale et la corruption, et de consolider les cadres de gouvernance et les systèmes de justice pénale.

Un élément clef de cet effort est le Processus de Bali. La Déclaration de Bali prend acte de la

nécessité critique d'agir de concert avec le secteur privé, notamment en encourageant et en appliquant des pratiques de travail humaines et non violentes tout au long des chaînes d'approvisionnement. Dans le courant de l'année, le forum des entreprises du Processus de Bali réunira des ministres et des dirigeants du secteur privé des 45 pays membres du Processus de Bali pour débattre des approches générales de lutte contre la traite d'êtres humains et l'esclavage, et partager les expériences concernant les meilleures pratiques.

Nous avons besoin de mettre au point une stratégie mondiale de lutte contre la traite et de mieux coordonner les données et le financement. Nous devons encourager les efforts de l'ONU pour renforcer la coordination et élaborer une riposte internationale plus stratégique et plus cohérente. L'Alliance 8.7 constitue une plateforme importante pour faire avancer notre coopération et nos programmes internationaux. Elle permettra d'aider tous les États Membres de l'ONU à éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et toutes les formes de travail des enfants. L'Australie et le Canada sont fiers de faire partie du Groupe d'amis pour le travail décent au service du développement durable, que j'encourage tous les États membres du Conseil à rejoindre.

Il nous faut également veiller à ce que l'examen, prévu en 2017, du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes apporte une contribution concrète à cet égard.

Tous les pays du monde sont touchés par le fléau de l'esclavage moderne. Nous devons adopter une approche concentrée, déterminée et concertée pour y mettre fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'égalité des chances du Luxembourg.

Mme Mutsch (Luxembourg) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de ce débat public qui donne à la lutte contre la traite des êtres humains toute l'importance qu'elle mérite. Les présentations de ce matin ont souligné à juste titre la nécessité de redoubler nos efforts pour combattre ce fléau qui touche des millions de personnes.

Le Luxembourg souscrit pleinement à l'intervention qui sera faite par l'Union européenne.

Nous sommes conscients des responsabilités qui nous incombent en tant que pays de transit et de destination. Aucun pays ne peut prétendre être épargné par le fléau de la traite des êtres humains.

Les témoignages bouleversants des survivants de la traite disent combien cette dernière est la négation même de l'humanité. Rappelons ici les propos de Nadia Murad Basee Taha, qui a exposé au grand jour l'esclavage sexuel perpétré par Daech contre des populations civiles, notamment les Yézidis, en Iraq (voir S/PV.7685). Ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont visés. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité de protéger ces populations.

Les personnes déplacées, quel que soit leur statut – personnes déplacées internes, migrants ou réfugiés –, sont particulièrement vulnérables. Il conviendra de garder cela à l'esprit lors de l'adoption, en 2018, du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Dans le cadre européen, le Luxembourg s'engage contre le trafic qui affecte les migrants et les réfugiés. Mon pays renforce sa participation à l'opération Sophia en mettant à disposition un deuxième avion de surveillance maritime. Cette opération de l'Union européenne autorisée par le Conseil de sécurité vise à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants de personnes en Méditerranée. Elle a déjà sauvé des milliers de vies humaines.

Toujours au niveau européen, nous avons participé à l'initiative néerlandaise « TeamWork! » pour renforcer la coopération contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le Luxembourg a fait de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité de sa présidence du Benelux en 2016. Nous avons renforcé la coopération entre nos trois pays et rapproché les acteurs de terrain, y compris les organisations non gouvernementales, en vue d'une meilleure prise en charge des victimes de la traite.

Au niveau national, notre politique de lutte contre la traite des êtres humains passe par une approche horizontale, qui associe l'ensemble des acteurs concernés. Nous avons mis en place depuis 2009 un comité de suivi interministériel, dont le travail a débouché notamment sur l'adoption par le Gouvernement d'un plan d'action national contre la traite des êtres humains en décembre 2016. Dans ma fonction de Ministre de l'égalité des chances, j'ai présenté, de concert avec le Ministre de la justice, une stratégie d'encadrement de la prostitution qui prévoit de renforcer le cadre

législatif. Un projet de loi qui envisage en particulier de sanctionner le client d’une victime de la traite des êtres humains à des fins d’exploitation sexuelle est à l’étude au Parlement. Enfin, une campagne de sensibilisation nationale a été lancée à l’initiative du comité de suivi pour mieux détecter et contrecarrer la traite des êtres humains sous toutes ses formes.

Les responsables de la traite des êtres humains doivent répondre de leurs actes, que ce soit au niveau national ou au niveau international. Ici aussi, la Cour pénale internationale a son rôle à jouer. Le Statut de Rome identifie en effet la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, comme un acte constituant un crime contre l’humanité, lorsque cet acte est commis dans le cadre d’une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque. La justice, par son caractère punitif et dissuasif, est indispensable à notre action collective.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la santé, des services sociaux et de l’égalité de l’Espagne.

Mme Montserrat (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier tous ceux qui sont ici de leurs contributions édifiantes et de leur engagement en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains. L’éradication de la traite des êtres humains en général, et dans les situations de conflit en particulier, exige bien plus que les efforts d’une région ou d’un pays en particulier. Elle exige les efforts de tout le monde. Comme l’a indiqué le Président du Gouvernement espagnol ici au Conseil de sécurité, en décembre dernier (voir S/PV.7847), la traite des êtres humains est une mercantilisation du corps et de la dignité des êtres humains et constitue une réincarnation de l’esclavage, en plein milieu du XXIe siècle.

Lorsque l’Espagne a organisé un débat public sur cette question et a promu la première résolution du Conseil de sécurité consacrée à la traite des êtres humains dans les situations de conflit en décembre dernier – la résolution 2331 (2016) –, elle a agi ainsi parce qu’elle était consciente que les systèmes judiciaires nationaux peuvent s’effondrer en période de conflit et que, dans ces circonstances, l’action du Conseil de sécurité devient nécessaire. Grâce au débat d’aujourd’hui, nous contribuons à l’élaboration d’une contre-propagande pour faire face aux réseaux criminels, aux groupes armés et aux groupes terroristes qui utilisent la traite des êtres humains dans les situations de conflit comme une source de financement et comme un moyen de recrutement ou à des fins de travail forcé, ce qui perpétue les conflits.

La résolution 2331 (2016), présentée par l’Espagne ici au Conseil de sécurité, renforce le cadre normatif dans plusieurs domaines, notamment les sanctions, le respect du principe de responsabilité, les flux financiers, la protection et l’assistance aux victimes, en mettant particulièrement l’accent sur les femmes et les filles, surtout quand la traite des êtres humains est pratiquée à des fins d’exploitation sexuelle, sans toutefois oublier que les hommes et les garçons sont également victimes de la traite.

La traite des êtres humains en période de conflit a suscité un vif intérêt dans les médias, en particulier quand elle est pratiquée par des groupes terroristes comme Daech, Boko Haram et les Chabab. Cependant, la société civile a rappelé à maintes reprises que la riposte des Nations Unies demeure fragmentée. Par conséquent, je voudrais rappeler que nos États se réunissent aujourd’hui grâce à un débat public organisé avec beaucoup de succès, par le Royaume-Uni, durant sa présidence du Conseil de sécurité et bien évidemment, je tiens à remercier ce pays de l’occasion qui nous est offerte de nous pencher sur un problème d’une telle ampleur. À cet égard, je voudrais féliciter nos voisins – le Royaume-Uni – d’avoir créé tout récemment le Groupe d’amis sur l’esclavage moderne, dont il ne fait aucun doute qu’il continuera à contribuer aux efforts conjoints déployés par tous nos pays.

À présent, je voudrais mettre l’accent sur trois questions spécifiques.

Premièrement, il faut plus d’informations et de coordination s’agissant de la traite des personnes par des groupes armés dans les situations de conflit. Nous devons travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes. Cela nous permettra d’avoir un aperçu le plus exhaustif possible des itinéraires ou des points chauds d’un conflit où il existe des preuves que la traite des êtres humains, sous toutes ses formes, est pratiquée. Les conclusions permettront d’élaborer une feuille de route énonçant les mesures opérationnelles à prendre.

Deuxièmement, au-delà du Conseil de sécurité, tous les États Membres doivent mener une riposte coordonnée et cohérente face à la traite des êtres humains dans les situations de conflit, aussi bien grâce à la coopération entre les services de renseignement, les services de police et les systèmes judiciaires et avec le secteur privé et la société civile que dans le cadre des

Nations Unies. Il est impératif d'accorder la plus haute priorité aux sources de financement de la traite. Les plans et les législations nationaux constituent un bon moyen de s'attaquer à ce fléau dans toute sa complexité. Vers la fin de 2015, l'Espagne a adopté un nouveau plan global de lutte contre la traite des êtres humains, qui permet de renforcer la coordination dans tous les domaines. L'Espagne est engagée à lutter contre la traite des êtres humains et l'esclavage sexuel.

Enfin et en troisième lieu, je voudrais souligner que nous devons veiller à ce que les victimes soient au centre de toutes les politiques que nous formulons concernant la traite des êtres humains dans les situations de conflit, aussi bien en termes d'assistance qu'en termes de respect du principe de responsabilité. À cet égard, l'Espagne appuiera toute initiative en faveur de la préservation des éléments de preuve pour faciliter les efforts visant à appliquer le principe de responsabilité.

Les cinq prochaines années représentent une occasion historique de placer la lutte contre l'une des pires formes d'exploitation et d'esclavage au cœur des priorités de l'Organisation des Nations Unies. L'Espagne est engagée en faveur de cette cause, et nous savons clairement quelle est la voie à suivre. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est nous mettre d'accord sur des mesures opérationnelles efficaces, ce qui dépend de chacun de nous. Œuvrons de concert.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance de l'Indonésie.

Mme Yembise (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général et tous les intervenants.

De nos jours, les gouvernements sont confrontés à de plus en plus de défis, étant donné que les déplacements de populations sont de plus en plus fréquents et complexes. Dans de nombreuses régions du monde, les conflits, les guerres et les troubles sociaux exacerbent la complexité de la situation et forcent les gens à quitter leur foyer. La traite de personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, qui sont censées être protégées dans les situations de conflit, est un crime odieux. La traite des personnes est une violation grave des droits de l'homme, qu'il faut condamner sans cesse, dans les termes les plus vifs. Il existe une obligation immédiate d'identifier et de protéger les victimes de la traite des êtres humains, tout en répondant aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et en tenant compte des lois et des circonstances nationales.

Le problème de la traite des êtres humains a un caractère transfrontalier et ne peut être résolu que grâce à une riposte et une coopération transfrontalières. Avec l'Australie, l'Indonésie est coprésidente du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Ce processus compte plus de 48 membres, dont des organisations internationales. Le Processus de Bali a récemment mis en place un groupe de travail sur la perturbation des réseaux criminels impliqués dans le trafic des migrants et la traite des personnes. Au cours de la première période d'action conjointe, huit pays ont mené des opérations de maintien de l'ordre distinctes mais coordonnées contre des syndicats du crime.

L'Indonésie a également lancé le processus de ratification de la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. L'Indonésie estime que la coordination et la coopération dans l'ensemble de la région sont essentielles pour s'attaquer à la traite des êtres humains.

Nous sommes conscients de la nécessité de mettre en place des mécanismes robustes qui favorisent la coopération internationale, notamment la coopération en matière d'application de la loi, l'entraide judiciaire et l'extradition. Nous encourageons le renforcement des capacités en matière de maintien de l'ordre pour lutter contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains. L'Indonésie appuie pleinement tous les efforts visant à mettre fin aux activités de ceux qui se livrent à la traite des êtres humains, en particulier les parties qui exploitent la vulnérabilité des populations touchées par les conflits.

Le meilleur moyen de réduire les possibilités des groupes armés, des terroristes et des réseaux criminels transnationaux d'exploiter la situation vulnérable dans laquelle se trouvent les civils pris dans un conflit est de désamorcer ou de prévenir les conflits et la traite des êtres humains.

Étant donné le lien qui existe entre prévention des conflits et pérennisation de la paix, il est important d'avoir une approche globale qui s'attaque de manière simultanée aux défis du développement socioéconomique et à ceux liés à la sécurité. Les efforts de maintien de la paix devraient viser à renforcer la confiance entre toutes les parties. Savoir reconnaître et combattre la

traite des êtres humains devrait faire partie des activités de formation du personnel humanitaire et des Casques bleus. Tous ceux qui doivent être déployés dans des zones de conflit ou d'après-conflit doivent être formés à la problématique hommes-femmes et aux crimes liés au conflit. De notre côté, le Centre des forces armées nationales indonésiennes de maintien de la paix, basé à Sentul, en Indonésie, a mis au point un cours intégré sur la problématique hommes-femmes qui fait partie de la formation pré-déploiement donnée aux forces de maintien de la paix indonésiennes et régionales.

En conclusion, n'épargnons aucun effort pour lutter contre la traite des êtres humains. L'Indonésie, qui est candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020, reste déterminée à travailler avec la communauté internationale pour mettre fin à la traite des êtres humains et à la misère qu'elle a causée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre du travail et de la justice sociale de la Roumanie.

Mme Vasilescu (Roumanie) : Je voudrais féliciter la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat. C'est une discussion opportune sur une question cruciale avec des réverbérations globales. Peu d'États Membres de l'ONU échappent à ce fléau du monde d'aujourd'hui : le commerce des « marchandises » les plus précieuses que sont la dignité et la vie humaines.

J'exprime le soutien de la Roumanie à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne, ainsi que notre engagement ferme en faveur des efforts déployés par l'Union dans la lutte contre la traite d'êtres humains, l'esclavage moderne et d'autres formes d'exploitation liées au trafic. La résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre dernier, nous offre un excellent cadre pour continuer à avancer dans ce domaine. Nous devons réfléchir de façon plus approfondie, afin d'aborder ensemble les causes et les effets de la traite des personnes dans les situations de conflit.

Nous devons utiliser pleinement tous les mécanismes existants de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, afin de démasquer les trafiquants, de les poursuivre en justice, de bloquer leurs actifs et d'arrêter les flux financiers de fonds illégaux. La réaction contre la traite des personnes doit être forte et sur plusieurs niveaux : de sécurité, d'application de la loi, de protection des personnes et de responsabilité. La traite des personnes dans les situations de conflit mine l'état de droit et contribue au développement d'autres formes de criminalité organisée. Elle a, par conséquent, le potentiel d'augmenter l'insécurité dans la région concernée.

La lutte contre les activités des acteurs non étatiques avec des mécanismes juridiques et institutionnels s'avère difficile. Pour cette raison, lorsqu'il s'agit de groupes terroristes, nous devons adapter nos outils et mécanismes contre la traite à leur caractère polyvalent et souple. Les processus en cours au sein des Nations Unies, y compris la mise en œuvre des objectifs de développement durable, pourraient aider à cibler notre réponse commune au sujet qui fait l'objet de dans notre débat d'aujourd'hui. L'examen de haut niveau du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, en octobre prochain, constitue une bonne occasion à cet égard. De même, les négociations à venir sur le pacte mondial sur la migration visent la traite des migrants, le trafic des personnes et les formes contemporaines d'esclavage. La Roumanie va contribuer pleinement aux sessions thématiques et aux négociations sur le pacte mondial, compte tenu du besoin d'une approche globale et transversale de toutes les formes de mobilité humaine, sans perdre de vue les abus potentiels.

Dans toutes les questions liées au trafic, la prévention joue un rôle clef. La Roumanie est elle aussi confrontée depuis de nombreuses années à l'activité de réseaux de traite de personnes, bien qu'elle ne soit pas nécessairement liée aux situations de conflit. L'Agence roumaine de lutte contre la traite de personnes, l'organisme principal au niveau national, accorde une attention particulière aux campagnes de prévention et à la protection des victimes ainsi qu'à l'assistance à ces dernières. Nous nous concentrons aussi sur le sauvetage des victimes de la traite et leur réinsertion dans la vie normale. La Roumanie reste engagée avec détermination dans tout effort menant à combattre la traite des personnes en toute situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des droits de l'homme, de l'égalité des chances et Président du Conseil législatif de la République tchèque.

M. Chvojka (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit. La traite des êtres humains demeure l'une des violations

les plus fréquentes des droits de l'homme dans le monde. Malheureusement, la République tchèque ne fait pas exception.

Nous sommes à la fois un pays cible et de transit pour les femmes et les enfants victimes de la traite à des fins sexuelles et pour les hommes et les femmes soumis au travail forcé. Selon notre rapport annuel sur la traite des êtres humains, 50 victimes de la traite des personnes ont été identifiées en République tchèque, principalement en provenance d'Ukraine, du Nigéria, de Roumanie ou de Hongrie. En 2016, le Gouvernement tchèque a adopté une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains, qui met l'accent sur la nécessité d'une approche coordonnée s'agissant de poursuivre les crimes liés à la traite des êtres humains et accorde une plus grande attention à l'assistance apportée aux victimes. Ses priorités sont la prévention du travail forcé et de la traite des enfants, et ses principes fondamentaux, l'égalité des sexes et le respect des besoins particuliers des victimes plus vulnérables.

Le principal cadre d'assistance pratique aux victimes est le programme gouvernemental de soutien et de protection des victimes de la traite des êtres humains. Chaque année, une cinquantaine de victimes de diverses formes de traite des êtres humains bénéficient de ce programme. Il s'agit d'un outil très efficace d'assistance aux victimes qui, en outre, accroît très souvent les chances de voir les coupables dûment poursuivis en justice.

Pour faire en sorte que le programme demeure fonctionnel, nous devons appliquer des mesures préventives et éducatives plus larges. Chaque année, le Gouvernement tchèque fournit des ressources financières aux organisations non gouvernementales spécialisées dans les activités de prévention et d'information sur la traite des êtres humains. L'une de ces activités préventives est l'accompagnement social à l'intention des victimes potentielles de la traite, qui est fourni par des centres de consultation anonymes gérés par des organisations non gouvernementales spécialisées.

Je voudrais remercier le Conseil de cette occasion de débattre de cette question cruciale. Nous devons envoyer un message clair à toutes les victimes de la traite des êtres humains. Nous insistons sur leur dignité et sur les droits de la personne, et nous sommes prêts à utiliser toutes les occasions pour reléguer la traite des êtres humains au passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la famille et des politiques sociales de la Turquie.

Mme Kaya (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et le Secrétaire général ainsi que les intervenants de leurs déclarations. Nous estimons que ce débat public est tout à fait pertinent et d'actualité, suite à l'adoption, en décembre 2016, de la première résolution du Conseil de sécurité sur ce sujet (résolution 2331 (2016)), dont la Turquie s'était portée coauteur.

La traite des êtres humains constitue une violation des droits de l'homme et une atteinte à la dignité et à l'intégrité de l'être humain. Elle est à juste titre qualifiée d'esclavage moderne. C'est aussi une grave forme de crime transnational organisé, qui a un coût énorme sur le tissu social et économique de nos sociétés. En raison de sa situation géographique, la Turquie a été touchée de manière disproportionnée par la hausse de la traite des êtres humains et des pratiques criminelles connexes. Dans le cadre des crises qui secouent notre région, les réseaux criminels et terroristes recourent à différentes formes d'exploitation des êtres humains et commettent des violences sexuelles fondées sur le sexe, en plus de pratiquer le recrutement forcé d'adultes et d'enfants, pour financer et soutenir leurs opérations.

Les orateurs qui m'ont précédé ont rappelé comment des organisations terroristes telles que Daech, Boko Haram et les Chabab recourent à la traite des êtres humains pour le travail forcé et l'asservissement. Il faut également souligner que l'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan et du Parti de l'Union démocratique (PKK/PYD) emploie aussi largement des méthodes qui exploitent les êtres humains, notamment par le recrutement forcé d'enfants et de jeunes femmes. La Turquie combat activement des organisations terroristes telles que Daech et le PKK/PYD, et nous soutenons les efforts similaires de nos partenaires. Ce faisant, nous reconnaissons qu'il faut remédier aux vulnérabilités des victimes prises au piège des conflits et veiller à ce que les auteurs de ces actes en rendent compte.

La Turquie reste fermement résolue à éradiquer la traite des êtres humains par une approche progressive. À cet égard, nous avons mis en place des mesures administratives et juridiques visant à combattre ce problème par la prévention, la protection, les poursuites judiciaires et la coopération. Au niveau international, la Turquie est partie à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et à ses

protocoles additionnels pertinents. Au niveau régional, depuis février 2016, la Turquie est partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Nous participons aux activités connexes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et nous œuvrons bilatéralement avec les États d'Eurasie.

Au niveau national, nos efforts portent sur le renforcement de notre législation et l'amélioration de la mise en œuvre de nos obligations. En 2002, nous avons formé un groupe de travail national pour lutter contre la traite des êtres humains et, depuis lors, avons élaboré et mis en œuvre deux plans d'action nationaux visant à appliquer les normes internationales dans la lutte contre la traite des personnes. Plus récemment, en mars 2016, nous avons promulgué un règlement sur la lutte contre la traite des êtres humains et la protection de ses victimes, pour lequel nous avons mis en place un Département pour la protection des victimes de la traite des êtres humains chargé de le mettre en œuvre. Ce Département a pour tâche de mener des projets avec un groupe diversifié de parties prenantes. À cet égard, nous avons mis en place des initiatives telles qu'une ligne téléphonique multilingueet des programmes d'aide aux victimes et de retours volontaires et sûrs.

La traite des êtres humains ne peut être empêchée par les gouvernements agissant individuellement. Nous devons recalibrer et coordonner nos efforts actuels conformément aux engagements dont nous avons convenu au titre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 de l'Assemblée générale). En tant que pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde, dont plus de 3,2 millions de Syriens et d'Iraquiens, la Turquie continuera à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la traite des êtres humains, le travail forcé et l'asservissement de ceux qui ont déjà fui les horreurs du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous remercions la Grande-Bretagne d'avoir organisé le présent débat public sur le thème de la lutte contre la traite des êtres humains. C'est récemment que cette question a été fermement inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cependant, nous voudrions souligner que, de par sa nature, le problème de la traite des êtres humains ne doit pas être traité par le Conseil de sécurité, dont le mandat n'est pas adapté à ce sujet. Cela entraînera une duplication des fonctions des principaux organes de l'ONU et une interprétation élargie du mandat du Conseil. Les crimes tels que la traite des êtres humains sont de nature transnationale et tous les États doivent participer à la lutte contre ce fléau. Nous croyons fermement que l'instance la plus appropriée pour coordonner les efforts sur cette question doit continuer d'être l'Assemblée générale, puisqu'elle représente tous les États, sans exception.

Le Président de l'Assemblée générale a récemment nommé les Représentants permanents de la Grèce et du Qatar coordonnateurs du processus de négociation en vue de préparer une réunion de haut niveau de l'Assemblée chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes. Les premières consultations ont déjà eu lieu, et il nous incombe maintenant de poursuivre cet effort. À cet égard, nous exhortons tous les États à adopter une approche sérieuse et constructive pour préparer et mener l'examen du Plan d'action mondial afin d'évaluer les problèmes existants et d'élaborer de nouvelles mesures pour lutter contre la traite des êtres humains.

Malheureusement, s'agissant de la lutte contre le fléau de la traite des êtres humains, le problème principal est de savoir à quoi ressemble ce phénomène et comment l'appeler. Au cours de l'année écoulée depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Organisation des Nations Unies s'est posée la question de savoir quel nom donner à la traite des êtres humains dans le monde moderne. Aujourd'hui cependant, il apparaît clairement que, dans notre quête du nom correct, nous avons laissé passer une occasion très importante sans quoi il sera pratiquement impossible de venir a bout de la traite des êtres humains; nous n'avons pas réussi à unir nos efforts – les efforts des pays de destination, de transit et d'approvisionnement de ce produit vivant. Chaque État a un potentiel différent et des capacités différentes en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Certains disposent des ressources nécessaires, d'autre en ont moins ou pas du tout. Il nous paraît évident aujourd'hui que nous devons établir un dialogue entre pays développés et pays en développement et que le lieu de ce dialogue ne doit certainement pas être le Conseil de sécurité, qui ne constitue guère pourles États un lieu de dialogue.

Si nous continuons à nous ignorer, à lancer des initiatives concurrentes sur la traite et à exploiter des positions de privilège, y compris notre place au Conseil de sécurité, la traite des êtres humains continuera de prospérer. À cet égard, nous exhortons tous les États

intéressés à coordonner leurs efforts dans un cadre ouvert et prévisible où tous les États, sans exception, peuvent participer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Bokhari (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège.

La traite des personnes, y compris le travail forcé et l'esclavage, est une violation grave des droits de l'homme et une atteinte à ces droits. Elle constitue également une forme grave de criminalité organisée, parfois soutenue par des acteurs étatiques et souvent menée en toute impunité. Ces réseaux criminels exploitent les personnes déplacées et ont un effet catalyseur sur les migrations. Des milliards de dollars sont générés chaque année, alimentant les conflits et le terrorisme et entravant le développement. Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés à la traite, souvent sous la forme d'esclavage sexuel, de travail forcé ou de recrutement d'enfants soldats.

Pour les groupes terroristes tels que Daech, Boko Haram et Al-Qaida, la traite et l'esclavage causent des dommages durables aux individus et sont donc des outils utilisés pour humilier et terroriser les populations, ainsi que pour amasser des fonds pour leurs opérations. Les enfants dans les conflits armés doivent également être protégés de la traite et de l'exploitation. Le droit international doit être respecté et les parties à un conflit doivent assumer leurs responsabilités et agir pour protéger les victimes et remédier aux violations et aux atteintes. Le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit (S/2016/361) confirme l'existence d'une infrastructure criminelle en évolution visant à exploiter les réfugiés et les migrants par la traite des êtres humains et l'esclavage sexuel.

Nous devons mieux utiliser et de manière plus efficace les organisations et instruments internationaux tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée pour assurer une coopération internationale effective à travers les frontières et les régions. Étant donné que la traite des êtres humains et les conflits armés convergent pour devenir des défis mondiaux en matière de sécurité, les communautés chargées de la sécurité et du développement doivent mettre au point des outils combinés. Ces menaces sont aussi bien les causes du conflit que ses effets.

Il nous faut améliorer l'analyse du conflit et la coopération grâce au partage des données et au suivi entre les pays et les entités des Nations Unies. Nous saluons à cet égard l'initiative du Secrétaire général, M. Guterres, tendant à renforcer l'analyse, par les Nations Unies, des conflits et des menaces.

Il nous faut aussi des données ventilées par sexe et une documentation meilleures afin de mettre au point des réponses efficaces et offrir les services voulus aux victimes – femmes et hommes – de l'exploitation sexuelle. Il est clair que la traite a une dimension sexiste, ce qui est aussi reconnu dans la résolution 2331 (2016).

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous sert de plateforme pour lutter contre la traite d'une manière globale. L'objectif 16 de développement durable, sur les sociétés pacifiques, appelle précisément à mettre un terme aux atteintes, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture à l'égard des enfants. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité permet aux femmes de faite entendre leurs voix et de faire valoir leur expérience. Une fois encore, il faut que paix, sécurité et développement se renforcent l'un l'autre et forment une architecture cohérente.

Les pays nordiques sont résolument déterminés à s'attaquer à toutes les formes de traite et de criminalité organisée. Nous sommes déjà profondément engagés dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre la traite, en partenariat avec les pays en développement et les organisations régionales. Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), il nous faut aussi faire participer davantage de femmes et de jeunes aussi bien aux activités de consolidation de la paix qu'aux actions de lutte contre la traite des êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais féliciter le Royaume-Uni de sa présidence du Conseil de sécurité et le remercier d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir établi à cette fin la note présidentielle (S/PRST/2015/25), qui place l'accent en particulier sur la réponse à la traite des êtres humains dans les situations de conflit.

Les déclarations que nous avons entendues ce matin donnent un aperçu de l'horreur que vivent des

millions de personnes du fait de la traite des êtres humains dans les situations de conflit et des difficultés que rencontre la communauté internationale pour lutter efficacement contre ce phénomène, qui affecte en particulier les femmes et les enfants. La traite des êtres humains est l'esclavage des temps modernes. Ce n'est pas qu'une abomination du passé; des millions de personnes vivent aujourd'hui dans des conditions d'esclavage. La majorité des victimes de la traite sont des femmes et des enfants vulnérables, trompées, séquestrées et réduites à une vie de de souffrances, d'exploitation, de torture et d'asservissement. Cette pratique cruelle est devenue une industrie mondiale, et nous devons y faire tous résolument face.

En septembre 2015, les États Membres se sont engagés, à travers le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à adopter des mesures pour lutter contre la traite des êtres humains. Comme le Secrétaire général l'a lui-même dit ce matin au début de sa déclaration, ce Programme est un outil précieux entre les mains des États pour que, dans le cadre de leurs engagements, ils contribuent à l'élimination de ce fléau. Les chiffres sont démoralisants, et la Colombie n'est pas épargnée par ce problème. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer la volonté sans failles de notre Gouvernement de lutter contre ce phénomène, dont la nature et les effets débouchent sur des atteintes aux droits de l'homme. Raison pour laquelle nous estimons qu'il est essentiel que ce type d'efforts permette de renforcer les capacités des pays de faire face à ces délits au moyen d'une approche globale.

Entre 2012 et 2016, le Gouvernement colombien a porté assistance à 199 citoyens victimes de la traite d'êtres humains, et rien qu'en 2016, nous avons fourni une aide immédiate à 37 personnes supposées victimes de la traite. De même, en 2016 le nombre de migrants sans papiers en Colombie était de 28 052, la majorité venant de pays de notre région, ainsi que d'autres régions de la planète, qui cherchent à transiter par notre pays pour se rendre dans des pays du Nord.

Voilà pourquoi, entre autres mesures juridiques prises par le Gouvernement, nous avons rejoint le Plan d'action mondial pour la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection et le soutien des victimes, que le Gouvernement appuiera en mettant en œuvre différentes mesures pour aider et protéger les victimes et les personnes vulnérables, ainsi qu'en promouvant la prévention, en ouvrant des enquêtes et des poursuites. Pour reprendre l'appel lancé ce matin par le Secrétaire général, c'est seulement unis que nous pourrons contrer ce fléau et éliminer de nos pays la criminalité transnationale organisée qui en tire profit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Marcelino (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence du Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat public au niveau ministériel sur la traite des êtres humains et de donner suite au débat organisé l'année dernière par l'Espagne. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, le Commissaire indépendant du Royaume-Uni chargé de la lutte contre l'esclavage, M. Kevin Hyland, et Mme Ilwad Elman de leurs exposés détaillés.

Le Portugal s'associe à la déclaration que doit faire le représentant de l'Union européenne.

La traite des êtres humains est une atteinte à la dignité et à l'intégrité des êtres humains et constitue l'une des violations les plus graves des droits de l'homme. Chaque année, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes de la traite et de différentes autres formes d'atteintes et d'exploitation.

C'est une réalité complexe, impliquant souvent des réseaux de criminalité transnationale organisée qui profitent de la vulnérabilité et de la faiblesse des personnes victimes de la traite. La traite des êtres humains est souvent exacerbée dans les situations de conflit et de crise humanitaire et aggravée par des facteurs comme la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, le chômage, l'absence d'état de droit et la mauvaise gouvernance. Tout cela rend ceux pris entre deux feux tout particulièrement vulnérables à la traite.

Nous notons avec préoccupation une tendance croissante, dans le cadre de la traite d'êtres humains, en particulier des femmes et des filles, à l'utilisation de la violence sexuelle dans les situations de conflit comme tactique de guerre par les groupes extrémistes violents. Pour être efficace, toute intervention doit être fondée sur des efforts communs et bien coordonnés. La coopération globale, aux niveaux bilatéral, régional et international, entre pays d'origine, de transit et de destination, notamment en matière de partage efficace des informations, est fondamentale pour lutter contre la traite d'êtres humains résultant d'un conflit. Il s'agit d'un problème mondial qui exige une réponse collective.

La traite d'êtres humains est un crime qui est généralement insuffisamment recensé et signalé. Il nous faut lutter contre la culture de l'impunité pour ceux qui commettent ces crimes; les auteurs doivent avoir à répondre de leurs actes et traduits en justice. Le Portugal prie instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et de le ratifier. Ma délégation attend avec intérêt l'examen de haut niveau du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, prévu d'ici la fin de l'année.

Le Portugal a déployé des efforts importants pour prévenir et lutter contre la traite d'êtres humains en mettant en œuvre plusieurs plans nationaux de lutte contre la traite d'êtres humains, élaborés avec des apports multisectoriels, aussi bien qu'avec ceux du secteur privé et des organisations de la société civile.

En 2008, le Portugal a créé l'Observatoire de la traite d'êtres humains pour collecter et analyser les données relatives à la traite. Le troisième plan national contre la traite d'êtres humain pour 2014-2017, qui est actuellement mis en œuvre, contient 53 mesures de politique générale. Le troisième plan national contre la traite d'êtres humains reflète les engagements pris par mon pays, notamment dans le cadre de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de la Communauté des pays de langue portugaise.

Les efforts déployés par le Portugal sur ce front ont été reconnus dans plusieurs instances internationales, et tout récemment par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe.

En conclusion, la traite d'êtres humains est l'un des crimes plus odieux contre la dignité humaine. Il est impératif de la prévenir et d'en sanctionner les auteurs, ainsi que tous ceux qui y sont impliqués si nous voulons assurer la dignité et la liberté pour tous, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à aux efforts que nous déployons tous ensemble pour renforcer la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : La traite d'êtres humains et l'esclavage sous toutes leurs formes sont parmi les crimes les plus ignobles connus de l'humanité, car ils touchent les personnes les plus vulnérables, telles que les migrants et les personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles. Lorsqu'ils sont commis dans des situations de conflit, de tels actes pourraient même constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Les victimes de ces crimes sont souvent soumises au prélèvement d'organes, à l'exploitation sexuelle, au travail forcé ou au mariage forcé. Le Brésil appuie les efforts visant à redonner leur dignité aux victimes et à veiller à ce qu'elles aient accès à la justice.

Les communautés déplacées sont particulièrement vulnérables à la traite et à l'asservissement par des groupes criminels et des organisations terroristes. Seules des approches multilatérales en faveur de la paix et de la sécurité qui s'attaquent aux causes profondes des conflits et qui font du dialogue et de la médiation des priorités permettront de trouver des solutions à long terme. Le plus souvent, les interventions militaires aggravent les souffrances des civils et leur vulnérabilité. L'expansion de l'État islamique d'Iraq et du Levant sur le territoire libyen est un rappel de la déstabilisation qui peut résulter de l'action militaire.

La communauté internationale peut faire bien davantage pour combattre ce fléau. Peu d'attention et peu de ressources ont été accordées à la pérennisation de la paix dans les situations de crise ou d'après conflit. Une coopération plus étroite entre les États et les organismes internationaux peut aider à sauver des victimes et à traduire les trafiquants en justice. Promouvoir l'universalité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale contribuerait également à garantir que les auteurs de tels crimes répondent de leurs actes, lorsqu'ils sont commis dans le contexte d'un conflit armé.

Le terrorisme et la criminalité transnationale organisée sont des problèmes différents qui exigent des remèdes différents. La corrélation entre eux peut évidemment apparaître dans des circonstances spécifiques, mais ne devrait en aucun cas être considérée comme universelle ou prédéterminée. Il importe de prêter attention à l'instance dans laquelle ces questions devraient être examinées au premier chef. Le terrorisme international, en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales, doit être examiné au Conseil. La criminalité organisée, en revanche, est principalement une question intérieure de sécurité publique des États. Elle relève moins de la sécurité collective et sera traitée plus efficacement par le biais d'une coopération internationale accrue.

Bien que la traite d'êtres humains et l'esclavage surviennent dans des situations qui se caractérisent par un conflit armé, il n'y a pas de lien automatique entre ces phénomènes. Ils se produisent également dans des situations qui ne menacent pas la paix et la sécurité internationales. Pour que l'ONU s'attaque efficacement à ces questions sous toutes leurs formes, le Conseil de sécurité doit tenir compte du mandat et de la compétence technique de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme, ainsi que du rôle crucial que joue l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans ce domaine.

Les migrations elles-mêmes ne doivent pas être pénalisées ni confondues avec la criminalisation de la traite des personnes. Nos actions doivent viser à protéger les droits des personnes qui sont forcées de fuir de chez elles et qui sont victimes des trafiquants, et à leur venir en aide. La communauté internationale a la responsabilité d'agir et de trouver une solution à la crise des réfugiés. Il n'est pas cohérent de défendre la responsabilité de protéger et la protection des civils tout en tournant le dos à ceux qui fuient les conflits et les persécutions.

Comme le prouve l'expérience de mon pays, qui accorde des visas humanitaires aux Haïtiens depuis 2012, l'un des moyens les plus efficaces de démanteler les réseaux de la traite d'êtres humains est d'accorder à ceux qui sont forcés de fuir un moyen sûr et légitime de pénétrer sur le territoire.

Unissons tous nos forces pour venir définitivement à bout de la traite d'êtres humains et de l'esclavage sous toutes leurs formes et permettre à leurs victimes de retrouver une vie digne et surtout de l'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU

M. António (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que de la priorité que votre présidence a sagement décidé d'accorder à la question de la prévention des conflits en Afrique au cours de ce mois. Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de ses remarques enrichissantes ce matin. Je remercie également de leurs exposés respectifs M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Kevin Hyland, Commissaire indépendant du Royaume-Uni chargé de la lutte contre l'esclavage, et Mme Ilwad Elman, du Elman Peace and Human Rights Centre.

Le débat public d'aujourd'hui est d'autant plus approprié et opportun qu'il intervient au cours du mois où nous célébrons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La célébration annuelle de cette journée est l'occasion non seulement d'honorer la mémoire des victimes de ce sombre chapitre de notre histoire, mais aussi de sensibiliser le public aux dangers de ce que l'on appelle communément l'esclavage moderne. Il est en effet extrêmement troublant que, deux siècles après l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, l'esclavage existe encore aujourd'hui dans de nombreuses formes différentes et continue de faire des millions de victimes chaque jour. Selon l'Organisation internationale du Travail, plus de 21 millions d'enfants, de femmes et d'hommes vivent aujourd'hui en condition d'esclavage moderne, dont environ 3,7 millions se trouvent en Afrique. Ces chiffres racontent la terrible histoire de l'esclavage moderne et doivent être pour la communauté internationale un signal d'alarme quant à l'urgence qu'il y a à œuvrer de concert pour prévenir et éliminer ce fléau. Ce sentiment d'urgence a été rendu adéquatement dans la résolution 2331 (2016) récemment adoptée, qui appelle à la prise de mesures décisives, notamment contre les terroristes et tous les groupes armés, pour mettre fin à la traite d'êtres humains.

Si nous voulons apporter une contribution tangible au règlement de ce problème complexe, nous devons aller au-delà des déclarations d'ordre général sur la nécessité de s'attaquer à ses diverses causes profondes et prendre des mesures concrètes pour le résoudre. Nos efforts doivent également porter sur l'élimination des différents facteurs qui contribuent à ces crimes horribles, notamment les conflits armés prolongés ainsi que la propagation du terrorisme et de la criminalité organisée. Il est tout aussi important de reconnaître que l'ampleur et la gravité de ses causes ont été exacerbées par la crise migratoire en cours. De nombreux rapports publiés récemment soulignent que les réseaux criminels profitent de la crise migratoire actuelle pour contraindre davantage de personnes au travail servile et à d'autres types d'esclavage. On ne saurait trop insister sur les effets dévastateurs de ces phénomènes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui sont parmi les personnes les plus vulnérables.

Ce qu'il faut avant tout, c'est une action décisive aux niveaux national, régional et international pour

défendre la dignité humaine et renforcer la lutte contre ces pratiques scandaleuses qui sont indignes de l'humanité. Dans ce contexte, pour promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique international relatif à la traite d'êtres humains, l'Union africaine a adopté plusieurs instruments politiques pour prévenir et combattre la traite des personnes, à savoir le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants; le Cadre de politique en matière de migration en Afrique; et l'Initiative de la Commission de l'Union africaine contre la traite des êtres humains. Ces instruments ont donné l'élan nécessaire à la mobilisation, et le nombre de pays qui ont adopté des lois contre la traite d'êtres humains a plus que doublé ces dernières années. Cela a permis d'augmenter le nombre de condamnations de trafiquants, et nous espérons que le nombre de victimes secourues et protégées est en augmentation.

En dépit de ces efforts, la traite des personnes et le trafic de migrants restent des problèmes constants sur le continent africain. Selon les estimations, 3,7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains sont piégés dans le travail forcé et travaillent sous une contrainte extrême, en grande partie dans l'économie informelle. Le continent africain doit accentuer ses efforts, en coordination avec la communauté internationale, pour combattre et éliminer toutes ces formes criminelles d'exploitation d'êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences.

Mme Bhoola (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences. Je remercie le Gouvernement britannique d'avoir convoqué le présent débat public et de m'avoir invitée à y participer, ainsi que du rôle de chef de file qu'il joue dans la lutte contre l'esclavage moderne.

Ma prédécesseur à ce poste et moi-même avons effectué de nombreuses visites de pays pour rencontrer un large éventail de représentants de gouvernements, d'organisations de la société civile et de survivants afin d'évaluer l'incidence de l'esclavage et des pratiques qui y sont associées, en violation de la Convention relative à l'esclavage de 1926 et de la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1956. Les États Membres ont le devoir de promouvoir la protection universelle contre l'esclavage et la traite des esclaves et de traduire en justice les individus qui violent cette norme. Néanmoins, comme nous l'avons entendu ce matin, l'esclavage et les activités qui y sont associées se poursuivent à une échelle sans précédent et touchent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Dans les situations de conflit, les terroristes et les groupes armés non étatiques recourent désormais aux formes d'esclavage les plus extrêmes, sous lesquelles les jeunes filles et les femmes deviennent des biens, sont exploitées, vendues et échangées sur des marchés et sur Internet. Les garçons sont forcés de prendre les armes et de commettre des actes de violence contre leurs propres communautés.

Il y a un an, le Rapporteur spécial sur le droit à la santé, la Rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, et moi-même avons organisé une mission conjointe au Nigéria, où nous avons rencontré de jeunes hommes qui avaient été forcés par Boko Haram à prendre les armes, à combattre, à détruire leurs propres villages et à travailler sous la contrainte, effectuant notamment des travaux de nettoyage et de construction durant leur captivité. Nous avons rencontré dans des camps de personnes déplacées des filles, à peine sorties de l'enfance, qui ont eu des enfants à la suite de mariages forcés ou parce qu'elles avaient été réduites en esclavage sexuel. Un grand nombre d'entre elles ont déclaré être dans l'impossibilité de retourner dans leurs communautés, car elles ont été ostracisées pour avoir été les épouses de combattants de Boko Haram, et leurs enfants sont méprisés parce qu'ils sont de sang impur. En dépit des efforts considérables du Gouvernement et de la société civile, elles continuent de souffrir du manque d'accès aux soins de santé physique et psychologique, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, aux moyens de subsistance et à la justice. Ces insuffisances peuvent alimenter l'enlisement du cycle de violence, dans lequel les filles risquent d'être obligées de vendre leur corps pour gagner leur vie, ou pire encore, de commettre des attentats-suicides.

Que peut faire le Conseil de sécurité? Premièrement, le Conseil et les États Membres peuvent veiller à ce que les nombreux points de convergence entre l'esclavage, le travail forcé et la traite en période de conflit suscitent une réaction mondiale multiforme et cohérente. À cet égard, le système des Nations Unies doit montrer l'exemple en maintenant l'attention sur

ces questions, l'ONU doit exercer un contrôle et les États Membres doivent prendre des mesures. J'exhorte donc les États Membres à œuvrer à la réalisation de la cible 8.7 des objectifs de développement durable en créant un partenariat multipartite pour atteindre cet objectif et promouvoir l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains. La réalisation de la cible 8.7 des objectifs de développement durable est une condition préalable à la réalisation d'un grand nombre d'autres objectifs de développement durable, en particulier les objectifs relatifs à l'égalité des sexes, à l'autonomisation économique et au droit à la santé au sein de sociétés pacifiques, justes et ouvertes.

Deuxièmement, le Conseil peut renforcer le cadre normatif pour l'élimination de l'esclavage, du travail forcé et de la traite des personnes en promouvant une plus large ratification des normes du droit international humanitaire, notamment le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé, 1930 (No.29) de l'Organisation internationale du Travail. Il importe de rappeler aux États Membres qu'ils doivent veiller à ce que la législation nécessaire à l'application des normes internationales soit complétée par des plans d'action nationaux solides. En outre, la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1956 enjoint aux États qui l'ont ratifiée de tenir le Secrétaire général informé des lois qu'ils adoptent en vue d'interdire l'esclavage et de pénaliser l'esclavagisme, et j'encourage les membres du Conseil de sécurité à l'aider à remplir cette fonction.

Troisièmement, le Conseil peut renforcer l'action humanitaire, mais aussi adopter les mesures financières et économiques les plus strictes pour endiguer la corruption et la criminalité transnationales qui alimentent les conflits.

Enfin, le Conseil de sécurité peut encourager la justice pénale nationale et internationale à mettre les criminels face à leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'esclavage, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

L'accès à la justice reste une perspective éloignée pour les millions de victimes de la traite, du travail forcé et de l'esclavage en période de conflit. La prévention, la protection et le soutien aux survivants sont également des conditions essentielles au rétablissement de la paix et de la sécurité. À cet égard, j'exhorte les États Membres à verser des contributions au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, qui met l'accent sur des projets qui fournissent une aide spécialisée aux femmes et aux enfants réduits en esclavage en période de conflit et de crise humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante spéciale et Coordonnatrice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Mme Jarbussynova (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat de haut niveau au moment opportun.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en tant qu'organisation régionale euro-atlantique et eurasienne globale, place la promotion et la protection des droits de l'homme au centre de toute stratégie de sécurité viable. L'OSCE s'intéresse énormément aux liens dangereux existant entre les situations de crise et les risques de trafic. C'est pourquoi je souhaite aujourd'hui mettre l'accent sur le lien entre les situations d'urgence et l'exploitation humaine dans la région de l'OSCE et sur les programmes fort nécessaires d'atténuation des risques et de lutte contre la traite.

En 2016, mon bureau a mené une enquête sur certains aspects du plan d'action de l'OSCE contre la traite des personnes afin de mieux comprendre l'évolution du contexte et les problèmes liés à leur mise en œuvre. Même si les données font état de progrès dans les domaines de la prévention, des poursuites et de la protection, elles révèlent également qu'il reste encore fort à faire. Ceci est d'autant plus urgent si l'on prend en compte les tendances récentes en matière de traite des êtres humains.

Avec le durcissement des politiques d'immigration, les voies de migration deviennent de plus en plus longues et dangereuses. Les populations qui se déplacent, en particulier les femmes et les enfants, courent particulièrement le risque d'être à la merci des trafiquants. Très souvent, ce qui est au départ une crise humanitaire se transforme rapidement en une crise de sécurité. La tâche qui nous incombe est titanesque. Sur plus d'un million de migrants en situation irrégulière arrivés en Europe en 2015, plus de 90 % ont eu recours à des services fournis par 40 000 individus opérant au sein de vastes réseaux criminels et qui continuent

souvent d'exploiter les migrants en situation irrégulière après leur arrivée.

Depuis 2014, en Ukraine, plus de 1,7 million de personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers et sont désormais déplacées. Comment pouvons-nous contrecarrer cette situation tout en nous penchant avec efficacité sur l'ampleur de ces problèmes transnationaux? Comment pouvons-nous remédier au fait que, trop souvent, les réseaux criminels s'épanouissent, les responsables restent impunis, le nombre de condamnations reste faible dans le monde entier et les victimes ne parviennent pas à être indemnisées pour les dommages matériels et moraux qu'elles ont subis? Je pense que les efforts nationaux, si efficaces soient-ils, ne suffisent cependant pas pour s'attaquer à ce crime dans toute sa complexité. Dans l'esprit qui a présidé à la rédaction du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il est impératif que les différents protagonistes et les premiers intervenants entreprennent des efforts pluridisciplinaires, intersectoriels et transnationaux, dans lesquels l'inclusion, la collaboration et le partage des meilleures pratiques deviendraient les mots d'ordre des actions combinées que nous menons aux fins d'une plus grande efficacité des enquêtes, de la promptitude des poursuites et d'une identification rapide des victimes.

Compte tenu de l'influence de l'OSCE et de son approche multidimensionnelle, mon équipe et moi-même nous sommes efforcées, depuis le début de la crise migratoire et, de fait, depuis que la situation en Ukraine s'est détériorée, de lutter contre l'exploitation connexe des vies humaines par les trafiquants. C'est donc avec une grande fierté que j'ai piloté le projet de l'OSCE intitulé « Lutter contre la traite d'êtres humains le long des couloirs de migration » (*Combating Human Trafficking along Migration Routes*), dans le cadre duquel nous formons les agents des services de répression, les procureurs, les inspecteurs du travail, les enquêteurs financiers et les représentants de la société civile au cours d'un exercice de simulation intensif. Dans cette entreprise, je suis extrêmement fière de la coopération efficace avec les organismes des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'avec l'Office européen de police et INTERPOL. De même, je reste déterminée à transmettre au personnel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine les meilleures pratiques d'observation et de signalement des tendances liées à la traite dans le contexte d'une situation de conflit. Ces mesures sont d'autant plus indispensables que, en dépit de la gravité de ces crimes, la traite d'êtres humains dans le contexte des situations de crise reste généralement méconnue des acteurs aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux.

J'espère sincèrement que l'OSCE pourra tirer parti de ces réalisations lors des prochaines consultations régionales autour d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ce qui permettra de garantir une approche axée sur les droits de l'homme.

Dans nos travaux, nous sommes également guidés par la conviction qu'il est important de bien comprendre le lien entre le terrorisme et les trafics. À cette fin, nous apportons notre appui à un groupe d'experts qui se penche sur ce problème en se concentrant particulièrement sur les jeunes victimes de la traite à des fins de terrorisme.

Nous reconnaissons également qu'il est important de tirer parti du pouvoir d'achat collectif des gouvernements pour éliminer le marché des biens et services produits en ayant recours à une e main-d'œuvre issue de la traite. Notre deuxième projet phare dans ce domaine vise à prévenir la traite d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement par le biais des mesures et passations de marchés publics décidées par les gouvernements. À cet égard, je félicite le Gouvernement britannique d'avoir appuyé nos efforts en encourageant les consommateurs, les militants et les investisseurs à examiner de près les entreprises de manière à mettre fin à l'esclavage moderne.

Enfin, sachant que les enfants et les mineurs non accompagnés sont particulièrement exposés à la violence et à l'exploitation, la dix-septième Conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite des personnes, qui se tiendra à Vienne le mois prochain, sera axée sur la traite des enfants. Étant donné que, dans la région de l'OSCE, près d'une victime de la traite sur cinq est un enfant, le but de cette conférence de deux jours est de renforcer la cohérence des efforts internationaux et de définir des recommandations plus spécialisées, plus intégrées et plus efficaces pour lutter comme il convient contre la traite des enfants, tout en respectant les droits de l'homme.

Nous le devons aux enfants, mais aussi aux hommes et aux femmes du monde entier, tous âges, statuts et origines confondus, et indépendamment de savoir s'ils fuient une crise ou non. Malgré l'ampleur et la portée des défis auxquels nous sommes confrontés, je suis convaincue qu'une coopération étroite avec les

partenaires locaux et internationaux nous permettra de contribuer de façon décisive à appeler l'attention sur la traite d'êtres humains et à atténuer ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Joanne Adamson, Cheffe adjointe de la délégation de l'Union européenne.

Mme Adamson (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Hyland, Mme Elman et M. Fedotov de leurs exposés.

Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentielle; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous tenons à féliciter le Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat public et à saluer le vif attachement dont il fait montre à la question de la traite des êtres humains et du travail forcé dans les situations de conflit durant sa présidence du Conseil de sécurité. Nous avons fait fond sur l'élan généré par les présidences précédentes pour nous pencher sur cette question, et nous ne doutons pas que la communauté internationale demeurera déterminée à lutter contre ce fléau.

La traite des êtres humains constitue une violation grave des droits de l'homme ou une atteinte à ces droits et une forme grave de criminalité organisée. L'interdiction de la traite d'êtres humains et du travail forcé est expressément énoncée à l'article 5 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. En outre, dans sa nouvelle stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité européenne, l'Union européenne a pris acte de la nécessité de contrecarrer les retombées de l'insécurité qui pourrait découler des conflits, des trafics au terrorisme, en passant par la contrebande.

Nous réaffirmons notre appui aux engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de lutter contre la traite des êtres humains, notamment en prenant des mesures ciblées visant à identifier, protéger et assister les victimes, ainsi qu'à prévenir la traite des personnes déplacées, en tenant compte du fait que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Nous pensons qu'il est important de renforcer la coopération et les partenariats multilatéraux et, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), nous devons également faire participer davantage les femmes et les jeunes aux activités de consolidation de la paix et aux mesures de lutte contre la traite d'êtres humains.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre la traite d'êtres humains (S/2106/949), publié en novembre 2016. Nous avons pris bonne note du lien qui existe entre les conflits et la traite d'êtres humains, laquelle, dans un tel contexte, peut prendre de nombreuses formes méprisables. Nous notons en particulier les liens entre les conflits, la traite d'êtres humains et les autres formes de criminalité. La traite touche plus particulièrement les femmes. Les données les plus récentes recueillies par l'Union européenne montrent que la traite à des fins d'exploitation sexuelle demeure la forme la plus répandue à laquelle se heurtent les autorités, et que la majorité des victimes en sont des femmes et des filles. En outre, selon les mêmes données de l'Union européenne, la traite aux fins d'exploitation par le travail touche principalement les hommes et les garçons. Dans ce contexte, nous appelons à une approche plus ciblée et davantage orientée vers les femmes dans toutes les actions entreprises pour lutter contre la traite d'êtres humains.

Nous réaffirmons qu'il convient de nous employer en priorité à prévenir la traite d'êtres humains sous toutes ses formes. Toute autre démarche arrive trop tard pour les victimes de ce crime abject. À cet égard, faire en sorte que les auteurs rendent des comptes est un facteur de dissuasion indispensable. Nous devons suivre les pistes financières et utiliser tous les outils et techniques d'enquête disponibles pour poursuivre les auteurs et les traduire en justice. C'est en respectant et en défendant les normes internationales, notamment celles énoncées dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, ainsi que dans d'autres instruments juridiques internationaux, que l'on contribuera à asseoir l'état de droit sur des fondements solides. Nous devons renouveler et redynamiser nos efforts pour mettre en œuvre le dispositif juridique existant.

L'Union européenne a élaboré un cadre juridique et politique ambitieux et complet, qui tient compte de l'appartenance sexuelle et des besoins des enfants, pour lutter contre la traite d'êtres humains. Les mesures de lutte contre la traite constituent également un élément clef de nos politiques et financements étrangers, et l'Union européenne continue de coopérer avec les organismes des Nations Unies et de les appuyer.

Nous sommes conscients que l'instabilité crée un environnement idéal pour les activités criminelles des trafiquants. Par conséquent, nous appuyons activement tous les efforts déployés par les Nations Unies pour mettre fin aux crises politiques et de sécurité en Syrie et en Libye. Nous sommes également en train de hiérarchiser les activités en lien avec la lutte contre le terrorisme, en collaboration avec des partenaires dans le monde entier, pour faire face aux menaces de toutes les organisations terroristes, comme Daech ou Boko Haram, qui ne se cachent pas pour se livrer à l'exploitation et à la traite de femmes et de filles à leurs propres fins. Nous devons mieux comprendre les liens unissant les organisations terroristes et les groupes du crime organisé qui s'adonnent à la traite d'êtres humains et au trafic d'autres biens illicites. Nous devons nous employer à mettre en œuvre un programme visant à renforcer la participation des femmes aux processus de paix et aux efforts de lutte contre l'extrémisme violent, en vue de formuler des mesures et des solutions efficaces. Nous devons collectivement tout mettre en œuvre pour mettre fin à ce fléau aux dimensions multiples qui ravage nos sociétés.

Ma déclaration est bien plus longue, mais je vais m'arrêter ici pour gagner du temps. La version intégrale de notre déclaration a été distribuée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni de nous avoir donné cette occasion d'exprimer nos vues sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit et l'esclavage moderne. L'interdiction de l'esclavage est l'une de très rares normes du droit international qui s'appliquent en tout temps et en tous lieux à tous les acteurs. Les États ont l'obligation juridique de réprimer l'esclavage partout où il se produit, d'engager des enquêtes et des poursuites et de punir les auteurs de tels actes. Plus de 90 % des pays disposent d'une législation interdisant la traite d'êtres humains. Pourtant, selon les estimations, 46 millions de personnes ont été victimes de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains, et les condamnations pour ces crimes ne représentent qu'une fraction du nombre total de personnes qui se livrent à de tels actes. Il existe un problème d'impunité assez grave, malgré l'existence de normes juridiques universelles robustes.

La résolution 2331 (2016) sur la traite des personnes en période de conflit, adoptée en décembre dernier, est la toute première résolution du Conseil portant sur cette question. Elle établit une corrélation entre la traite d'êtres humains, la violence sexuelle, les conflits armés, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Elle met également en évidence les conséquences liées à l'appartenance sexuelle de la traite des personnes dans les situations de conflit.

Plus de 70 % des victimes de la traite sont des femmes et des filles. Par conséquent, il importe tout particulièrement de se pencher sur les dimensions sexospécifiques de l'esclavage moderne – tel était le thème principal d'une manifestation parallèle de niveau ministériel organisée conjointement par le Royaume-Uni, le Nigéria et le Liechtenstein lundi dernier. Nous espérons que cette manifestation permettra d'identifier des mesures concrètes que la communauté internationale peut mettre en œuvre dans le cadre de ses efforts pour prévenir et éliminer l'esclavage, notamment en ce qui concerne les victimes de sexe féminin.

En juin dernier, conjointement avec la Mission du Royaume-Uni et l'Université des Nations Unies, le Liechtenstein a organisé un atelier de deux jours sur les voies et moyens par lesquels le Conseil de sécurité peut lutter contre la traite d'êtres humains dans les situations de conflit. Le rapport qui a été élaboré à l'issue de cet atelier contient 10 propositions sur les mesures que le Conseil de sécurité peut prendre, dont certaines figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la traite d'êtres humains (S/2016/949) et dans la résolution 2331 (2016).

L'une des principales conclusions est qu'une mutation dans la conception actuelle s'impose, c'est-à-dire qu'il faut reconnaître que les mesures prises par la justice pénale nationale doivent être appuyées par des mesures supplémentaires de la part du Conseil de sécurité – sur le plan normatif, financier et technologique – et qu'il faut adopter des démarches innovantes pour lutter contre l'esclavage moderne. À l'heure actuelle, les entreprises qui utilisent le travail forcé engrangent des profits annuels de l'ordre de 150 milliards de dollars. Manifestement, une démarche innovante dans ce domaine consiste à faire participer les institutions financières aux efforts visant à détecter et à perturber les flux financiers liés à la traite d'êtres humains – en d'autres mots, « suivre l'argent à la trace ».

Pour explorer davantage cette possibilité, en collaboration avec l'Université des Nations Unies, nous allons organiser un atelier de deux jours à la fin du mois, auquel participeront des responsables du secteur financier, notamment des régulateurs financiers, des enquêteurs et des procureurs, ainsi que

des représentants des États Membres et de la société civile. Nous discuterons dans quelle mesure le secteur financier est exposé à l'esclavage moderne, à la traite d'êtres humains et au travail forcé, des risques associés à cette exposition et des mesures que le secteur financier peut prendre pour lutter contre ces crimes ainsi que du rôle que jouent les différents acteurs pour veiller à ce que le secteur financier ne soit pas impliqué dans des actes liés à l'esclavage moderne, à la traite d'êtres humains et au travail forcé. Cet atelier devrait donner lieu à un certain nombre d'idées et de recommandations concrètes et réalisables visant à aider le secteur financier, les autorités chargées de la réglementation et les autres parties prenantes à lutter contre l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains.

S'il est vrai que le Conseil a souligné que les actes ou les infractions liés à la traite d'êtres humains en période de conflit peuvent constituer des crimes de guerre, il n'a pas reconnu qu'ils pouvaient également constituer des crimes contre l'humanité. Nous devons exploiter pleinement le potentiel de la justice pénale internationale si nous voulons vraiment éliminer l'esclavage.

Dans son exposé au Conseil de sécurité en novembre 2016 (voir S/PV.7806), la Procureure de la Cour pénale internationale, M[me] Fatou Bensouda, a indiqué que son Bureau allait ouvrir une enquête sur le trafic de migrants en Libye en vue de la collecte d'éléments de preuve concernant des crimes de guerre et/ou des crimes contre l'humanité. Des centaines de milliers de migrants passent clandestinement par la Libye pour se rendre en Europe. L'Organisation internationale pour les migrations estime que jusqu'à 76 % de ces personnes ont été victimes de pratiques constitutives de traite d'êtres humains. Ce sont généralement les femmes et les enfants qui sont les principales victimes de tels crimes. Nous attendons avec intérêt les résultats de cette enquête et nous espérons qu'elle nous permettra de mieux comprendre comment et quand la traite d'êtres humains peut constituer une atrocité criminelle et comment nous pouvons utiliser les outils pertinents dont nous disposons dans de telles situations.

Le prochain rapport du Secrétaire général sera l'occasion d'élargir cette optique à la fois en ce qui concerne cette question en tant que telle et s'agissant de la terminologie y relative. Il s'agit d'une question transversale pertinente pour l'ensemble des piliers de l'ONU et qui fait partie intégrante des engagements pris par les États Membres, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons que le Conseil restera saisi de cette question importante et c'est avec plaisir que nous allons présenter les résultats de nos efforts pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains à l'occasion du prochain débat public sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs contributions.

Je m'associe à la déclaration qui été prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans son rapport (S/2016/949), le Secrétaire général a constaté et reconnu les liens qui existent entre les situations de conflit et la traite d'êtres humains, l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage et d'autres pratiques analogues ainsi que leurs dynamiques transfrontalières, en tant que défi mondial. Toutefois, nous savons tous que ce phénomène et ce défi mondiaux et qui prennent de plus en plus d'ampleur, étant donné les graves crises humanitaires qu'ils provoquent, ne sont pas la cause. Il s'agit tout simplement d'un symptôme.

Les facteurs sous-jacents qui contribuent à ce phénomène – notamment l'agression et l'intervention étrangères, l'occupation, la guerre et les conflits prolongés, l'instabilité politique, le terrorisme, le génocide et le nettoyage ethnique – créent des conditions qui forcent des millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays ou à migrer ou à chercher refuge à l'étranger en quête de sécurité, de stabilité et de perspectives d'avenir, ce qui peut exacerber leur vulnérabilité face à des crimes tels que la traite d'êtres humains, le travail forcé ou l'esclavage moderne. Il incombe au premier chef au Conseil de sécurité de s'attaquer à ces causes sous-jacentes et si le Conseil préfère ne pas en tenir compte et se concentre plutôt sur les symptômes dans ses débats et ses délibérations, il est clair qu'il ne pourra pas y remédier adéquatement.

Les conflits complexes qui ont été déclenchés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont donné lieu à la constitution de nombreux groupes armés, de groupes terroristes et de puissants réseaux criminels internationaux et à la recrudescence de l'exploitation

des personnes au moyen de la traite. Cette exploitation prend de formes multiples, notamment le travail forcé, l'esclavage et le recrutement par des groupes armés. Ces situations favorisent l'exploitation compte tenu de la vulnérabilité accrue des personnes fuyant les conflits en raison des pertes humaines, matérielles et économiques généralisées et de l'affaiblissement général de l'état de droit dans les zones touchées.

Dans de telles situations, certains groupes armés considèrent les populations civiles comme des ressources ou des produits pouvant faire l'objet de trafics. Ainsi, les minorités ethniques et religieuses font l'objet d'attaques et de meurtres généralisés, et on assiste à des enlèvements et à la traite transfrontalière de femmes et d'enfants, tandis que les femmes et les filles déplacées et réfugiées sont mariées de force à des combattants ou à de riches étrangers. On a pu constater de tels cas impliquant Daech, Boko Haram et d'autres groupes terroristes et extrémistes. Ces actes peuvent être constitutifs de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Avant tout, nous devons respecter pleinement l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, afin de nous attaquer aux causes profondes des déplacements massifs de populations. Ensuite, nous devons réaffirmer la responsabilité qui incombe à tous les gouvernements de protéger et de faire respecter les droits des réfugiés et des migrants conformément aux lois nationales et internationales, en renforçant les législations en vigueur contre tous les actes illégaux ou violents y relatifs.

Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes est un document essentiel qui a été entériné par l'Assemblée générale. Il doit être mis en œuvre intégralement et efficacement. Le prochain examen du Plan d'action dans le courant de cette année est une occasion exceptionnelle d'analyser et d'évaluer ce document à ce stade critique et d'améliorer les efforts internationaux en matière de lutte contre la traite des êtres humains déployés en commun par tous les États Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir convoqué le débat public de ce jour et du leadership et de l'engagement dont il fait sur cette importante question.

L'Estonie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Ces dernières années, le problème de la traite des êtres humains dans les situations de conflit se pose avec plus d'acuité, tant pour ce qui est de son ampleur qu'en ce qui concerne sa nature. Nous assistons à une multiplication des conflits armés et, malheureusement, la traite des êtres humains en est devenue une caractéristique et un dérivé récurrents. La traite des personnes dans les situations de conflit a de ce fait atteint une échelle sans précédent.

Pour résoudre le problème de la traite des êtres humains dans les situations de conflit, la communauté internationale doit se concentrer simultanément sur la prévention, la protection et les poursuites.

Premièrement, prévenir les conflits violents est la meilleure garantie pour empêcher la traite d'avoir lieu. C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles l'Estonie appuie pleinement l'accent mis par le Secrétaire général sur la nécessité de passer de la réaction à la prévention. Nous saluons ses efforts pour améliorer les capacités de l'ONU d'agir en amont pour prévenir les conflits violents et lier la réforme du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies à celle du système des Nations Unies pour le développement. L'ONU doit s'acquitter de ses fonctions essentielles de manière plus efficace et plus cohérente.

Deuxièmement, la communauté internationale doit intensifier les efforts de protection pour faire en sorte que les personnes touchées par les conflits, en particulier les femmes et les filles, ne deviennent pas une proie facile des trafiquants. Pour ce faire, l'Estonie appelle à une meilleure coordination entre les parties prenantes et les institutions. Le Conseil de sécurité pourrait mener ce processus et favoriser une plus grande cohérence normative, opérationnelle et stratégique à l'échelle du système des Nations Unies sur le sujet en associant directement les titulaires de mandat concernés, notamment le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violence sexuelles en période de conflit, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes compétents.

Troisièmement, il ne doit pas y avoir de place pour l'impunité, et tous les coupables doivent rendre des

comptes. Bien que le problème de la traite soit de nature internationale et nécessite par conséquent une réponse internationale, il ne faut pas oublier que c'est en premier lieu aux États qu'il incombe de traduire les responsables en justice. Les politiques et programmes d'action au niveau national, y compris les efforts pour former les services en charge de l'immigration, les forces de police, les procureurs et les juges, sont indispensables pour éliminer la traite des êtres humains.

La plupart des pays ont adopté des législations réprimant la traite des êtres humains, mais l'attention doit encore être portée sur l'application de la loi. En conséquence, les États individuellement et la communauté internationale doivent prendre des mesures pour empêcher que la culture d'impunité ne se répande. En outre, les victimes doivent avoir accès à une assistance, un soutien et des recours véritables et suffisants.

Il est important que la communauté internationale poursuive ses efforts pour prévenir et combattre les activités des groupes armés, des groupes terroristes et des groupes criminels transnationaux impliqués dans la traite des êtres humains, le travail forcé et l'esclavage moderne. L'Estonie estime que la traite des personnes dans les situations de conflit doit et peut être éliminée. Mais pour atteindre cet objectif, la lutte doit être intensifiée. Nous restons prêts à participer activement aux futures discussions pour façonner la réponse de la communauté internationale à cette menace mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

Mme Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé ce très important débat public du Conseil de sécurité.

L'esclavage moderne est un crime du XXIe siècle. Il est capable de s'adapter, cynique, sophistiqué et extrêmement complexe et, de ce fait, il s'agit d'un crime qui ne peut être combattu qu'au moyen de stratégies modernes, novatrices et souples s'appuyant sur les résultats des nouvelles recherches en la matière et les dernières technologies. Nos actions doivent être adaptées à chaque cas spécifique. En outre, notre réponse doit tenir compte du sexe et de l'âge des personnes concernées, ainsi que du type d'exploitation en question.

Je voudrais souligner la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre toutes les formes d'esclavage moderne. Aujourd'hui, nous débattons d'un sujet complexe. De nombreuses entités des Nations Unies – non seulement l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, mais aussi l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, ONU-Femmes et l'UNICEF – ont pour mandat de travailler sur des aspects précis de ce problème.

Malheureusement, les efforts se chevauchent souvent, et parfois même se font concurrence, ce qui n'aide personne. La complexité du problème appelle une réponse renforcée, mieux coordonnée et plus cohérente des Nations Unies, et c'est aussi le moins que nous puissions faire pour les millions de victimes. De surcroît, c'est exactement ce que les dirigeants des 193 États Membres de l'ONU ont préconisé lorsqu'ils ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ce que le Conseil de sécurité a demandé dans sa résolution 2331 (2016).

Compte tenu de tout ce qui précède, nous encourageons le Secrétaire général à placer cette question au premier rang de ses priorités, à l'aligner sur les efforts de réforme axés sur la prévention et à prendre l'initiative pour favoriser une meilleure coordination et approfondir la coopération, au sein du système des Nations Unies bien sûr mais également en dehors. Désigner un envoyé spécial qui serait chargé de faciliter la coordination, renforcer le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, et/ou mettre en place une équipe spéciale qui donnerait des orientations sur la manière de renforcer l'action de l'ONU, ne sont que quelques-unes des options possibles.

Je souhaite annoncer que la Hongrie accueillera les consultations régionales de l'initiative Alliance relative à la cible 8.7 des objectifs de développement durable lancée par l'OIT, qui a pour but de renforcer la coopération et la coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes clefs. La Hongrie attend avec intérêt le processus d'examen de 2017 du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et nous sommes prêts à participer activement aux discussions à venir.

Je crois sincèrement que nous devons faire œuvre de sensibilisation et rendre ce crime aussi visible que possible dans le monde entier, par l'intermédiaire des médias, de l'expression artistique, en faisant en sorte que journalistes et artistes travaillent main dans la

main. Nous devons veiller à ce que chacun connaisse et comprenne ce crime. Par ailleurs, tout en encourageant la ratification la plus large possible du Protocole de Palerme et du Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé de l'OIT, nous tenons à souligner que la mise en œuvre effective de ces instruments internationaux est également essentielle.

Veiller à l'application du principe de responsabilité est un impératif. Les États doivent redoubler d'efforts pour trouver les coupables et les traduire en justice. Étant donné le caractère transfrontière de ces crimes, la coopération judiciaire et policière internationale est fondamentale. Dans ce contexte, je voudrais également souligner le potentiel du mécanisme qui est en train d'être mis en place pour enquêter sur les responsables des crimes les plus graves commis en Syrie, y compris ceux qui relèvent du débat public d'aujourd'hui, et les poursuivre en justice. La Hongrie a offert sa contribution volontaire au mécanisme, et nous encourageons d'autres pays à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la présidence britannique d'avoir convoqué le présent débat, qui prend une importance accrue aujourd'hui, compte tenu de la présente session annuelle de la Commission de la condition de la femme. D'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 79 %, près de 80 %, des victimes de la traite sont des femmes et des enfants, et c'est pourquoi la lutte contre cette menace est à la fois urgente et cruciale.

Le fléau de l'esclavage est une abomination, car il perpétue la domination et la dégradation de la vie humaine. L'esclavage moderne, à la différence de sa forme traditionnelle, ne cherche pas à posséder des personnes. Il vise plutôt à les contrôler en exploitant leur vie ou le fruit de leur travail. L'esclavage sexuel dans les situations de conflit, la traite des femmes et des filles et le travail servile et forcé sont tous des manifestations de ce fléau.

Les gangs criminels organisés transnationaux sont devenus les principaux pourvoyeurs de cette misère humaine, qu'ils perpétuent à des fins lucratives. Leurs liens croissants avec les terroristes est une source de préoccupation mondiale, ne serait-ce que parce qu'ils ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales. Les situations de conflit, de par la convergence des circonstances et des possibilités, fournissent un environnement idéal pour ces alliances impies. Des crimes odieux tels que l'esclavage des femmes et des enfants, leur exploitation sexuelle et leur recrutement dans les groupes armés sont un scandale, non seulement à l'encontre de toutes les normes du droit international, mais aussi de l'humanité elle-même. Nous devons œuvrer de concert pour mettre un terme à cette perversion.

La résolution 2331 (2016) de décembre 2016 est importante, non seulement car elle est l'affirmation sans équivoque par la communauté internationale de son engagement à faire face à cette menace, mais aussi parce qu'elle appelle à une action immédiate visant à prévenir, réprimer et poursuivre en justice ceux qui se livrent à la traite des personnes. Si l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage est une fin en soi, il faut également traiter de la question de l'interception des flux financiers issus de la traite qui profitent aux groupes terroristes.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ont servi de pièce maîtresse au cadre mondial actuel de lutte contre la criminalité transnationale organisée. La Convention et son Protocole ont également inspiré et orienté des politiques nationales. En tant que partie à la Convention, mon pays, le Pakistan, a pris un certain nombre de mesures législatives et administratives pour lutter contre la traite des êtres humains.

La communauté internationale voit actuellement se produire sous ses yeux des déplacements de populations sur une échelle historique et sans précédent. Un sentiment dominant de découragement et l'absence de perspectives, induits par des conflits et une insécurité prolongés, sont à l'origine de ce phénomène, l'une des plus grandes tragédies de notre temps et un défi majeur de notre époque. De vastes segments de la population, en particulier des femmes et des enfants, demeurent particulièrement vulnérables. Alors que la communauté internationale cherche à élaborer des stratégies coordonnées et cohérentes pour gérer ces mouvements, l'intérêt et le bien-être des personnes les plus vulnérables doivent continuer d'occuper une place primordiale dans nos réponses politiques. Nous devons, en particulier, veiller à ce que les victimes de ces circonstances ne deviennent pas, dans leur quête de

sécurité et de protection au-delà de leurs frontières, les nouvelles proies de la traite et ses victimes.

Au Pakistan, nous avons vécu cet idéal en accueillant généreusement nos frères et sœurs afghans depuis près de quatre décennies et en assurant leur sécurité dans leur foyer temporaire. Il est absolument impératif d'élaborer une réponse mondiale de meilleure qualité et mieux coordonnée. Une étroite collaboration entre les États doit être à la base de la réussite de cette approche. À l'avenir, un défi fondamental pour la communauté internationale sera de trouver un bon équilibre entre les droits de l'homme et les aspects répressifs des politiques de lutte contre la traite. Les victimes de la traite doivent être protégées, et non pas pénalisées. Des efforts concertés doivent être faits pour remédier aux causes profondes de ce fléau. À moins d'être résolus à éteindre les feux des guerres et des conflits qui engendrent et alimentent ces phénomènes, nos efforts seront au mieux spasmodiques et insuffisants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence britannique d'avoir soulevé la question à l'examen aujourd'hui au niveau d'un débat public.

Par ses paroles et ses actions, le pape François a indiqué très clairement dès les premiers jours où il a assumé ses fonctions que la lutte contre la traite des personnes constituerait l'une des grandes priorités de son pontificat. Il n'a pas hésité à la définir comme une forme d'esclavage, un crime contre l'humanité, une violation grave et honteuse des droits de l'homme, un fléau atroce qui est présent dans le monde entier à grande échelle, y compris au niveau du tourisme.

La multitude de victimes de la traite est le résultat de nombreux éléments. Il s'agit notamment de l'extrême pauvreté, du sous-développement et de l'exclusion, en particulier lorsque ces maux s'accompagnent d'un manque d'accès à l'éducation ou de perspectives d'emploi rares, voire inexistantes. Les trafiquants d'êtres humains n'ont aucun scrupule à exploiter des individus très vulnérables qui fuient les privations économiques et les catastrophes naturelles. De nos jours, cependant, les guerres et les conflits sont devenus le premier moteur de la traite des personnes. Ils créent un environnement porteur où les trafiquants peuvent opérer, car les personnes qui fuient les persécutions et les conflits sont particulièrement vulnérables à la traite. Les conflits ont créé les conditions dans lesquelles les terroristes, les groupes armés et les réseaux criminels organisés transnationaux peuvent prospérer en exploitant les personnes et les populations réduites à la vulnérabilité extrême par la persécution et multiples formes de violence.

Dans ce contexte, ma délégation exprime une fois de plus sa vive inquiétude pour les anciennes communautés chrétiennes telles que les yézidis et d'autres minorités religieuses et ethniques en Mésopotamie, qui ont été réduites en esclavage, vendues, tuées, victimes de la traite et soumises à des formes extrêmes d'humiliation. L'absence manifeste de sérieux efforts pour traduire en justice les auteurs de ces actes de génocide et de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire laisse perplexe, et nombreux sont ceux qui se demandent combien d'autres atrocités peuvent être tolérées avant que les victimes soient secourues et protégées et que justice leur soit rendue.

Une fois de plus, le Saint-Siège rappelle sa condamnation ferme et constante de la relative facilité avec laquelle les armes, même les armes de destruction massive, tombent entre les mains de terroristes et de groupes armés, leur donnant les moyens de poursuivre, avec la même facilité, la traite et l'asservissement de personnes et même de communautés entières. La prolifération des armes, qu'il s'agisse d'armes de destruction massive ou simplement classiques, facilite et prolonge les conflits violents qui rendent les personnes extrêmement vulnérables aux trafiquants et aux passeurs. Tant que les guerres et les conflits font rage, la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé et autres délits continuera de prospérer.

Le Saint-Siège lance donc un appel pressant aux États pour qu'ils ne fournissent pas d'armes à des groupes ou des régimes qui, très probablement, les utiliseraient contre leur propre population, mais pour qu'ils mettent rigoureusement en œuvre les traités sur les armes et utilisent la force de la loi pour lutter contre le trafic d'armes.

En outre, la criminalisation des migrants sans papiers et en situation irrégulière exacerbe leur vulnérabilité, les pousse dans les bras des trafiquants et vers des formes plus extrêmes d'exploitation, et ne les incite pas – bien au contraire – à collaborer avec les forces de l'ordre pour appréhender et punir les trafiquants.

Le défi que pose la traite des personnes est immense et exige une réponse à la mesure de ce fléau. Aujourd'hui, malheureusement, cette réponse est encore loin d'être à la hauteur du défi. Comme le pape François l'a noté à plusieurs reprises, même si la communauté internationale a adopté de nombreux accords et certains pays ont promulgué des lois visant à mettre fin à l'esclavage sous toutes ses formes, même si plusieurs stratégies visant à lutter contre ce phénomène ont été lancées au niveau national comme au niveau international, il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser le public et mieux coordonner les efforts déployés par les gouvernements, l'appareil judiciaire, les forces de l'ordre et les travailleurs sociaux pour sauver les millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui sont toujours privés de liberté et sont contraints de vivre dans des conditions proches de l'esclavage.

D'une manière particulière, le Saint-Siège prie instamment le Conseil de sécurité de jouer un rôle plus important et plus actif dans la lutte contre le fléau de la traite des personnes, essentiellement au travers de sa responsabilité de prévenir les conflits armés et d'y mettre fin et d'aider à la consolidation de la paix et du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais remercier le Royaume-Uni de maintenir la dynamique créée lors du précédent débat sur la question (voir S/PV.7847), organisé en décembre à l'initiative de l'Espagne.

Les conflits armés, le terrorisme et les crises humanitaires exposent les individus à un risque accru, celui de devenir victimes de la traite dans les zones de conflit et au-delà. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à ce risque; ils constituent, en fait, 79 % de toutes les victimes de la traite identifiées. Face au fléau de la traite, nous devons trouver des réponses, qui doivent être aussi multiformes que ce crime horrible lui-même. Au niveau international, il nous faut viser à la ratification universelle de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, en particulier le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, et faire en sorte que nous disposions des données nécessaires pour bien comprendre les défis, par exemple en mettant en place un système global de collecte des données.

Il nous faut suivre une démarche globale, multidisciplinaire et transfrontières. Il nous faut accroître les synergies entre les organismes des Nations Unies et élaborer une réponse globale conjointe des Nations Unies qui inclue les représentants spéciaux du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et pour le sort des enfants en temps de conflit armé. le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes est un instrument important à cet égard.

Il nous faut informer le Conseil de sécurité du lien qui existe entre la traite et les violations des droits de l'homme et appuyer sa capacité à s'intéresser aux liens entre cette traite et, d'autre part, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. En outre, il nous faut mettre à profit le prochain processus d'examen du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes et sa réunion de haut niveau, en octobre, destinée à définir des réponses appropriées aux défis actuels et à débattre des mesures à prendre pour atteindre les objectifs de développement durable portant sur la traite. De plus, nous devons tarir les gains tirés de la traite et garantir la reddition de comptes.

Au plan national, l'Allemagne a pris d'autres mesures pour relever les défis croissants résultant des récents mouvements massifs de réfugiés et de migrants. Nous savons que les programmes de réinstallation et de transfert peuvent réduire le risque que des personnes vulnérables deviennent les victimes de trafiquants avides. C'est en ayant cela à l'esprit que nous avons adopté de nouvelles mesures juridiques pour octroyer aux victimes de la traite des permis de séjour. Je voudrais citer comme exemple notre programme qui a permis à plus de 1000 réfugiés yézidis de gagner l'Allemagne, dont Mme Nadia Murad Basee Taha, Ambassadrice de bonne volonté de l'ONU pour la dignité des survivants de la traite des personnes.

Nous avons aussi pris l'initiative, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de nombreux partenaires nationaux, de protéger ceux qui résident dans les sites d'hébergement de réfugiés – en particulier les femmes et les enfants – contre la violence, notamment contre la traite. Dans le cadre de cette initiative, des normes minimales de protection ont été établies en 2016. Des coordonnateurs spécialement formés aideront à mettre en œuvre ces normes dans non moins d'une centaine de sites d'hébergement jusqu'à la fin de 2017.

D’une façon plus générale, en 2016, nous avons promulgué une loi pour renforcer la protection des femmes et des enfants. Entre autres mesures, nous avons adopté de nouvelles dispositions pénales.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer combien il importe que nous œuvrions tous ensemble et que nous redoublions d’efforts pour remédier au conflit et à l’instabilité, car ils représentent des facteurs majeurs favorisant la migration et la traite des personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Autriche.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier la présidence du Royaume-Unis d’avoir convoqué le présent débat public, tant pertinent qu’opportun.

L’Autriche s’associe à la déclaration faite par l’observateur de l’Union européenne.

Les situations de conflit et d’après conflit créent souvent des conditions dans lesquelles les civils sont davantage exposés au risque de devenir victimes de la traite le long des routes migratoires ou après leur arrivée dans les pays de destination. Les groupes armés sont aussi activement engagés dans la traite des personnes dans les territoires où ils opèrent.

Il est bien établi que le trafic de migrants, notamment dans des situations de conflit et d’après conflit, est de plus en plus étroitement lié à la traite des personnes. Une bonne gestion de la migration régulière et une lutte efficace contre les causes profondes de la migration irrégulière sont indispensables à la réussite des efforts visant à prévenir le passage clandestin de migrants et la traite des personnes le long des routes migratoires. À cet égard, nous attendons aussi avec intérêt la réunion thématique officieuse sur le passage clandestin de migrants, la traite des personnes et les formes contemporaines d’esclavage, y compris l’identification appropriée des migrants et des victimes de la traite aux fins d’une meilleure protection et assistance, prévue à Vienne d’ici la fin de l’année. Cette rencontre aura lieu dans le cadre du processus préparatoire devant mener à l’adoption d’un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

En tant que pays de transit et de destination pour le nombre croissant de migrants en déplacement à travers l’Europe, l’Autriche a accéléré la formation des douaniers, des agents chargés d’examiner les demandes d’asile et du personnel des centres d’accueil, en mettant l’accent plus particulièrement sur l’identification des victimes de la traite des êtres humains. Dans le même temps, la coopération internationale en matière d’enquêtes concernant la traite des personnes et le passage clandestin de migrants a été intensifiée, entre autres moyens, en créant un Bureau opérationnel conjoint de lutte contre les réseaux de passage clandestin des personnes à Vienne en tant que plateforme régionale et point de contact pour les enquêteurs des pays d’origine, de transit et de destination.

La traite, comme nombre d’intervenants l’ont souligné, reste pour une large part sexopécifique. Cela a été confirmé par les conclusions du *Rapport mondial sur la traite des personnes* de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Se livrer à la traite à des fins d’exploitation sexuelle constitue toujours plus de la moitié de tous les affaires de traite, et ce sont les femmes et les enfants qui en sont le plus largement affectés. La violence à l’égard des femmes, l’exploitation sexuelle et les mariages forcés – comme c’est souvent le cas dans les situations de conflit – montrent que l’inégalité des sexes est une partie du problème d’ensemble.

Les enfants sont particulièrement vulnérables et peuvent devenir facilement victimes de la traite. La proportion des enfants victimes de la traite est de 28 %. Des milliers d’enfants ont été recrutés par les groupes armés et sont utilisés comme enfants soldats. Les filles sont astreintes au mariage forcé et utilisées à des fins de travaux domestiques et d’esclavage sexuel. Les garçons – en plus d’être utilisés dans les combats – sont aussi exploités et astreints au travail forcé, par exemple dans l’exploitation des ressources naturelles.

Dans les situations de conflit armé, la traite des personnes est aussi utilisée comme stratégie pour cibler les minorités ethniques et religieuses. L’Autriche continue de recommander l’adoption d’une approche axée sur les victimes, l’accent étant placé sur la prévention de la traite des personnes et sur la protection des victimes de la traite ou d’autres formes graves d’exploitation. Il est évident aussi que c’est aux États qu’il incombe au premier chef de traduire les auteurs de tels actes en justice et de mettre fin au climat d’impunité. Dans les situations d’après conflit, les mécanismes de responsabilisation et de justice transitionnelle, notamment au niveau international, sont des éléments essentiels pour une paix pérenne.

Il importe de reconnaître les liens qui existent entre conflit, traite des personnes et d’autres formes de criminalité transnationale organisée. Une meilleure

compréhensions des corrélations nous permettra d'améliorer notre réponse visant à prévenir et à lutter contre la traite.

Avec son portefeuille de programmes d'assistance technique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été et continue d'être un partenaire central s'agissant d'aider les États Membres à mettre en œuvre des mesures pratiques pour lutter contre la traite des personnes. À ce point de notre exposé, nous voudrions aussi reconnaître l'expertise et la contribution précieuses des organisations non gouvernementales dans le cadre des efforts coordonnés aux niveaux national, régional et international. Je suis aussi très heureux d'avoir eu la chance d'écouter le Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui nous a donné un bon exemple de la contribution que peuvent faire les organisations régionales.

Nous réaffirmons l'importance du Protocole de Palerme, qui donne une définition internationalement convenue du crime de traite des personnes, et met l'accent sur la prévention de la traite, la protection des victimes et la poursuite des auteurs de cette traite. Nous invitons tous les États à le ratifier dès que possible et à veiller à sa mise en œuvre effective.

Enfin, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes facilite chaque année l'octroi d'une aide directe à près de 2500 victimes de la traite des personnes. Cela ne couvre qu'une infime partie de toutes les victimes, et de nombreux projets sont en attente des fonds nécessaires pour être lancés. Il n'en reste pas moins que c'est là toujours une contribution immensément importante. C'est pourquoi nous invitons tous les États à contribuer au Fonds pour assurer le financement de nombreux programmes de grande valeur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de débattre d'un sujet ayant un incidence considérable et une grande importance dans le monde d'aujourd'hui, à avoir la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Nous souhaitons aussi au Royaume-Uni plein succès durant sa présidence du Conseil de sécurité pour le reste du mois.

Comme chacun se rappelle, il y a à peine trois mois, nous nous sommes réunis ici dans cette salle même pour adopter la résolution 2331 (2016). Ma délégation l'a parrainé, convaincue qu'elle contribue à rendre plus visible l'horreur dans laquelle vivent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants victimes de travail forcé, d'esclavage et d'autres pratiques similaires d'organisations terroristes liées aux réseaux de criminalité transnationale organisée.

Dans le cadre de la priorité accordée par le Gouvernement péruvien à la lutte contre ce fléau, le Congrès péruvien a promulgué le 6 janvier une loi incorporant dans notre code pénal les crimes d'« exploitation sexuelle » et d'« esclavage et autres formes d'exploitation », frappés de peines allant de 10 à 15 ans de prison. Le crime de « travail forcé » sera frappé d'une peine allant de 6 à 12 ans de prison. Il s'agit d'une mesure majeure, complétée par l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la traite des personnes et d'autres formes d'exploitation.

Le Pérou, qui est respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales, estime qu'il est impératif de lutter contre la traite des personnes par le biais d'une stratégie complète, globale et coordonnée en matière de criminalité. Par complète, nous entendons une approche intégrale qui prend en compte la prévention, la poursuite des auteurs de ces crimes et l'aide à leurs victimes, l'accent étant mis en particulier sur les plus vulnérables, comme les enfants, les adolescents et les femmes.

Par globale, nous voulons dire que nous devons considérer la traite des personnes comme un crime lié à d'autres, tels que le trafic de drogues et la traite des migrants, qui exigent également des mesures effectives conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, auxquels nous encourageons l'adhésion.

Par coordonnée, nous entendons la coordination entre les organismes nationaux concernés, ce qui implique également le renforcement au niveau international de la coopération bilatérale, régionale et mondiale. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur l'initiative dite des « Ceintures juridiques de protection », qui a pour objectif d'établir un bloc d'accords bilatéraux et que le Ministère des affaires étrangères péruvien met déjà en œuvre avec les pays voisins. Nous avons conclu à ce jour des accords avec la Colombie, la Bolivie et l'Équateur, et nous sommes en négociations avec l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Paraguay.

Nous saluons les travaux du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et espérons que nous pourrons continuer de compter sur l'assistance et l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Je réaffirme la condamnation énergique du Pérou en ce qui concerne la traite d'êtres humains dans les situations de conflit ou en toute autre circonstance, ainsi que du travail forcé, en particulier des enfants, et assure le Conseil de l'appui ferme de mon pays face à ce grave problème.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence britannique d'avoir convoqué le présent débat public au niveau ministériel. Nous apprécions à leur juste valeur les idées qui ont été partagées par le Secrétaire général et les personnes qui ont fait des exposés.

La traite des personnes constitue une tache sombre dans notre monde. Le lien impie entre les terroristes et les groupes criminels organisés dans des situations de conflit a encore aggravé la situation. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 2331 (2016), a catégoriquement condamné tous les cas de traite des personnes. Compte tenu de la demande qui a été faite au Secrétaire général de présenter des recommandations pour la mise en œuvre de la résolution, nous saisissons cette occasion pour évoquer cinq questions.

Premièrement, le Secrétaire général peut envisager de désigner un coordonnateur de haut niveau chargé de coordonner et de suivre les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la traite des personnes. Les principaux organes de l'ONU et leurs organes subsidiaires doivent continuer d'étudier les moyens de se renforcer et de se compléter mutuellement, conformément à leurs mandats respectifs. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, ainsi que ses variantes régionales et nationales, pourraient s'avérer utiles pour définir la voie à suivre. Les bureaux des titulaires de mandat concernés, en particulier ceux qui portent sur la violence sexuelle dans les conflits armés, le sort des enfants en temps de conflit armé et les migrations peuvent apporter des contributions significatives.

Deuxièmement, les victimes de la traite des personnes et les infractions connexes, y compris dans les situations de conflit, doivent rester à l'avant-garde du programme des Nations Unies pour la lutte contre la traite. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes doit bénéficier d'un appui durable et prévisible. Compte tenu des vulnérabilités accrues des réfugiés et des personnes déplacées, l'ONU et ses États Membres doivent poursuivre leurs efforts pour gérer les flux de trafic transfrontaliers dans le cadre de mouvements migratoires mixtes. Ma délégation souligne qu'il importe d'aborder cette question de manière adéquate dans le futur pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et nous attendons avec intérêt les consultations thématiques en la matière.

Troisièmement, malgré les progrès importants réalisés dans le domaine juridique, le taux de poursuite et de condamnation des trafiquants d'êtres humains partout dans le monde est encore relativement faible. L'appui de l'ONU peut s'avérer fondamental pour les mécanismes d'enquête nationaux et internationaux qui s'efforcent de réunir les preuves de crimes de façon systématique et en temps voulu. Ces éléments de preuve peuvent constituer un élément important des efforts visant à faire répondre les auteurs de leurs actes et à assurer justice et réparation aux victimes. Le Conseil de sécurité pourrait envisager d'utiliser toute la gamme d'outils à sa disposition pour lutter contre l'impunité s'agissant des responsables de la traite des êtres humains et autres infractions connexes dans les situations de conflit.

Quatrièmement, dans la plupart des cas, le produit de la traite des êtres humains, de l'esclavage et du travail forcé contribue directement au financement du terrorisme. L'ONU doit poursuivre son travail de plaidoyer et d'appui en faveur du respect des instruments et obligations juridiques internationaux pertinents, ainsi que des normes du Groupe d'action financière, afin de gérer tous les maillons faibles de la lutte contre le financement du terrorisme. Nous exhortons les États Membres à œuvrer à la mise en place de réseaux de renseignement efficaces aux niveaux régional et international, afin de surveiller et d'intercepter les flux financiers illicites liés à la traite des personnes et autres délits connexes, et d'engager des poursuites contre les responsables.

Cinquièmement, l'ONU, dont la priorité globale est la prévention des conflits, doit également s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité sous-jacents de la traite des personnes et autres infractions connexes. Certaines causes profondes de conflit ont créé un environnement

propice à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi qu'à la traite des personnes et au travail forcé. Le Conseil de sécurité et les autres entités concernées du système des Nations Unies doivent continuer de se pencher sur ces causes dans le cadre de leurs contributions respectives à l'objectif et au processus de pérennisation de la paix, en s'appuyant sur les compétences des uns et des autres.

En tant que pays d'origine, de transit et de destination, le Bangladesh est en première ligne des initiatives mondiales et régionales de lutte contre la traite des personnes. L'engagement personnel de la Première Ministre Sheikh Hasina s'est traduit par une série de mesures juridiques, politiques et administratives au niveau national.

Enfin, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général ce matin, nous réaffirmons notre engagement à conjuguer nos efforts avec ceux des autres États Membres afin de coordonner plus étroitement encore la réponse de l'ONU face à la traite des personnes, à l'esclavage et au travail forcé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur la question importante de la traite des personnes dans les situations de conflit, du travail forcé et de l'esclavage. Nous avons écouté avec attention les présentations saisissantes des intervenants, qui viennent nous rappeler la tâche qui nous attend.

La Pologne s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne, mais je voudrais faire quelques remarques à titre national.

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), au moins 21 millions de personnes à travers le monde sont victimes du travail forcé. Parmi les personnes exploitées par des particuliers ou des entreprises, 4,5 millions sont victimes d'exploitation sexuelle forcée. Et plus horrifiant encore, il y a quelque 5,5 millions d'enfants à travers le monde dont la vie est brisée par la traite et le travail forcé sous la menace de la violence. Ce phénomène dangereux et déplorable, qui existe sur tous les continents, ne cesse de croître et exige de la communauté internationale une attention et une action à l'échelon mondial.

Les formes contemporaines de l'esclavage sont liées à la discrimination, à l'exclusion sociale, à l'inégalité entre les sexes et à la pauvreté. Leurs incidences sur la paix et la sécurité sont particulièrement visibles dans les pays touchés par un conflit et peuvent aussi compromettre les efforts de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit.

La Pologne reste déterminée à lutter contre la traite d'êtres humains et le travail forcé et participe à la lutte contre ce problème aux niveaux national, régional et international. Le code pénal polonais définit et érige en infraction l'esclavage et la traite des êtres humains. Au niveau régional, la Pologne met en œuvre des politiques de lutte contre la traite, un sujet qui, je crois, a été largement couvert dans la déclaration de l'Union européenne. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la Pologne a été l'un des instigateurs de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous avons également ratifié toutes les grandes conventions de l'OIT relatives au travail forcé, notamment la Convention de 1930 sur le travail forcé. En décembre 2016, nous avons contribué au débat public du Conseil de sécurité sur la traite d'êtres humains (voir S/PV.7848), tenu sous la présidence espagnole, et nous avons parrainé la résolution 2331 (2016) sur le sujet.

L'année dernière à Genève, la Pologne a appuyé le renouvellement par le Conseil des droits de l'homme du mandat du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage. Nous appuyons également le travail de la Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à renforcer les activités visant à protéger les enfants en période de conflit et insistons sur le rôle que peuvent jouer dans ce domaine les médiateurs nationaux ayant pour mission de défendre les enfants.

Enfin et surtout, nous appuyons pleinement la cible 8.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'après lequel des mesures immédiates et efficaces doivent être prises pour supprimer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, y compris en mettant fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025.

À notre sens, trois objectifs sont de la plus haute importance dans le cadre de la lutte contre les formes modernes d'esclavage : premièrement, il faut mener des activités de sensibilisation et renforcer la prévention; deuxièmement, il importe de garantir l'identification de ces crimes, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites contre leurs auteurs; et, troisièmement, il est

nécessaire de fournir une protection et un soutien aux victimes. Tous ces objectifs exigent un regain d'attention et des efforts communs de la part des gouvernements, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des rescapés et des chefs communautaires et religieux. Des stratégies mieux adaptées nous permettront d'atteindre les populations à risque, d'affaiblir les réseaux criminels internationaux et, à terme, de renforcer l'état de droit et la paix et la sécurité.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous avons la responsabilité commune de lutter contre les effets déshumanisants de l'esclavage moderne et de faire entendre la voix des victimes. C'est pourquoi je remercie une fois de plus le Royaume-Uni de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole sur ce sujet particulier et extrêmement important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'ONU.

M. Roux : Je voudrais commencer par remercier le Royaume-Uni d'avoir organisé cette importante réunion sur un sujet aussi essentiel, grave et de grande portée.

INTERPOL, qui est la seule organisation mondiale de coopération policière, est totalement engagée pour aider ses 190 États membres dans le combat contre cette forme de criminalité qui est si répandue. Cet appui se fait toujours dans le respect de l'article 3 de notre Constitution, qui nous interdit toute action dans le domaine politique, racial, militaire ou religieux.

Le trafic d'êtres humains contient toujours deux volets : un volet humanitaire et un volet criminel. C'est dans ce contexte qu'INTERPOL comprend son action et joue un rôle essentiel par son partenariat avec les organes de l'ONU tels que l'Organisation internationale pour les migrations ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour répondre aux enjeux opérationnels et d'application du droit, tout en tenant toujours le plus grand compte de l'aspect humanitaire.

Je voudrais présenter ce qu'INTERPOL met à la disposition des États Membres.

Tout d'abord, notre entière sous-direction des communautés vulnérables, qui se concentre sur la traite d'êtres humains sous toutes ses formes, jusqu'au travail forcé, qui nous occupe aujourd'hui. Notre action de coopération va de la prévention à la protection, en passant systématiquement par une approche partenariale, au service de nos pays membres. En soutien de cette unité basée à Lyon, en France, dans notre quartier général, chacun de nos sept bureaux régionaux héberge un officier spécialisé en la matière. INTERPOL peut ainsi aider les services de police des États lors de leur déploiement tactique pour démanteler les réseaux criminels à l'œuvre derrière le trafic d'êtres humains, réseaux particulièrement actifs dans les zones de conflit, comme nous le voyons aujourd'hui. À titre d'illustration, l'équipe dédiée d'INTERPOL va conduire en 2017, au profit de l'Ukraine, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un projet centré sur le trafic de migrants.

En deuxième lieu, notre groupe d'experts sur le trafic d'êtres humains, animé par INTERPOL, a été étendu, en janvier 2017, très récemment, pour inclure aujourd'hui plus de 50 États membres. Sa prochaine rencontre se tient ces 15 et 16 mars 2017 à Lisbonne, et sera notamment financée par le Département d'État des États-Unis. Je ne peux qu'inciter les États à y envoyer régulièrement l'expert qu'ils ont déjà ou à en désigner un pour être membre.

INTERPOL déploie et met en œuvre également toute une gamme de produits et services pour épauler ses États membres dans leur combat contre la criminalité liée au trafic d'êtres humains : les notices d'INTERPOL qui permettent de traquer les criminels et les suspects, de localiser des personnes disparues ou rassemblent des informations pour l'investigation; des bases de données contiennent des informations nominatives ou sur les documents de voyage perdus, falsifiés ou volés, ou bien encore des empreintes digitales, des profils ADN, ou des outils d'analyse des images d'abus dont sont victimes les enfants; et, enfin, des solutions technologiques pour connecter les agents d'application de la loi à tous ces outils, y compris aux points de passages aux frontières via notre réseau sécurisé, I-24/7.

Enfin, le dernier outil et le dernier service que nous proposons sont des opérations de coordination telles que la récente opération de renforcement des frontières initiée et animée par INTERPOL, nommée Adwenpa 2, centrée sur l'Afrique de l'Ouest et organisée en collaboration avec l'ONUDC, qui a récemment conduit à l'arrestation de trafiquants d'êtres humains et à la saisie de drogues, de voitures volées, d'argent liquide en quantité, ainsi que de biens contrefaits. On voit que le crime est organisé. Sept enfants âgés de 11 à 16 ans ont été placés sous protection,lorsque les responsables de ce trafic ont été arrêtés. On le voit à travers cet exemple : seule une approche intégrée peut répondre de manière

efficace et utile à ce trafic d'êtres humains, à la traite d'enfants et aux réseaux d'esclavage et de travail forcé, et accroître, ce dont nous parlons depuis ce matin, le taux de poursuites et d'arrestations.

Ce crime n'a pas de frontières; lorsque les États n'utilisent pas tous les outils à leur disposition, tels que ceux offerts notamment par INTERPOL, des réseaux criminels organisés et sans scrupules en tirent directement les bénéfices. Ne laissons pas cela se produire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni pour l'organisation de ce débat public.

Le trafic d'êtres humains est malheureusement une caractéristique de plus en plus courante des conflits d'aujourd'hui. Je voudrais à cet égard répondre en particulier à deux des questions posées dans la note de cadrage diffusée en vue de ce débat (S/2017/198, annexe). Premièrement, comment l'ONU et ses États Membres peuvent-ils traiter au mieux la situation des femmes, des filles, des enfants et des personnes déplacées en situation de vulnérabilité? Deuxièmement, comment rendre justice aux victimes de l'esclavagisme, du trafic d'êtres humains et/ou du travail forcé dans des situations de conflit?

Premièrement, en Belgique, notre plan d'action national contre le trafic d'êtres humains prévoit différentes approches pour traiter les situations de vulnérabilité. Il prend par exemple en compte le sexe des personnes concernées. Il prévoit également une formation « Former les formateurs » appropriée à l'intention du personnel chargé de traiter les situations de trafic d'êtres humains. Des formations appropriées sont aussi organisées pour le personnel de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Une publication a été développée pour informer les demandeurs d'asile des conditions de travail et des droits des travailleurs en Belgique afin de prévenir les risques d'abus et d'exploitation.

Deuxièmement, la lutte contre l'impunité fait partie intégrante de notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan a pour priorité notamment la protection des femmes et des filles contre toute forme de violence, notamment la violence sexuelle. C'est également un thème que nous traitons en ce moment à la Commission de la condition de la femme. Vu que le trafic d'êtres humains lors de conflits répond souvent à des fins d'exploitation sexuelle, une section du Plan d'action prévoit spécifiquement plusieurs actions concrètes dans ce domaine.

En ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale, je souhaite rappeler l'initiative – mentionnée lors du dernier débat public sur la question de la traite d'êtres humains (voir S/PV.7847) par l'Argentine, les Pays-Bas, la Slovénie et mon pays, la Belgique – sur la promotion de la négociation d'un traité multilatéral consacré à l'entraide judiciaire entre États et à l'extradition dans le cadre de poursuites nationales engagées contre les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Ce traité serait un outil utile pour faciliter une meilleure coopération concrète entre les États dans les enquêtes et les poursuites qu'ils mènent à l'égard de ce type de crimes. Il les aiderait à répondre à leurs obligations internationales et renforcerait leurs systèmes judiciaires.

Bien sûr, la responsabilité première des poursuites pénales pour ce type de crimes revient aux États. La nature transnationale de ces crimes rend cependant difficile l'exercice de cette obligation par les États. En effet, les suspects et les témoins, les preuves et le matériel relatifs à des actes de trafic se trouvent souvent sur le territoire de plusieurs États. En conséquence, une entraide judiciaire efficace entre États est essentielle pour permettre à l'État qui souhaite enquêter et poursuivre ces crimes de rendre justice aux victimes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

L'esclavage moderne et la traite d'êtres humains touchent pratiquement tous les pays et constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales, ainsi que sur notre prospérité économique commune. La traite d'êtres humains touche les femmes, les enfants et les hommes, et les soumet à la cruauté du travail forcé et de l'exploitation sexuelle.

Le Gouvernement royal du Cambodge condamne fermement tous les actes d'esclavage et de traite d'êtres humains. Conformément au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, ma délégation est favorable à une approche à trois volets

qui mette l'accent sur la prévention, la protection et les poursuites.

S'agissant de la prévention, ma délégation est d'avis que, pour être efficaces, les efforts de prévention doivent s'attacher à mettre fin aux conflits tout en traitant pleinement leurs causes profondes. Comme l'illustre la manière dont opèrent les groupes armés non étatiques, les liens entre les conflits armés et la traite d'êtres humains sont multiples. Les groupes armés non étatiques recommandent ouvertement l'asservissement des femmes et des enfants, au service de leurs objectifs dévoyés. Ils encouragent activement l'esclavage et la traite d'êtres humains, aussi bien comme moyen de financer leurs activités que comme méthode de guerre.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'ONU et au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Conseil doit jouer un rôle actif s'agissant de régler les situations de conflit en encourageant le dialogue et les règlements pacifiques négociés, dans le respect de la Charte des Nations Unies. Il doit assurer le suivi de la mise en œuvre de ses résolutions, en prévoyant des mandats de maintien de la paix clairs et réalistes.

En outre, le Conseil de sécurité doit collaborer étroitement avec l'Assemblée générale et les organismes des Nations Unies, notamment au moyen de consultations accrues entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La prévention des conflits est la meilleure politique de protection contre la traite d'êtres humains et, lorsque les conflits sont inévitables, le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'apaiser les hostilités, dans le but de protéger les populations vulnérables.

La protection des personnes vulnérables, en particulier des populations déplacées et des réfugiés, revêt une importance capitale pour la réussite des efforts mondiaux de lutte contre la traite d'êtres humains, le travail forcé et l'esclavage moderne pratiqués par les acteurs non étatiques. De ce fait, la pleine mise en œuvre du Protocole de Palerme et de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants joue un rôle crucial pour lutter globalement contre la traite des êtres humains.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application des mesures de protection, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est susceptible de mobiliser les efforts visant à renforcer la protection des droits des populations les plus vulnérables. À cet égard, le Cambodge tient à souligner à quel point il importe de mettre pleinement en œuvre l'objectif de développement durable 5.2, qui s'attache à l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite; l'objectif 8.7, qui vise à supprimer le travail forcé, à mettre fin à l'esclavage et à la traite d'êtres humains; et l'objectif 16.2, qui entend mettre un terme à la traite des enfants et à toutes les formes de violence dont ils sont victimes.

Les victimes de la traite d'êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, ont le droit fondamental d'être protégées en vertu du droit international. Dans ce contexte, il est nécessaire de veiller à ce que des services médicaux et psychologiques soient fournis aux victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé, ainsi qu'un soutien économique, au moyen de programmes de formation et de placement. Il importe également d'éviter que ces victimes ne soient stigmatisées lorsqu'elles se réinsèrent dans la société.

Dans ce contexte, ma délégation appuie la création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et encourage les États qui sont en mesure de le faire à contribuer à ce Fonds.

Cela m'amène à la question des poursuites judiciaires, qui renforcent au point névralgique les efforts de prévention et de protection dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains. Dans sa résolution 2331 (2016), le Conseil de sécurité a pris acte du fait que la traite d'êtres humains contribue à la propagation de la criminalité transnationale organisée, laquelle exacerbe les conflits et favorise l'insécurité et l'instabilité dans le monde entier. En outre, la résolution 2195 (2014) du Conseil de sécurité affirme que des terroristes tirent profit de la criminalité transnationale organisée, notamment de la traite de personnes.

Puisqu'il est impératif, pour éliminer la traite d'êtres humains, que des poursuites soient engagées contre les responsables de ces crimes, ma délégation prend note des efforts faits pour créer un mécanisme international axé sur la collecte d'éléments de preuve concernant les atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres organisations terroristes. Le Cambodge se félicite de toutes les initiatives menées dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États,

de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Compte tenu de l'importance de la coopération internationale en matière de répression dans la poursuite des crimes de traite d'êtres humains, le Cambodge poursuivra son partenariat de longue date avec ses partenaires régionaux, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et INTERPOL, entre autres.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que, dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains, la communauté mondiale doit veiller à la mise en œuvre effective des obligations internationales. Ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, mon pays estime que ces efforts doivent être menés de façon coordonnée et globale, en tenant dûment compte des droits des victimes et en respectant pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les États Membres la nécessité de bien vouloir terminer leur déclaration dans un délai de quatre minutes, en particulier au vu du grand nombre d'orateurs inscrits sur la liste.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Royaume-Uni, d'avoir convoqué ce débat public opportun sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit, notamment le travail forcé et autres pratiques analogues.

Nous tenons pour commencer à féliciter le Secrétaire général de son rapport de novembre 2016 sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre la traite d'êtres humains (S/2016/949), ainsi que des recommandations qui y figurent.

Dans la quasi-totalité des situations de conflit partout dans le monde, la traite d'êtres humains prospère. Il a été établi que les trafics illicites de drogues, d'antiquités volées et d'armes légères et de petit calibre empruntent souvent les mêmes voies que celles utilisées par les trafiquants d'êtres humains. Ces activités menacent la paix et la sécurité internationales, par exemple en soutenant le terrorisme ainsi que les groupes criminels et armés. Ma délégation est consciente du fait que, parmi les dangers auxquels elles sont confrontées, les personnes déplacées, et notamment les réfugiés fuyant un conflit, risquent tout particulièrement d'être victimes de la traite.

Les activités de trafic s'épanouissent souvent dans les situations où les institutions et les capacités de maintien de l'ordre sont érodées et affaiblies par un conflit prolongé. Cela porte atteinte à l'état de droit, ce qui contribue en retour aux autres formes de criminalité transnationale organisée, exacerbant par là-même le conflit et l'insécurité. Il s'agit là d'un cercle vicieux qui exige que nous lui opposions des efforts de coopération concertés, soutenus et unis, avec pour objectif ultime de régler les conflits, y compris leurs causes profondes. Cela nécessite que nous réglions les problèmes de développement et que nous nous occupions des interventions extérieures, comme celles que nous avons vues récemment en Libye, en Iraq et en Syrie, où elles ont entraîné la multiplication des réfugiés et des personnes déplacées.

L'Afrique attend avec un vif intérêt l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui fera suite aux efforts de la communauté internationale pour concrétiser les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur la traite des personnes. Ce sont là d' importants pas en avant pour galvaniser notre riposte commune à la traite d'êtres humains, et nous les accueillons avec une grande satisfaction.

L'Afrique du Sud tient également à saluer et à rappeler aux États Membres le rôle de l'Union africaine, qui a porté une attention particulière à la question de la traite des êtres humains. En 1981, l'Union africaine a adopté la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui interdit l'esclavage et la traite d'êtres humains. En outre, ladite Charte est complétée par la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, lesquels contiennent des dispositions spécifiques pour assurer la protection des femmes et des enfants contre l'esclavage.

En outre, le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, adopté par l'Union africaine en 2006, réaffirme ces dispositions, prévoit l'élaboration d'un instrument international relatif à la traite des êtres humains et encourage les États africains à prendre des mesures législatives et institutionnelles pour combattre la traite des êtres humains.

L'Afrique du Sud a signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Cette Convention a fourni à l'Afrique du Sud des orientations précieuses dans le cadre du processus d'élaboration de la loi de 2013 visant à prévenir et à combattre la traite des personnes, qui est la première loi exhaustive concernant la traite d'êtres humains adoptée en Afrique du Sud. Entre autres choses, cette loi vise à concrétiser les obligations internationales de l'Afrique du Sud s'agissant de ce problème.

En 2016, l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants a été lancée à l'échelle internationale. L'Afrique du Sud a été l'un des 13 premiers pays qui ont été choisis pour participer à cette initiative importante. Le 22 septembre 2016, le Gouvernement sud-africain et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont lancé conjointement cette initiative, qui met l'accent sur l'engagement ferme de l'Afrique du Sud à lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants.

Pour terminer, je tiens à réitérer les vives préoccupations et le vif intérêt de l'Afrique du Sud s'agissant du problème de la traite des personnes à l'intérieur de nos frontières, mais également dans notre région, sur notre continent et ailleurs dans le monde. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les conséquences spécifiques de la traite de personnes en période de conflit armé sur les femmes et les enfants, qui exacerbent leur vulnérabilité face aux violences sexuelles et sexistes. Le fait qu'il y a un plus grand nombre de personnes déplacées aujourd'hui qu'à n'importe quel autre moment depuis la Seconde Guerre mondiale représente un lourd défi, qui expose les gens venus de tous les coins du monde à toute une série de violations des droits de l'homme, y compris la traite d'êtres humains. Dans le cadre de son mandat, le Conseil de sécurité doit adopter une position ferme et résolue en matière de prévention, pour faire en sorte que les groupes terroristes, les réseaux de trafiquants et les groupes armés ne puissent plus jamais tirer profit de la traite d'êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

Mme Kadare (Albanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence britannique du Conseil d'avoir convoqué la présente séance, qui porte sur une question aussi importante et urgente.

L'Albanie s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne, et j'aimerais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

La traite des êtres humains est un problème mondial qui touche tant les pays développés que les pays en développement, les sociétés riches et les sociétés pauvres. C'est un problème transnational et on retrouve ses victimes partout dans le monde. Par conséquent, il est de notre responsabilité commune de mettre un terme à ce crime ignoble et à cette violation horrible des droits de l'homme.

Il est évident que les personnes les plus vulnérables sont celles qui sont prises dans les conflits : les femmes, les enfants, les réfugiés. La traite d'êtres humains dans les zones de conflit n'est certainement pas un phénomène nouveau. C'est un fait bien connu et établi non seulement au Moyen-Orient, mais également en Afrique, en Asie et même en Europe. Pendant les guerres qui se sont déroulées en Bosnie et au Kosovo, la violence sexuelle a été utilisée systématiquement pour terroriser et humilier les populations civiles. En dépit des activités de sensibilisation et des déclarations de condamnation à l'échelle internationale, nous n'avons pas encore une bonne compréhension de ce phénomène qu'est la traite des êtres humains. Nous ne disposons pas de capacités adéquates pour poursuivre les trafiquants et aider les victimes. De même, les efforts du système des Nations Unies visant à lutter contre la traite d'êtres humains sont fragmentés et se chevauchent parfois.

Force est de reconnaître qu'en dépit de nos efforts, loin de s'atténuer, la traite des êtres humains a connu une expansion alarmante. Avec le terrorisme, elle a donné lieu à des actes barbares inédits, sans précédent de par leur portée et leur violence. L'État islamique d'Iraq et du Cham, Boko Haram et les Chabab utilisent la traite d'êtres humains et la violence sexuelle en toute impunité en tant qu'arme de terreur, mais également comme une source importante de revenus, sans courir trop de risques et en engrangeant des profits considérables. Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. Il n'y a rien de plus décourageant ni de plus frustrant pour les valeurs que nous défendons que la culture de l'impunité.

Cependant, la traite d'êtres humains dans les situations de conflit ne se limite pas au contexte du terrorisme. Les différents conflits en cours provoquent des déplacements massifs de groupes particulièrement

vulnérables, qui sont une proie facile pour les réseaux d’exploitation et de traite.

La résolution 2331 (2016), que l’Albanie a coparrainée, reconnaît que la traite des êtres humains représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle reconnaît en outre les liens complexes qui existent entre la traite d’êtres humains, la criminalité transnationale organisée, les conflits et le terrorisme. Il s’agit d’un pas en avant très important, en tant que première résolution du Conseil tournée vers l’action et visant à lutter contre la traite d’êtres humains en période de conflit.

Néanmoins, les activités de sensibilisation et les déclarations de condamnation ne suffisent pas. Il faut mener de toute urgence une action internationale coordonnée. Nous disposons du cadre juridique international nécessaire – la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, y compris le Protocole relatif à la traite des personnes. En agissant dans ce cadre, nous devons renforcer notre engagement et notre coopération aux niveaux régional et international. Nous devons mettre à profit tous les outils à notre disposition – l’échange de renseignements, les enquêtes financières, les lois visant à lutter contre le blanchiment d’argent et la coopération judiciaire – pour lutter contre la traite d’êtres humains et démanteler les réseaux terroristes. La société civile, le secteur privé et les médias doivent être nos principaux partenaires, notamment en ce qui concerne la prévention et la protection des victimes.

L’Albanie reste fermement engagée en faveur de la lutte contre la traite d’êtres humains. Conformément au Protocole de Palerme et à la Convention du Conseil de l’Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, notre stratégie nationale de lutte contre le trafic d’êtres humains et le plan d’action y relatif sont axés sur les victimes et tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Au niveau régional, l’Albanie, le Monténégro et le Kosovo ont signé en décembre dernier une déclaration commune exprimant leur engagement à appliquer des procédures unifiées pour identifier et protéger les victimes de la traite.

Pour terminer, je voudrais réitérer qu’une action multilatérale intégrée s’impose pour lutter contre cette criminalité transnationale qui sévit partout. En outre, nous encourageons le Secrétaire général à renforcer les synergies entre les organismes des Nations Unies et à veiller à ce que le système des Nations Unies coordonne stratégiquement ses efforts de lutte contre la traite d’êtres humains en ce qui concerne ses piliers que sont le développement, la paix et la sécurité et les droits de l’homme, ainsi que pour ce qui est de l’action humanitaire. L’Albanie est prête à participer activement aux discussions et activités visant à renforcer la riposte des Nations Unies en vue de l’élimination de ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Royaume-Uni pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et pour avoir saisi le Conseil de cette question importante.

La Namibie s’associe à la déclaration qui a été faite par l’observateur de l’Union africaine et par la déclaration qui sera prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés.

La question à l’examen est importante dans le contexte général des droits de l’homme mais, ce qui est encore plus essentiel, elle est d’une importance capitale pour la gouvernance s’agissant de ses liens avec la paix et la sécurité, ainsi que les causes sous-jacentes de la traite d’êtres humains dans les situations de conflit. Le fait est que les situations de conflit donnent lieu à des violations des droits de l’homme, et profitent ainsi aux trafiquants et à leurs soutiens politiques et économiques. Nul n’est besoin de répéter les horreurs auxquelles font face les personnes victimes de la traite et de l’esclavage moderne, ainsi que d’autres formes d’injustices. Non seulement les victimes de la traite et de l’esclavage sont privées de leur dignité humaine, mais elles sont bien souvent isolées et n’ont pas accès à une assistance parce qu’elles font l’objet de discrimination, sous de multiples formes transversales.

Ce mois-ci, la Namibie a célébré 27 ans d’indépendance. Jusqu’à présent, nous n’avons épargné aucun effort pour enrayer et combattre la traite sous toutes ses formes. La Namibie estime que la bonne gouvernance, la consolidation de la paix et la prévention des conflits sont des éléments essentiels pour dissuader la criminalité, la traite d’êtres humains ou l’esclavage sous quelque forme que ce soit. Par conséquent, la Namibie souscrit à l’engagement pris par l’Union africaine de faire taire les armes sur le continent africain d’ici à 2020. La bonne gouvernance exige non seulement des relations de bon voisinage mais également une coopération régionale. Dans les situations de conflit et au lendemain des conflits, il est essentiel de rétablir la

confiance dans les services de l’ordre et leur capacité à protéger les populations.

La traite des êtres humains, la criminalité organisée et le terrorisme ont fait l’objet de la résolution 70/291 de l’Assemblée générale et de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité. Les victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants, sont exposées à la prostitution, au travail forcé, à la servitude, aux mariages forcés et même à la violence sexuelle en tant qu’arme de guerre. Tous sont, toutefois, des attributs de l’absence de bonne gouvernance.

Un autre aspect important de la bonne gouvernance et du maintien de la paix et de la sécurité consiste à faire en sorte que les jeunes et les femmes aient accès aux avantages économiques tels que l’éducation et l’emploi. C’est ici que nous devons reconnaître le rôle essentiel des objectifs de développement durable et leur poids dans l’élimination de la pauvreté, la réduction des facteurs de stress économique pouvant conduire au chômage des jeunes et aux différentes formes de mécontentement qui peuvent compromettre la paix et la sécurité. À mesure que nous renforçons nos économies, nous devons garantir le développement, la paix et la sécurité. En l’absence de tels systèmes de gouvernance, les êtres humains tombent entre les brèches et sont plus vulnérables aux maux de la traite, à la fois en tant que personnes et en tant que marchandises.

La Namibie reconnaît depuis longtemps l’importance de la bonne gouvernance et, depuis son indépendance, a travaillé dur pour mettre en place des systèmes de gouvernance et de sécurité. Nous avons inséré des garanties dans notre Constitution pour assurer l’indépendance du pouvoir judiciaire et des organes législatifs. En outre, plus récemment, nous nous sommes efforcés de disposer d’une législation qui protège les victimes d’actes criminels ainsi que ceux qui dénoncent ces crimes. Par ailleurs, le plan national de développement de la Namibie repose sur quatre piliers, parmi lesquels la promotion de la bonne gouvernance grâce à des institutions efficaces.

Le Conseil de sécurité doit rester ferme dans son mandat consistant à maintenir et assurer la paix et la stabilité dans le monde. Ceux qui sont victimes de la traite ou qui y sont exposés, en particulier dans les situations de conflit, ont besoin que le Conseil agisse de manière énergique sur les questions portées à son attention à cet égard.

Comme nous le savons tous, la traite des personnes n’est pas toujours un problème visible. Souvent, les victimes, y compris les victimes potentielles, sont menacées afin de garder le silence. La Namibie estime donc qu’utiliser les principes directeurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pourrait également renforcer l’efficacité des efforts coordonnées que déploient le Conseil de sécurité et tout le système des Nations Unies pour lutter contre la traite des personnes, le travail forcé et l’esclavage moderne. L’étude mondiale sur l’application de la résolution 1325 (2000), par exemple, a montré que les victimes d’exploitation sexuelle, de viol, de mariage forcé et même de la traite s’ouvrent davantage aux femmes soldats de la paix. Le système des Nations Unies devrait donc s’efforcer de veiller à ce que des femmes soient présentes parmi les contingents de maintien de la paix et améliorer l’accès des victimes à celles-ci.

La Namibie est également un fervent partisan de la présence de femmes dans les négociations pour le règlement des conflits. À cet égard, le Conseil peut jouer un rôle primordial en insistant pour que les délégations de négociateurs soient composées de manière équilibrée d’hommes et de femmes. Dans ce contexte, nous félicitons le Secrétaire général, M. Guterres, pour son appel ferme et systématique aux États Membres à inclure davantage de femmes dans les missions des Nations Unies.

Enfin, je vous assure, Monsieur le Président, de l’appui indéfectible de la Namibie dans les efforts pour régler les problèmes de paix et de sécurité ayant trait à la traite des êtres humains, au travail forcé, à l’esclavage et à d’autres pratiques analogues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je remercie le Royaume-Uni d’avoir organisé le débat d’aujourd’hui.

La Bulgarie s’associe à la déclaration faite au nom de l’Union européenne.

La traite des êtres humains constitue une violation flagrante des droits de l’homme et également une des activités les plus graves et les plus lucratives de la criminalité transnationale organisée, avec des répercussions humaines, sociales et économiques énormes. Le problème est encore aggravé par les conflits et les grands mouvements de réfugiés et de migrants qui en résultent, ces personnes devenant souvent les

cibles faciles de diverses formes d'exploitation. Il est donc impératif d'accélérer la riposte mondiale à la traite des êtres humains au moyen d'une stratégie globale, pluridisciplinaire et transfrontières. À l'heure de la mondialisation, aucun pays ne peut seul démêler les réseaux de trafiquants. Il faut une meilleure coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination dans les domaines du partage de l'information, de l'identification des victimes, de l'assistance et de la réinsertion.

Ces dernières années, la Bulgarie a renforcé sa coopération en matière de répression avec les pays de l'Union européenne et d'autres partenaires pour ce qui est des migrations irrégulières, du trafic de migrants et de la traite des êtres humains. Les forces de l'ordre bulgares sont des partenaires actifs dans de nombreuses opérations transnationales menées par l'Union européenne afin de lutter contre la traite et le trafic, et de traduire les responsables en justice. En tant que frontière extérieure de l'Union européenne, la Bulgarie accorde une attention particulière au lien entre les conflits et la traite des personnes et soutient activement les efforts de l'ONU pour mettre fin aux crises politiques et de sécurité dans la région, qui favorisent les flux migratoires.

Détecter très tôt les victimes de la traite parmi les différents flux migratoires est une des principales priorités de la Commission nationale bulgare pour la lutte contre la traite des êtres humains, qui a noué des partenariats solides avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations afin d'assurer une gestion efficace des processus migratoires et de garantir le respect des droits de l'homme de toutes les personnes. Le Gouvernement bulgare investit dans le renforcement des capacités pour identifier les victimes potentielles et réelles de la traite parmi les migrants et les demandeurs d'asile et pour fournir une protection adaptée, en particulier aux enfants migrants.

La Bulgarie est déterminée à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, dits Protocoles de Palerme, qui constituent une base solide du droit international dans ce domaine. En outre, la Bulgarie s'est félicitée de la toute première résolution du Conseil de sécurité consacrée à la traite des êtres humains dans les situations de conflit, la résolution 2331 (2016) adoptée en décembre dernier.

La Bulgarie est un des pays d'Europe ayant le cadre institutionnel le plus complet pour lutter contre la traite des personnes. La Bulgarie a été parmi les premières en Europe à adopter une législation spécialisée contre la traite des êtres humains, dès 2003. La Bulgarie a érigé la traite en infraction conformément aux normes juridiques internationales les plus élevées et elle est même allée plus loin en introduisant des peines plus sévères lorsque les victimes de ces crimes sont des enfants. Une commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains est en place au niveau central, et il existe neuf commissions locales spécialisées dans la prévention de la traite au sein des communautés vulnérables. La nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite pour la période 2017- 2021 met l'accent sur la détection précoce et la prévention.

La traite est un phénomène sexiste, et la majorité des victimes sont des femmes et des filles. En Bulgarie, comme ailleurs dans le monde, les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont principalement des femmes et des filles. Dans ce contexte, la Commission nationale de lutte contre la traite fournit une assistance spécialisée aux femmes victimes de la traite dans trois foyers financés par le Gouvernement.

Étant donné que les enfants sont particulièrement vulnérables à la traite, des campagnes de prévention annuelles sont organisées dans les écoles en partenariat avec les autorités locales, les universités, la société civile et un réseau de jeunes volontaires. Un mécanisme de coordination spécialisé dans le signalement et la prise en charge des enfants non accompagnés et des enfants victimes de la traite a également été mis en place. Dans les mois à venir, les autorités bulgares ouvriront également un nouvel établissement spécialisé pour fournir protection, assistance et aide à la réinsertion aux enfants victimes de la traite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Géorgie.

Mme Jashi (Géorgie) (*parle en anglais*) : Nous savons gré à la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. António Guterres, et les personnes qui ont présenté des exposés de leur contribution au débat.

La Géorgie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais faire plusieurs remarques supplémentaires à titre national.

La traite des êtres humains est un problème mondial touchant les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les réfugiés et les minorités. Cette violation abjecte des droits de l'homme

se traduit par diverses autres formes de criminalité transnationale organisée. Comme nos collègues l'ont mentionné, les groupes terroristes utilisent souvent la traite des êtres humains comme une arme de terreur et une source de revenus. Et les mouvements croissants de réfugiés et de migrants ont considérablement augmenté la menace de la traite des êtres humains. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'attention accrue portée par le Conseil de sécurité à cette question, avec l'adoption tout récemment de la résolution 2331 (2016).

L'Organisation des Nations Unies et ses organismes ont un rôle particulier à jouer à tous les niveaux, en particulier pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés dans les situations d'urgence et les situations d'après-urgence. L'engagement pris par Conseil de sécurité s'agissant de cette question fera avancer les efforts déployés à cette fin, de même que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 de l'Assemblée générale).

La lutte contre la traite des êtres humains est une priorité fondamentale du Gouvernement géorgien depuis plus d'une décennie. Les mécanismes d'établissement de rapports mondiaux n'ont cessé de louer les mesures de lutte contre la traite prises par mon pays. Le dernier Indice mondial de l'esclavage, 2016, (Global Slavery Index), le Rapport de pays de 2016 du Département d'État des États-Unis sur les pratiques en matière de droits de l'homme (2016 Country Report on Human Rights Practices) et le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe indiquent tous les progrès visibles réalisés par le pays. L'Indice mondial de l'esclavage place la Géorgie en deuxième position pour ce qui est des mesures qui ont été prises, sur la base de son produit intérieur brut, et au dix-septième rang des 167 États qui ont pris les mesures les plus efficaces pour lutter contre la traite.

Tout en faisant état de ces progrès, je voudrais résumer quatre facteurs de réussite et les enseignements tirés par mon pays. Premièrement, un engagement politique durable et une évolution constante du cadre législatif a été la clef du succès. Un cadre législatif adéquat a été mis en place, et la traite des êtres humains est clairement érigée en infraction pénale en Géorgie. Dernièrement, la Géorgie a consolidé sa vision dans son plan d'action national structuré autour des « 4P «, à savoir, la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats en matière de traite des êtres humains.

Deuxièmement, une approche multisectorielle et multipartite a été essentielle. Le Conseil de coordination interinstitutions dirigé par le Ministère de la justice, ainsi que par le Ministère de l'intérieur, le Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales, les organisations non gouvernementales et le Fonds national d'assistance aux victimes, a joué un rôle critique.

Troisièmement, l'accent devrait être mis sur des investigations proactives. La Géorgie a presque doublé le nombre d'enquêtes proactives au cours des quatre dernières années, grâce aux équipes mobiles spéciales et à une unité spéciale de lutte contre la traite, qui relèvent du Ministère de l'intérieur.

Enfin, la sensibilisation de l'opinion publique à la traite a été cruciale en tant que mesure de prévention essentielle. La Géorgie va donc intensifier ses efforts de sensibilisation du public par le biais de sa nouvelle stratégie d'information, qui cible les groupes les plus vulnérables.

L'occupation illégale des régions géorgiennes de Tskhinvali, en Ossétie du Sud et de l'Abkhazie par la Fédération de Russie reste la principale contrainte empêchant le Gouvernement géorgien d'appliquer pleinement ses mesures de lutte contre la traite. Il n'existe pas de mécanisme permettant d'identifier et de poursuivre, après enquêtes, les personnes soupçonnées de se livrer à la traite des personnes dans les territoires occupés, tant que la puissance occupante continue d'imposer des restrictions indues à la population locale, en particulier aux personnes d'origine géorgienne.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la Géorgie demeure déterminée à accroître la coopération internationale visant à mettre en place des mesures de contrôle aux frontières. Nous restons déterminés à renforcer les efforts internationaux de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais exprimer les sincères gratitudes de ma délégation au Royaume-Uni pour le choix de la thématique de la traite des personnes en situation de conflit pour ce débat.

Ce thème tombe à point nommé alors que notre monde d'aujourd'hui passe par une crise sans précédent en termes de conflits caractérisés par leur complexité et le flux massif de personnes qu'ils génèrent, qui ont atteint

le chiffre record de 59,5 millions, ce qui augmente de manière significative les risques de traite de personnes. D'où la nécessité d'une réflexion commune en vue d'examiner les voies et moyens de renforcer l'action de la communauté internationale pour non seulement lutter contre ce fléau, mais également et surtout pour résoudre promptement les conflits et instaurer une paix durable.

La traite des personnes constitue l'un des crimes les plus odieux qui existent et l'un des phénomènes qui atteint profondément l'être humain. Elle heurte ce qu'il a de plus précieux en lui, sa dignité, son humanité. Rien de plus humiliant que d'être victime de ce fléau.

Le lien entre la traite de personne et les situations de conflits est manifeste, comme le souligne la Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes dans son dernier rapport au Conseil des droits de l'homme (A/71/303). Non seulement ce phénomène se développe lors d'une catastrophe humaine ou naturelle, mais il en est également une conséquence directe, au même titre que les pertes en vies humaines et les crises humanitaires, qui retiennent bien plus l'attention.

La raison est simple : les conflits créent des situations de vulnérabilité tant au niveau des personnes affectées et les risques de violations de leurs droits, qu'à celui des institutions publiques et des services essentiels. Les trafiquants mettent à profit ces contextes de grande vulnérabilité pour se livrer impunément à leurs activités abjectes, convertissant ainsi ces lieux fragiles en pôle d'origine et de transit du trafic des personnes.

Les situations de conflits ne sont malheureusement pas les seules causes de la traite des personnes qui méritent notre attention. Les déficits démocratiques, l'instabilité politique, les crises économiques, sociales et institutionnelles, les troubles civils, les violations systématiques des droits de l'homme, la corruption, l'impunité, l'absence de l'état de droit, le non-respect des résultats des élections, l'emprisonnement des dissidents et des leaders politiques, sont autant de situations qui constituent un terreau fertile dans lequel la traite des êtres humains vient plonger ses racines.

Le Conseil de sécurité a distingué la question de la traite des êtres humains parmi ses thématiques prioritaires. En décembre 2015 (voir S/PV.7585), la communauté internationale a entendu, pour la première fois, un témoignage poignant et un cri d'alarme venue de Mme Nadia Murad, une survivante de l'exploitation et de l'esclavage sexuels par Daech.

Ce témoignage fort en émotions, suivi de l'adoption de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, en décembre 2015 (S/PRST/2015/25), démontre l'engagement du Conseil à prévenir, criminaliser et poursuivre, après enquêtes, les personnes impliquées dans la traite des êtres humains, et permettre de renverser ce courant pernicieux. Néanmoins, le Conseil de sécurité se doit de renforcer son action pour lutter contre ce fléau sur plusieurs niveaux, à travers notamment, premièrement, une meilleure gestion de la réponse de la communauté internationale aux situations de crises. Ceci passe par la prise en compte, dès le départ, de tous les aspects ayant un lien avec les conflits, en particulier la gestion collective, urgente, humaine et responsable des déplacements.

Deuxièmement, il faut davantage d'engagement politique pour résoudre les conflits et instaurer une paix durable, en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes affectées et des victimes de la traite, avec un accent particulier sur le développement économique et social.

Troisièmement, il faut accorder une attention particulière aux instruments de prévention des conflits, à travers le renforcement de la démocratie, de l'état de droit, de la justice, des services publics et des structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme.

Quatrièmement enfin, il faut instaurer une coopération internationale plus engagée pour faire face au caractère transfrontalier du fléau de la traite des personnes.

Conscient de la nécessité de lutter contre ce crime odieux, le Maroc a ratifié tous les traités internationaux y afférents, dont le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants.

En outre, le Maroc a mis à jour son cadre législatif pour empêcher la traite des personnes et lutter contre cette violation des droits de l'homme, notamment à travers l'adoption en juin 2016 du projet de loi 27-14 relatif à la lutte contre la traite des êtres humains. Ce projet de loi comprend, notamment, des définitions larges de la traite des êtres humains et des concepts de l'exploitation de la victime.

Enfin, cette loi comprend également des condamnations, ainsi que des mesures préventives pour protéger les victimes et condamner les coupables, tout

en aggravant les sanctions contre les auteurs de crimes commis sur les enfants, les femmes enceintes et les personnes en situation précaire. Elle comporte, en outre, des dispositions relatives aux mesures institutionnelles pour la lutte contre ce phénomène avec la création d'une commission consultative auprès du Chef de gouvernement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler à tous les États Membres que nous sommes vraiment heureux de voir combien de personnes veulent participer à cet important débat. Mais pour ne pas léser les 20 orateurs qui restent sur ma liste, j'utiliserai le martelet quand ils dépasseront les quatre minutes. Je demande aux assistants des Représentants permanents, quand ils voient que il ou elle risque d'aller au-delà du temps imparti, de bien vouloir lui faire une tape dans le dos. Les délégations peuvent ultérieurement distribuer le texte intégral de leurs déclarations à tous les membres du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord souhaiter plein succès à la délégation britannique dans la conduite des travaux du Conseil durant ce mois. Nous félicitons aussi l'Ukraine du brio avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil en février. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son exposé, ainsi que M. Yury Fedotov,t M. Kevin Hyland et Mme Ilwad Elman de leurs présentations respectives.

La République bolivarienne du Venezuela estime qu'il est nécessaire de signaler que les crimes de traite des personnes, la violence, les atteintes et l'exploitation sexuelles, l'esclavage moderne et le travail forcé sont, à tous points de vue, des pratiques méprisables que nous condamnons fermement, et plus encore leurs prolifération et expansion dans toutes les situations de conflit armé actuelles, et plus particulièrement celles promues par des groupes terroristes et autres acteurs non étatiques violents opérant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme Daech, le Front el-Nosra et Boko Haram. Les actions terroristes commises par ces organisations ont provoqué un drame humain, dont les principales victimes sont hélas les plus vulnérables – les femmes, les filles et les garçons – qui se retrouvent pris au piège de guerres qu'ils n'ont pas provoquées et qui deviennent une marchandise pour ces réseaux criminels qui se livrent à la traite des personnes.

Cette barbarie constitue un obstacle sérieux aux aspirations à la paix pour lesquelles nous avons lutté avec acharnement dans nos environnements nationaux et régionaux respectifs. C'est pourquoi l'ONU est l'instance par excellence pour œuvrer de concert en faveur de la prévention et de la lutte contre la propagation de ces crimes et leur causes profondes, engageant tous les acteurs internationaux concernés à prendre des mesures efficaces pour leur éradication. Nous ne pouvons pas laisser la vie humaine être utilisée comme butin de guerre par ces criminels. C'est une réalité qui ne peut être ignorée par tous ceux qui incitent aux interventions armées et aux conflits armés et les promeuvent, et leurs responsables, à tous les niveaux, doivent avoir à en répondre devant la justice.

Malgré le fait que cet horrible crime et les pratiques qui y sont liées affectent de manière différente tous les États, et les résultats de son examen au Conseil de sécurité – c'est-à-dire dans le cadre de situations de conflit armé – il est nécessaire de reconnaître que l'une des raisons qui ont permis que crime s'aggrave ces dernières années a été la destruction des capacités étatiques des pays concernés, du fait de l'interventionnisme des pays qui ont encouragé le renversement de gouvernements, détruit le tissu social, politique et économique et créé des conditions favorables à l'expansion du terrorisme international, qui menace aujourd'hui la paix et la sécurité internationales, tout en violant les droits humains des populations civiles affectées par leurs actions criminelles. C'est le cas de l'Iraq, de la Libye, de la Syrie et des pays du Sahel, pour ne citer que ceux-là, où aujourd'hui dirigeants et peuples luttent avec acharnement pour rétablir la paix et la stabilité suite aux interventions armées étrangères, qui ont entraîné de grands traumatismes et des souffrances humaines.

Nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau ni exclusif aux groupes terroristes. Il faut dire que les guerres dans l'histoire contemporaine ont eu comme principaux promoteurs et protagonistes les grandes puissances de la planète, qui sont les principaux producteurs et vendeurs d'armes. Ce sont elles qui veulent faire main basse sur les ressources naturelles illimitées, quel qu'en soit le prix pour assouvir leur appétit insatiable en la matière. Elles sont aussi responsables au premier chef de la guerre et de ses conséquences : mouvements massifs de réfugiés, exploitation sexuelle des civils, travail forcé et esclavage moderne. Les parrains de ces tragédies devront avoir à répondre de leurs actes devant la justice et l'histoire.

Le Venezuela ne cessera jamais de demander aux différents acteurs de la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la fourniture d'un appui financier et logistique et à l'approvisionnement en armes des groupes terroristes et autres acteurs non étatiques violents qui promeuvent la traite des personnes, asservissent les hommes et les femmes pour les utiliser comme des éléments actifs dans les conflits armés, les exploitent de différentes façons, exacerbant ainsi le cycle des souffrances et de la mort. Nous en avons assez de la moralité à double face et du deux poids deux mesures s'agissant d'examiner et d'agir contre les crimes associés à la traite des personnes dans les situations de conflit. Il faut d'urgence condamner la traite des personnes et l'esclavage moderne, mais cette ferme condamnation doit aller de pair avec des actions concrètes qui empêchent que ces activités soient favorisées, clandestinement ou ouvertement, à des fins politiques ou économiques.

À cet égard, il est fondamental de s'attaquer aux causes profondes qui rendent les personnes vulnérables à la traite. Il est indispensable d'établir des mécanismes de responsabilisation efficaces; il faut reconstruire le tissu économique et social des pays sortant de conflit, en renforçant le rôle de l'État dans la promotion de la stabilité, l'élimination de la pauvreté, le développement économique et l'inclusion sociale, qui sont, en définitive, les vrais facteurs structurels qui permettent d'empêcher que les bandes de trafiquants qui jouent avec la souffrance humaine pour assouvir leurs intérêts mesquins continuent de prospérer dans les situations de conflit armé et même dans les situations de paix.

Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes est une référence, une avancée dans le cadre engagements pris au niveau international en faveur de l'élimination de ce fléau. De plus, l'examen du Plan d'action, qui aura lieu en 2017, signifie que tous les États doivent réaffirmer leur volonté de souscrire pleinement à l'obligation inaliénable qu'ils ont de combattre ce crime, renforcer les mécanismes de prévention, garantir la responsabilisation et collecter données et éléments de preuve.

Pour finir, tout en saluant l'initiative prise de débattre de ce phénomène complexe au Conseil de sécurité, et en particulier la récente adoption de la résolution 2331 (2016) en décembre dernier, nous pensons qu'il est essentiel de reconnaître que l'examen de cette question échoit essentiellement à l'Assemblée générale, à laquelle participent activement tous les États, en tenant compte de la nature multidimensionnelle et transversale de ce fléau. Par ailleurs, le débat doit porter essentiellement sur la prévention et l'éradication de la traite d'êtres humains, en gardant à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle encore une fois aux orateurs qu'ils doivent respecter la limite des quatre minutes pour leurs déclarations. S'ils tournaient leur microphone dans la bonne direction, ils verraient la lumière clignoter. La façon dont sont placés les microphones n'aide pas les intervenants, puisque cela ne leur permet pas de voir que leur de temps de parole s'est écoulé. Mais si les microphones étaient tournés dans la bonne direction, les orateurs verraient alors le voyant rouge clignoter.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Galbavý (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation britannique d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le conflit. Il s'agit d'un problème mondial qui affecte de la même manière pays pauvres et pays riches. Le débat d'aujourd'hui vient aussi à point nommé en ce qu'il a lieu conjointement avec la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Les femmes et les filles sont le groupe le plus ciblé en termes de traite et d'exploitation des personnes.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne, et je voudrais aborder brièvement les points suivants à titre national.

La traite des personnes et l'esclavage moderne sont devenus l'un des domaines d'activités de la criminalité transnationale organisée les plus profitables et les plus dynamiques, maintenant des millions de personnes dans des conditions inhumaines, violant leur dignité, leur liberté personnelle et leurs droits fondamentaux. La pauvreté est la cause profonde du problème, tout comme le manque de sensibilisation des victimes et de l'opinion publique. Les situations de crise, comme les mouvements massifs de personnes provoqués par le terrorisme, la guerre, la pauvreté et l'oppression, créent des environnements favorables dans lesquels les groupes vulnérables deviennent des cibles et des victimes faciles.

La traite des personnes revêt différentes formes et ciblent hommes, femmes, filles et garçons. Comme cela

a été dit, selon l'Organisation internationale du travail, 21 millions de personnes dans le monde sont victimes d'une forme ou d'une autre d'esclavage moderne, notamment la traite, la servitude pour dettes et le travail forcé. De nouvelles formes de cette activité criminelle se font souvent jour.

Ce dont nous avons besoin c'est d'un mélange de politiques fermes au niveau national et d'une action concertée au niveau international. Les États doivent non seulement ériger en infraction l'esclavage et punir les auteurs, mais aussi tout faire pour l'empêcher et offrir protection et réparations aux victimes. Nous devons aussi nous attaquer aux causes profondes du radicalisme, de l'extrémisme violent et du terrorisme international.

La Slovaquie est résolue à faire sa part dans la lutte contre l'esclavage moderne. Nous avons ratifié tous les principaux traités internationaux et mis en œuvre la législation pertinente de l'Union européenne. Nous avons renforcé notre code pénal et notre code de procédure pénale pour, en particulier, renforcer la protection des enfants victimes de la traite. Nous avons créé un institut pour coordonner la lutte contre la traite au niveau du Secrétariat d'État du Ministère de l'intérieur et adopté le Programme national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2015-2018, en vue de combattre efficacement la traite des personnes au moyen d'activités coordonnées entre toutes les entités concernées au niveau national.

Pour terminer, une fois de plus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Ma délégation continuera de participer de façon constructive à nos efforts collectifs afin de lutter efficacement contre le fléau de l'esclavage moderne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

Mme Leoteau (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter et à remercier le Secrétaire général de son exposé, et à remercier M. Fedotov, M. Hyland et Mme Elman de leurs importantes contributions.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre la traite d'êtres humains (S/2016/949) a révélé que les trafiquants exploitent principalement les femmes, les jeunes, les filles et les garçons, en particulier ceux qui voyagent seuls, lesquels représentent 79 % des victimes d'un crime terrible qui touche tous les pays. Les conflits armés ont favorisé la traite des personnes dans les contexte de migrations massives, ce qui a eu de graves conséquences, telles que le mariage des enfants. Le Panama milite en faveur de l'élimination du mariage des enfants dans tous les contextes, et pas seulement dans les situations de conflit. Quelque 60 % des victimes de la traite sont des étrangers dans le pays dans lequel elles sont identifiées et la majorité d'entre elles sont des migrants qui sont soumis à l'exploitation sexuelle, au travail forcé et à l'esclavage moderne.

La collecte de données et de preuves constitue l'un des principaux défis qui se posent lorsqu'il s'agit de poursuivre et de condamner les personnes responsables de la traite. Elle participe des bonnes pratiques que nous pouvons partager afin de surmonter ce phénomène transfrontière préoccupant qui ne cesse de s'aggraver. Le 15 décembre 2000, le Panama a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – la Convention de Palerme – et ses protocoles. Conscient de ses vulnérabilités en tant que route de transit et pays de destination pour les migrants, le Panama dispose désormais d'une Commission nationale de lutte contre la traite des personnes, une structure interinstitutionnelle qui fournit différents types de soins aux victimes.

Le Panama estime que le Conseil de sécurité pourrait demander aux États Membres de l'ONU de respecter la Convention. Nous pourrions alors passer à l'étape suivante, étant donné que nous n'avançons plus dans le cadre normatif. Nous devons poursuivre plus vigoureusement les trafiquants et faire en sorte que les systèmes judiciaires de chaque pays appliquent les peines correspondantes. À cette fin, nous devons accroître l'allocation de ressources et renforcer la collecte de preuves, tâche rendue encore plus difficile dans les situations de conflit et dans les cas liés aux pratiques des groupes terroristes.

Nous devons également renforcer le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, créé par l'Assemblée générale. Nous devons non pas re-victimiser ou punir les personnes qui ont subi ce crime, mais plutôt les appuyer, les accompagner, garantir leur sécurité et les accueillir dans les pays où elles ont été emmenées. Nous devons insister sur la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'encontre des infractions sexuelles, la promouvoir et en suivre la mise en œuvre afin d'envoyer un signal clair quant à la forte détermination et à la

volonté politique de tous les organes de l'ONU, de son personnel et des États Membres.

Nous avons recommandé dans le cadre du plusieurs débats publics de renforcer les efforts conjoints qui peuvent être déployés, par exemple, par le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme, en utilisant des outils, tels que l'examen périodique universel. Nous devons également surveiller la mise en œuvre du cadre juridique relatif à la prévention, au traitement et à l'élimination de la traite des personnes dans les conflits armés. Nous tenons à mentionner tout particulièrement les travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont le siège régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes se trouve au Panama. Cet office s'emploie à aider les États dans les tâches difficiles que sont la prévention et la répression de la traite des personnes au niveau mondial. De même, nous tenons à saluer les organisations non gouvernementales, notamment celles qui travaillent dans des zones de conflit et d'après conflit, dont les collaborateurs risquent leur vie pour sauver et aider les victimes de la traite et leur offrir de nouvelles perspectives.

Il est important que nous puissions continuer d'examiner les mesures de prévention et de répression de ce crime, et que les recommandations faites par les États Membres en lien avec le Programme 2030, soient l'un des sujets à inclure dans les rapports nationaux volontaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Mashkoor (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie la délégation britannique d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Nous souhaitons au Royaume-Uni plein succès dans sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

La traite d'êtres humains nuit à l'état de droit et contribue à la criminalité transnationale organisée, ce qui exacerbe l'insécurité. L'Iraq a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en 2009, parce qu'il s'agit d'un pilier central de la lutte contre les crimes internationaux. Pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, l'Iraq a adopté la loi no 28 de 2012 sur la lutte contre la traite des personnes, dont l'objectif est d'établir des mécanismes d'aide aux victimes de la traite, de mettre un terme à ce crime et de sanctionner les auteurs de cet acte odieux. En outre, la Constitution iraquienne contient des articles qui interdisent le travail forcé, l'esclavage et la traite des femmes et des enfants.

La traite des personnes, l'esclavage et le travail forcé sont des pratiques qui aident à financer les groupes terroristes. Les bandes criminelles de Daech ont enlevé des milliers de citoyens iraquiens, en particulier des femmes et des enfants yézidis, et les ont soumis à la traite d'êtres humains et à l'esclavage. Ces victimes ont subi les pires formes de traitements inhumains. L'Iraq a besoin d'aide pour libérer les victimes et rétablir leur dignité. De cette tribune, l'Iraq appelle les États Membres à mettre en œuvre les résolutions pertinentes, notamment les résolutions 2195 (2014) et 2242 (2015). Dans ces deux résolutions, le Conseil a indiqué que la violence sexuelle faisait partie des objectifs stratégiques et de l'idéologie que prônent les groupes terroristes.

Afin de mettre en œuvre ces deux résolutions, l'Iraq a commencé à travailler avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, efforts qui ont abouti à la signature d'une déclaration commune avec Mme Zainab Bangura, le 23 septembre 2016, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Cet accord est le début d'un travail conjoint entre l'Iraq et l'ONU pour attaquer de front ces violations et ces actes barbares perpétrés par Daech et d'autres parties. Mme Bangura, avec un groupe d'experts juridiques, s'est rendue en Iraq du 25 février au 3 mars. Au cours de cette visite, elle s'est entretenue avec le Président du Conseil des Ministres, les chefs religieux et les présidents de diverses institutions pour étudier les diverses options juridiques. L'Iraq exhorte tous les pays à s'acquitter de leurs obligations et à redoubler d'efforts pour découvrir les opérations de traite des personnes et y mettre fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, mon pays regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de condamner l'attentat terroriste à la bombe perpétré à Damas samedi dernier. Le Conseil doit assumer ses responsabilités et condamner les deux attentats terroristes qui ont été commis à Damas aujourd'hui. Le Conseil est entravé dans son travail par plusieurs de ses membres occidentaux et continue de signaler qu'il existe deux types de terrorisme – modéré et extrémiste.

La présente séance est importante pour mon pays, la Syrie. Le débat d'aujourd'hui devrait être une véritable occasion de mettre en exergue la traite des personnes

comme étant l'une des menaces les plus dangereuses pour l'humanité. Ce phénomène est lié à la propagation du terrorisme, qui exploite les plus vulnérables au sein des communautés, en particulier les femmes et les enfants qui deviennent des victimes et tombent dans le piège de l'esclavage, de l'exploitation sexuelle, du travail forcé et du trafic d'organes humains.

Les réseaux criminels transnationaux organisés continuent d'exploiter des centaines de milliers d'immigrants et de réfugiés qui ont quitté leur foyer. Ces pratiques reçoivent l'appui d'un certain nombre de gouvernements, en particulier celui du Gouvernement turc, qui continue d'exploiter les personnes déplacées et les réfugiés à des fins de chantage et de pression politique. Avant l'abominable guerre terroriste qui sévit actuellement, mon pays, la Syrie, avait accompli de grands progrès dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Nous étions devenus partie à un grand nombre de protocoles internationaux, notamment le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Nous avons également promulgué des lois nationales qui sont conformes aux normes internationales.

Cependant, les droits de centaines de milliers de Syriens sont violés dans les régions sous le contrôle de groupes terroristes armés, en particulier Daech et le Front el-Nosra. Les gouvernements de certains États Membres continuent de financer, d'armer et de soutenir ces groupes. Il ignorent le fait que ces groupes sont adeptes d'une idéologie takfiriste wahhabite et suivent une doctrine religieuse qui appelle à tuer. Je tiens à mentionner le récent rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2016/361), qui rassemble des preuves sur les crimes d'exploitation sexuelle et de traite des personnes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Mais les recommandations formulées dans le rapport n'ont pas été mises en œuvre.

Les Syriens qui vivent dans les zones contrôlées par des groupes terroristes armés sont réduits en esclavage. Les femmes sont enlevées et forcées d'épouser des terroristes, en particulier des combattants terroristes étrangers. Ces groupes terroristes ont émis des fatwas qui autorisent l'exploitation sexuelle des femmes. Les enfants sont enlevés et recrutés sous les yeux de leurs parents, et ils deviennent des terroristes et des kamikazes. La situation n'est pas meilleure dans les camps de réfugiés. Des centaines de milliers de Syriens vivent dans ces camps où ni leur sûreté ni leur sécurité ne sont garanties, et les pays voisins qui ont ouvert ces camps ne se sont pas montrés à la hauteur de leur responsabilité. Ils n'offrent pas un refuge aux citoyens syriens qui ont fui les groupes terroristes armés et sont maintenant victimes des réseaux de traite des êtres humains.

Les rapports de l'ONU, en particulier ceux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, font état d'une augmentation constante des activités relevant de la criminalité transnationale organisée à l'intérieur de ces camps, qui englobent la traite des êtres humains, le viol, les mariages forcés de femmes et d'enfants et les réseaux de trafic d'organes qui exploitent des enfants.

Pour mettre fin au phénomène de la traite des êtres humains, qui est un des plus odieux crimes contre l'humanité, il faut une prise de position et un engagement, internationaux et collectifs, de lutter contre les causes profondes de ce phénomène en appliquant les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2331 (2016), et la création d'un environnement propice, sur les plans social et économique, à la réalisation du développement durable pour tous les peuples sans exception.

La communauté internationale, en particulier l'ONU, doit honorer la responsabilité éthique et juridique qui lui incombe de trouver une solution pour la Syrie en prenant des mesures sérieuses pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Les gouvernements de certains pays doivent mettre fin à l'appui qu'ils fournissent aux groupes terroristes armés. Ils doivent fermer leurs frontières aux mercenaires et aux terroristes, et nous devons mettre en place un processus dirigé par les Syriens pour trouver une solution syrienne, sans intervention étrangère. Nous devons également mettre un terme aux mesures de coercition économique unilatérales imposées par un certain nombre d'États contre mon pays, la Syrie. Nous devons créer les conditions humaines, économiques et sociales qui permettront aux Syriens de rentrer dans leur pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je vous

remercie d'avoir organisé cet important débat public. Je remercie également M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); M. Kevin Hyland, Commissaire indépendant du Royaume-Uni chargé de la lutte contre l'esclavage; et l'observatrice du Elman Peace and Human Rights Centre en Somalie des précieux exposés qu'ils ont présentés ce matin.

La traite des personnes est une réalité et un phénomène international qui lance un défi à la volonté internationale et aux valeurs humaines. C'est une grave violation des droits de l'homme. C'est une menace complexe qui cible les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que les personnes handicapées et âgées. La traite des personnes est un grave problème causé par les conflits, qui créent des vagues de personnes déplacées. Des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés sont forcés de quitter leur foyer et leur pays pour partir en quête d'une vie décente. Ce phénomène est aggravé par le fait que les groupes terroristes en bénéficient, car ils exploitent et recrutent des jeunes et leur lavent le cerveau pour les pousser à commettre des actes de terrorisme. Les gains tirés de la traite des personnes servent à financer ces opérations.

L'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes constitue la base juridique sur laquelle se fonde la communauté internationale pour lutter contre la traite des êtres humains. Cependant, celle-ci ne parvient pas à mettre un terme aux crises et aux conflits. En outre, les politiques adoptées n'ont pas réussi à mettre fin aux violations des droits fondamentaux des personnes et peuples concernés et n'ont pas fait reculer l'impunité, ce qui favorise la poursuite de la traite des personnes. Les crises et les conflits créent un environnement favorable à la traite des personnes et à la perpétuation de ce phénomène, qui viole les droits des personnes et des populations.

Le Qatar est attaché au droit international et cherche à renforcer la coopération dans ce domaine. C'est pourquoi nous appuyons le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes depuis son adoption. Nous avons pris des mesures juridiques, et nous avons promulgué une loi nationale sur la traite des personnes qui pénalise cette pratique sous toutes ses formes. Nous avons adopté des mesures juridiques strictes pour prévenir et pénaliser le blanchiment d'argent, qui est un des moyens utilisés dans le contexte de la traite des êtres humains.

Le Qatar est un des principaux contributeurs au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes. Nous souhaitons renforcer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité, en particulier lorsqu'elle se manifeste sous forme de traite des personnes. Nous avons accueilli le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. L'adoption de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public a marqué une avancée dans la lutte contre ce crime.

Nous sommes l'un des premiers partisans de l'ONUDC, qui est un des principaux points de référence de l'ONU en matière de lutte contre la criminalité. Nous croyons en l'état de droit aux niveaux national et international. Nous croyons au rôle que joue l'état de droit dans la lutte contre les atrocités de masse et les violations des droits de l'homme dans les pays en proie à un conflit. Nous collaborons donc avec des partenaires au sein de groupes internationaux qui luttent contre l'impunité. Nous comprenons le coût humain élevé que paient les civils en Syrie alors qu'ils sont forcés de migrer et tombent entre les mains de trafiquants. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/248, sur le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. C'est une étape importante dans la lutte contre la traite en tant que crime international.

Nous estimons qu'il faut préserver la dignité humaine, et nous honorons nos obligations juridiques internationales. Ainsi nous participons, aux côtés de nos partenaires, aux activités du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. En outre, mon pays a répondu favorablement à l'Assemblée générale, qui a demandé à ce que je facilite, en collaboration avec la Grèce, le processus d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la

lutte contre la traite des personnes, qui se déroulera en octobre 2017.

Pour conclure, nous réaffirmons que les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre ce phénomène doivent être fondés sur une action concertée, dont les objectifs principaux sont le règlement des conflits et des crises et la lutte contre l'impunité. Nous continuerons d'appuyer tous les efforts du Conseil de sécurité visant à mettre fin à la traite des êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Almahmoud (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Au nom des Émirats arabes unis, je félicite le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et de sa promotion des efforts de lutte contre la traite d' êtres humains dans le monde. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui aidera à mieux comprendre le rôle que jouent les conflits et l'instabilité dans l'aggravation du problème de l'esclavage moderne et nous donnera l'occasion de mettre en commun nos expériences, au niveau national, en matière de lutte contre la traite.

Il s'agit d'une préoccupation de première importance dans notre propre région où, du fait de la guerre et des déplacements, une part importante de la population est sans défense. Daech et d'autres groupes extrémistes et terroristes ont asservi un nombre horrible de citoyens innocents, les obligeant à combattre pour eux, ou les forçant à travailler pour leur servir de source de revenus. Ce faisant, cependant, ces groupes ne récoltent pas uniquement des gains monétaires. L'exploitation des personnes vulnérables, en particulier des femmes, est fondamentalement liée aux idéologies extrémistes qui menacent l'existence même de notre région et de notre mode de vie.

Pour nous attaquer à ce phénomène mondial, nous devons commencer par faire ce qui est en notre pouvoir, à l'intérieur de nos frontières nationales, et à tirer parti de ces efforts en nouant un réseau de coalitions. En tant que pays fervent défenseur de l'égalité des sexes, les Émirats arabes unis sont particulièrement préoccupés par les répercussions disproportionnées que ce crime comporte pour les femmes et les filles. Nous prenons très au sérieux cette atteinte aux droits humains et nous nous employons avec énergie à lutter contre la traite des personnes, à l'aide de mécanismes de répression et d'institutions spécialisées au sein de notre gouvernement. Si nous n'avions pas comblé les lacunes et insuffisances dont souffraient nos propres cadres législatifs et normatifs, nous n'aurions pas pu nous attaquer à ce problème de front. En 2006, nous avons donc adopté une loi fédérale – la première loi de lutte contre la traite dans la région – qui interdit la pratique de la traite d'êtres humains et qui en protège les victimes en mettant en œuvre des mesures d'application strictes et des pénalités pour les trafiquants reconnus coupables.

Toutefois, l'expérience nous a montré que les cadres juridiques ne suffisent pas pour régler le problème en son fond. C'est pourquoi, en 2007, les Émirats arabes unis ont créé un comité national de lutte contre la traite d'êtres humains, lequel applique une stratégie à plusieurs volets visant à prévenir la commission ce crime, à poursuivre et sanctionner les auteurs de ces actes, à protéger les victimes et à promouvoir la coopération aux niveaux local, régional, et international. Nous avons également renforcé nos capacités de maintien de l'ordre en créant dans tout le pays des unités spécialisées au sein des services de police pour lutter contre la traite. Pour renforcer les capacités des forces de l'ordre et accroître leur sensibilisation, nous avons tenu des séminaires et ateliers de formation, notamment un cours intensif de cinq mois sur la traite d'êtres humains – le premier du genre dans le monde arabe.

Les personnes qui ont subi ce crime odieux doivent bénéficier d'une protection offrant un refuge et un soutien psychologique, et doivent être reconnues en tant que victimes, et non comme faisant partie des bandes criminelles qui les ont exploitées. Nous avons donc renforcé notre soutien aux victimes, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes ou d'enfants, en ouvrant dans toute l'étendue des Émirats des foyers d'accueil qui proposent une assistance médicale, psychologique et sociale, et en créant un fonds privé pour faciliter leur rétablissement et leur réinstallation.

Compte tenu de notre contexte régional difficile, nos défenses nationales et multilatérales doivent évoluer au même rythme que les infractions pénales commises par les trafiquants. Voilà pourquoi il est indispensable d'assurer une coopération régionale en matière de lutte contre la traite, parallèlement à notre engagement au niveau international. Pour ce qui est de l'avenir, je voudrais proposer, pour lutter contre la traite d'êtres humains, trois recommandations susceptibles d'être appliquées au niveau international et ayant trait en particulier aux crises dans notre région.

La première concerne la prévention. S'il est vrai que nous devons combattre la traite à l'intérieur de nos propres frontières, nous devons également coopérer avec les pays où la traite trouve son origine. Cela implique de travailler aux côtés des gouvernements pour garantir des filières de migration légitimes, tout en s'attachant à prévenir les circonstances qui donnent aux trafiquants la possibilité d'exploiter des personnes, en favorisant l'état de droit afin de protéger les citoyens, et en offrant à ces derniers des perspectives économiques. La prévention permise par l'instauration d'un développement durable et sans exclusive est indispensable pour s'attaquer aux causes profondes du problème.

Deuxièmement, les organismes qui luttent contre l'esclavage moderne sont confrontés à des défis aussi nombreux que complexes. C'est pourquoi les institutions multilatérales, notamment l'ONU, doivent donner l'exemple d'améliorer la coopération internationale entre les secteurs public et privé et entre les gouvernements et les institutions internationales. Lorsque nous adopterons bientôt le pacte mondial sur des migrations sûres, régulières et ordonnées, il devra comporter des dispositions consacrées à l'esclavage moderne.

Enfin, nous exhortons le Conseil de sécurité à améliorer son action face à la traite d'êtres humains, qui est un problème lié à l'extrémisme violent et au terrorisme. Nous sommes favorables à ce que le Conseil fasse pleinement usage de tous les instruments dont il dispose pour lutter contre la fureur des groupes qui exploitent les personnes vulnérables et qui fomentent des conflits. Ce n'est que lorsque la communauté des nations travaillera véritablement de concert que nous pourrons combattre et éliminer globalement cette grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. McHugh (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie d'avoir convoqué l'important débat de ce jour, Monsieur le Président. L'Irlande est fière d'avoir compté parmi les coauteurs de la résolution 2331 (2016) sur la traite des personnes en situations de conflit lorsqu'elle a été adoptée en décembre 2016, et le débat d'aujourd'hui nous donne une occasion cruciale de prolonger cet élan. C'est une question qui touche plus de 21 millions de personnes dans le monde, dont plus de 5 millions de femmes et d'enfants, et il nous incombe donc de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la régler.

Je souscris pleinement à la déclaration prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne. L'Union européenne elle aussi a joué un rôle de premier plan en prenant diverses initiatives en matière de politiques et de programmes pour prévenir et combattre la traite d'êtres humains, et l'Irlande continuera d'appuyer ces efforts. Je voudrais à présent faire trois observations à titre national.

La première est que la traite d'êtres humains est une réalité et que nous devons y répondre. Les stages de sensibilisation et le renforcement des capacités devraient être au cœur de notre riposte face aux cas de traite d'êtres humains, de travail forcé et d'esclavage moderne. Les responsables de la sécurité doivent connaître les indices à rechercher et l'appui à demander. Il faut sensibiliser les premiers intervenants pour faire en sorte que les victimes, en particulier les femmes et les filles, reçoivent les soins médicaux et psychosociaux dont elles ont un besoin urgent. Les responsables du maintien de l'ordre et les juristes doivent être conscients des droits et responsabilités qui interviennent dans ces affaires. Les organisations de la société civile doivent être habilitées à assumer une fonction de surveillance tout au long du processus. Pour réagir efficacement à la traite d'êtres humains, il faut également que des partenariats se forment aussi bien au sein des organes internationaux et régionaux qu'entre ceux-ci. Nous sommes heureux de voir que le partenariat qui s'affirme entre INTERPOL et l'ONU est un exemple de progrès dans ce domaine. Les efforts des bureaux régionaux des Nations Unies pour nouer des partenariats avec les organisations sous-régionales joueront également un rôle clef à l'avenir.

Deuxièmement, la traite d'êtres humains se poursuivra si nous ne faisons pas de la prévention une priorité. L'Irlande est convaincue que l'impunité ne sert qu'à encourager la traite d'êtres humains. Nous devons nous attaquer de front à ce phénomène et considérer la responsabilisation comme un élément clef de la prévention. Les systèmes nationaux doivent être équipés comme il convient pour faire respecter les normes de justice internationale et coutumière dans les affaires liées à la traite d'êtres humains et à l'esclavage moderne. En outre, nous sommes fermement convaincus qu'il nous faut nous concentrer davantage sur les conditions qui rendent les individus vulnérables à la traite, ce qui aboutit à les emprisonner dans des cercles vicieux de travail forcé ou d'esclavage moderne. La pauvreté et les difficultés économiques sont des facteurs majeurs à cet égard. C'est pourquoi il est impératif de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La traite des êtres humains est explicitement abordée dans quatre des objectifs de développement durable, bien que la réalisation des 17 objectifs soit en définitive nécessaire si nous voulons nous attaquer aux causes profondes du phénomène. Insister davantage sur la durabilité de la paix, en particulier en appuyant les initiatives de prévention des conflits aux niveaux national, régional et international, sera également un moyen direct d'enrayer la marée montante de la traite des personnes.

Troisièmement, enfin, nous devons adopter une approche qui tienne compte de l'égalité hommes-femmes pour lutter contre la traite d'êtres humains. La traite d'êtres humains, le travail forcé et l'esclavage moderne font tomber leurs victimes dans des situations qu'aucun être humain ne devrait avoir à endurer. Leurs effets sur les femmes et les filles peuvent être particulièrement épouvantables. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 de l'Assemblée générale) engage tous les États à faire en sorte que les mesures que nous prendrons pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en place des mesures de sécurité et de riposte supplémentaires, mais également d'assurer la participation des femmes dans les politiques et programmes qui visent à combattre et à prévenir la traite d'êtres humains.

C'est là une question prioritaire pour l'Irlande. Nos engagements sont énoncés dans notre plan d'action national pour prévenir et combattre la traite des personnes, qui a atteint désormais sa deuxième phase. Ce plan a été élaboré en consultation avec nos partenaires nationaux et internationaux, notamment la société civile, et définit un programme clair et axé sur la collaboration pour faire avancer la lutte contre la traite et améliorer la protection des victimes. Sensibiliser le public est indispensable pour prévenir et combattre la traite d'êtres humains. L'Irlande contribue également au financement de divers fonds internationaux et multilatéraux impliqués dans la lutte contre ce problème. Prévenir la traite d'êtres humains est un défi considérable qui nécessite les efforts concertés de toutes les personnes concernées, et ce n'est que par une collaboration aux niveaux international, régional, bilatéral et national que nous pourrons le relever.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat important sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit.

La traite des êtres humains est une question qui a trait non seulement aux droits de l'homme mais également à la paix et à la sécurité. Étant donné ses liens étroits avec la corruption, la criminalité organisée et le terrorisme, on ne saurait trop insister sur les incidences catastrophiques de la traite des êtres humains sur la paix et la sécurité. S'il est vrai que les conflits créent des conditions propices à la traite des êtres humains, celle-ci est également un facteur qui exacerbe les conflits. Cette situation est encore aggravée par le fait que des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les réfugiés, les migrants et les déplacés sont les plus exposés à la traite des êtres humains dans les situations de conflit. En effet, des groupes extrémistes violents, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, non seulement utilisent la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre, mais en outre utilisent stratégiquement la traite des êtres humains pour recruter des combattants terroristes, y compris des enfants soldats, et pour financer la guerre et les actes terroristes. En d'autres mots, ces groupes tirent profit de la traite de populations vulnérables pour renforcer et étendre leur pouvoir et leur influence. Par ailleurs, la traite d'êtres humains a un caractère intrinsèquement transnational, car elle se produit dans toutes les régions du monde et touche aussi bien les pays en développement que les pays développés.

Compte tenu de tous ces facteurs, je voudrais mettre l'accent sur les trois points suivants dans le cadre de notre débat sur les moyens de lutter contre la traite des êtres humains dans les situations de conflit.

Premièrement, tous les États Membres, en particulier les États directement ou indirectement impliqués dans des conflits ou touchés par des conflits, doivent œuvrer de concert pour lutter contre la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Étant donné son caractère transnational, les pays touchés par des conflits ne peuvent pas lutter efficacement contre la traite des êtres humains à eux seuls. En outre, dans le cadre de la lutte contre ce crime, il faut prendre les précautions qui s'imposent pour faire respecter les principes consacrés dans toutes les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme et dans les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2331 (2016).

Deuxièmement, il est essentiel d'adopter une démarche coordonnée. Les organisations internationales qui s'occupent des aspects de la traite des êtres humains liés à la criminalité, comme INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que celles qui s'occupent des aspects humanitaires et liés aux droits de l'homme, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations doivent coopérer étroitement en coordonnant leurs ripostes et stratégies afin de renforcer les synergies.

Troisièmement, pour trouver des solutions efficaces et durables à la traite des êtres humains dans les situations de conflit, il faut tout mettre en œuvre pour protéger et aider les victimes et amener les auteurs de ces actes à rendre des comptes. La communauté internationale, grâce à des efforts concertés, doit mener plus de campagnes pour sensibiliser le public aux graves conséquences de la traite des êtres humains. La République de Corée, quant à elle, a pris des mesures concrètes ces dernières années pour renforcer son cadre institutionnel afin de lutter contre la traite des personnes tant sur le plan national qu'international. Non seulement nous avons codifié la traite des êtres humains en tant qu'infraction grave dans notre système juridique national en 2013, mais également, en 2015, nous avons ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Dans le même temps, j'estime que la Corée, qui assure la présidence de la Commission de consolidation de la paix pour cette année, a un rôle à jouer pour s'attaquer à ce problème dans le contexte de la pérennisation de la paix. En fait, un débat est en cours au sein de la Commission de consolidation de la paix sur l'importance des démarches régionales et des efforts collectifs pour relever ces défis transfrontaliers, en particulier dans des régions comme la région du Sahel en Afrique. Par ailleurs, les femmes et les jeunes, qui sont les groupes les plus vulnérables face à la traite des êtres humains, figurent également parmi les priorités de la Commission. Cette année, la Commission de consolidation de la paix continuera à se pencher sur la question de l'autonomisation de ces groupes afin qu'ils puissent contribuer davantage au processus de consolidation de la paix. J'espère que ces débats imprimeront un élan supplémentaire à la lutte contre la traite dans le contexte plus large de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix.

Je ne peux pas me contenter de parler de la traite des personnes dans cette salle aujourd'hui sans évoquer le sort de mes compatriotes qui sont touchés par ce crime odieux, bien que dans un contexte quelque peu différent. En ce moment même, des Nord-Coréens qui ont fui leur pays en quête de liberté risquent d'être victimes de la traite de personnes. En effet, il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité sans droits de l'homme et il ne saurait y avoir de droits de l'homme sans la paix ni la sécurité. C'est notamment pour cette raison que la République de Corée attache une grande importance à l'élimination de la traite des êtres humains dans les situations de conflit et dans d'autres situations. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, de notre engagement à jouer le rôle qui nous revient en vue de la réalisation de cet objectif commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

Mme Chartsuwan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Gouvernement britannique pour le rôle qu'il a joué pour faire en sorte que le Conseil de sécurité examine les voies et moyens par lesquels il peut faire davantage pour participer aux efforts visant à lutter contre ce crime odieux.

La question de la traite des personnes, de l'esclavage moderne et du travail forcé figure parmi les priorités de la Thaïlande. En effet, nos gouvernements successifs ont toujours été conscients que la traite des êtres humains porte atteinte à la sécurité humaine et constitue une menace grave tant pour la Thaïlande que pour la communauté internationale. Au niveau national, la Thaïlande a consenti des efforts considérables pour renforcer la législation nationale en vue de combler les lacunes juridiques et a œuvré sans relâche pour engager des poursuites efficaces. Pour renforcer nos efforts en matière de protection et de prévention, nous avons également fait appel au secteur privé et à la société civile afin d'améliorer la transparence dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises, en particulier dans le secteur de la pêche.

Au niveau international, la Thaïlande attache une grande importance à la coopération bilatérale, régionale et internationale pour éliminer la traite des êtres humains, le travail forcé et les réseaux de la criminalité transnationale organisée qui exploitent les personnes

vulnérables. Nous avons donc été encouragés par l'adoption de la résolution 2331 (2016) par le Conseil il y a trois mois et nous notons de nouveau avec satisfaction que le Conseil discute des voies et moyens par lesquels il peut appuyer les efforts internationaux visant à lutter plus efficacement contre la traite des personnes.

Premièrement, la Thaïlande estime que les soldats de la paix et tout le personnel déployé dans les zones de conflit ou sortant de conflit doivent être dûment formés pour pouvoir identifier les victimes et les personnes vulnérables face à la traite. Ils doivent comprendre les menaces et les problèmes de sécurité qui découlent des réseaux de la crimininalité transnationale organisée. Ils doivent être au courant des protections immédiates, pratiques et juridiques qui sont disponibles. Ils doivent pouvoir répondre aux besoins des victimes et des groupes vulnérables.

Deuxièmement, il faut collecter, contrôler et analyser les données et les tendances relatives à la traite des personnes en période de conflit, afin qu'elle soient utilisées à des fins d'élaboration de politiques et de mesures concertées contre les groupes armés et les réseaux criminels. Ces données doivent être évaluées en prenant en considération les tendances plus générales de la traite des êtres humains à l'échelle mondiale. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons avoir une idée exhaustive du problème et l'aborder efficacement et intégralement. Il faut également prendre en compte cet élément clef à l'heure d'examiner les mesures que le Conseil doit prendre dans les situations de conflit et au lendemain de conflits.

Troisièmement, nous devons également nous employer à renforcer la coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne la question de la traite des personnes. Cela peut se faire grâce à des échanges entre le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, le Département des opérations de maintien de la paix et les organisations régionales, ou en organisant des séances d'information plus ciblées au sein du Conseil, avec la participation des organismes tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ou l'Organisation internationale pour les migrations. Quelle que soit l'option retenue, il faut la mettre en œuvre sans plus tarder.

Pour garantir l'efficacité de ses efforts de lutte contre la traite, la communauté internationale doit adopter une position commune, cohérente et coordonnée sur cette question et pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies et plus important, sur l'appui du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat aussi important qu'opportun sur la traite d'êtres humains dans les situations de conflit. Je souhaiterais de prime abord exprimer ma gratitude et mes félicitations à la délégation britannique pour avoir convoqué ce débat de haut niveau aujourd'hui en ce qu'il nous permet d'approfondir notre compréhension d'un phénomène grave et développer une analyse commune des causes et des méthodes de plus en plus sophistiquées des terroristes et des trafiquants ainsi que l'identification de solutions adéquates pour y remédier durablement. Nous soulignons la qualité de la note conceptuelle (S/2017/198, annexe), qui énonce clairement le problème, clarifie les enjeux et pose un certain nombre de questions clefs dans une démarche heuristique.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général et au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi qu'à M.Kevin Hyland et Mlle Ilwad Elman pour leur perspective et leur analyse pénétrants.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le distingué représentant de la Bolivie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La traite des êtres humains est un crime transnational qui n'épargne aucun pays aujourd'hui. Nous assistons hélas trop souvent à une tragédie qui touche des milliers de personnes, en premier lieu des femmes et des enfants. En plus de subir les horreurs des conflits armés, elles sont victimes de la traite et des violences sexuelles – des crimes qui touchent à la dignité humaine de la manière la plus perverse et qui, selon les circonstances, peuvent constituer des violations flagrantes du droit international humanitaire et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et à la criminalité transnationale organisée.

La question de la traite des êtres humains a fait partie des principales priorités de l'ONU au cours des dernières décennies. Le Protocole de Palerme, adopté en l'an 2000, et le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté en 2010, sont des pierres angulaires et des documents de référence pour tous les États Membres de l'Organisation. Dans le même temps, ces dernières années, nous avons

constaté une évolution des formes de la traite des personnes, notamment pendant et après les conflits.

Dans différentes régions du monde touchées par les conflits, la violence sexuelle est utilisée pour détruire, en tant que tactique de guerre ou de terrorisme, et fait partie des éléments clefs de l'idéologie et des activités des groupes extrémistes tels que Boko Haram, Daech et les Chabab. Ces groupes terroristes prônent ouvertement la traite des personnes dans le cadre de leur stratégie militaire ou en tant que source de financement. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit accorder une attention particulière aux liens entre les phénomènes tels que la traite d'êtres humains, la violence sexuelle dans les situations de conflit et les activités des organisations terroristes.

Djibouti reconnaît que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes constituent le cadre international indispensable de la lutte contre la traite d'êtres humains. Il convient de veiller à ce que l'esprit de la Convention se reflète dans la législation nationale des États Membres, et que celle-ci soit dûment mise en oeuvre. À cet égard, nous attachons une grande importance à l'assistance fournie par les entités compétentes, telles que l'ONUDC et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, notamment en matière de législation et d'application de la loi. Nous espérons qu'ils accompliront de nouveaux progrès sur la question et nous appuyons leurs travaux cruciaux.

La Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Maria Grazia Giammarinaro a souligné dans son rapport au Conseil des droits de l'homme que :

> « D'après des estimations, les filles représentent entre 10 et 30 % des enfants mobilisés dans les forces de combat. Les filles qui sont recrutées de force ou enlevées à des fins d'enrôlement sont généralement soumises au travail domestique forcé et victimes de violences sexuelles et d'exploitation sous la forme notamment de mariages forcés et/ou d'esclavage sexuel. » (*A/71/303, par.31*)

Le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2016/361/Rev.1) a également mis en lumière le fait que, ces deux dernières années, la violence sexuelle est de plus en plus liée aux objectifs stratégiques, idéologiques et financiers de groupes extrémistes et terroristes.

La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, a encouragé les États Membres dans son troisième rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/975, annexe), à élaborer des stratégies efficaces de coopération transfrontière au niveau régional et de travailler en étroite collaboration avec les communautés frontalières en vue de favoriser l'acquisition de connaissances.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

De fait, si nous voulons nous attaquer efficacement à ce fléau, nous devons communiquer de façon plus efficace, partager les renseignements et mobiliser les ressources. Cela nécessite des investissements, de la vigilance et de la coopération.

Plus de 90 000 hommes, femmes et enfants en provenance des pays voisins transitent par Djibouti. Il s'agit de migrants économiques volontaires, souvent sans papiers, en route vers le Yémen et d'autres endroits au Moyen-Orient. En 2015, durant la sixième Réunion du Processus consultatif régional sur la migration, qui s'est tenue à Djibouti, les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont décidé de redoubler d'efforts pour lutter contre la traite des personnes et le trafic des migrants. Mon gouvernement a récemment promulgué une nouvelle loi contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, qui remplace celle de 2007.

En conclusion, Djibouti est scandalisé par la marchandisation et la déshumanisation des êtres humains qu'entraînent ces activités criminelles. Il réaffirme sa détermination et sa disposition à coopérer avec la communauté internationale dans le cadre de l'action mondiale pour combattre ce phénomène de plus en plus complexe et sophistiqué, qui est l'œuvre d'un vaste réseau de facilitateurs et de criminels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler à tous qu'il reste 10 orateurs inscrits sur la liste. Pour être juste envers tout le monde, je demande aux orateurs de bien vouloir respecter le délai de quatre minutes, sinon il me faudra me servir du marteau.

Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Natividad (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir

convoqué ce débat public sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit, l'accent étant mis sur le travail forcé, l'esclavage et d'autres pratiques analogues.

Il y a environ un an, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Maria Grazia Giammarinaro, a pris la parole devant le Conseil et déclaré ce qui suit :

> « le trafic de personnes dans des situations de conflit et de crise n'est pas une simple possibilité ou un incident isolé; c'est au contraire une conséquence régulière des conflits » (*S/PV.7704, p.7*)

Il doit donc être considéré comme un résultat systémique des conflits. Or, la traite liée au conflit est rarement détectée et encore moins combattue. C'est un constat que partage le Conseil interinstitutions philippin contre la traite, qui reconnaît l'existence de cas de traite des personnes dans les zones de conflit aux Philippines, mais se heurte à des difficultés pour les détecter.

Les Philippines se sont dotées d'une équipe de pays et d'une approche multipartite en ce qui concerne la traite des êtres humains, qui consolide les mandats, les efforts, les ressources et les intérêts des différentes autorités et parties prenantes afin d'élaborer une riposte énergique. Cela a permis de promouvoir la sensibilisation et l'intégration des interventions, au niveau local. Conscient de la vulnérabilité accrue des populations vivant dans les zones de conflit, le Gouvernement a mis en place une structure appelée « groupe sur la violence sexiste » qui est composée principalement d'agents de la force publique et de prestataires de services sociaux spécialisés dans les questions liées à la problématique hommes-femmes, ainsi que de représentants de la société civile. Le groupe est chargé de répondre aux besoins des femmes et des enfants dans les situations de conflit, et en particulier d'atténuer les vulnérabilités à la violence sexuelle et à la traite. Il élabore et met en œuvre des programmes d'accès à l'information relative à la protection, aux soins psychosociaux et aux soins liés aux traumatismes, au régime de protection, à l'éducation et aux débouchés économiques.

La question des enfants soldats, en particulier les jeunes hommes et les garçons, préoccupe également vivement le Gouvernement philippin. Il considère le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats comme un cas grave de violation des droits de l'enfant. À cet égard, nos efforts visent avant tout à empêcher le recrutement, à enquêter sur les allégations de recrutement, à faire rendre des comptes aux auteurs et à former les agents de première ligne aux méthodes adaptées pour aider les enfants sortis des griffes des groupes armés.

Pour s'attaquer au problème de la traite des êtres humains en tant que moyen de financer les activités des terroristes, des groupes armés et des réseaux de la criminalité transnationale organisée, il est important de se pencher sur les couloirs utilisés pour la traite et les flux financiers découlant de la traite. Cette approche a permis aux Philippines de localiser stratégiquement les victimes et les trafiquants tout au long du processus, en particulier dans les phases critiques où les victimes sont les plus visibles et peuvent être secourues. Elle permet également de détecter les points critiques des flux financiers et de frapper ainsi les opérations des syndicats du trafic là où ça fait le plus mal, tout en offrant la possibilité d'identifier et de développer des stratégies pour stopper les nouvelles méthodes employées par les trafiquants.

Le Gouvernement philippin a fait de la protection de ses travailleurs migrants contre la traite et l'exploitation sa priorité. Cette protection est assurée par la législation nationale, les arrangements internationaux, la coopération avec les pays de destination et les initiatives dans les instances multilatérales. Récemment, nous avons travaillé avec les États-Unis, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires dans le cadre de l'initiative Migrants dans les pays en crise afin d'améliorer les interventions pour aider les migrants dans les pays en proie à un conflit ou une catastrophe naturelle. Les orientations, principes et pratiques définis à cette occasion s'appuient sur les compétences et les points forts des divers intervenants afin de sauver des vies, de renforcer la protection et de faire en sorte que les migrants soient moins vulnérables, y compris à la traite. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières va nous donner aussi l'occasion de renforcer la coopération internationale pour permettre aux migrants de traverser les frontières en toute sécurité et éviter qu'ils ne tombent entre les mains des trafiquants.

La nature même de la traite des êtres humains nécessite une coopération transfrontières. Les États Membres doivent renforcer la coordination internationale sur le partage de l'information, la répression, le contrôle des frontières et les systèmes judiciaires, et tirer des enseignements importants pour améliorer leurs propres plans d'action nationaux afin de lutter plus efficacement contre le problème. Les réseaux criminels, les groupes

armés et les groupes terroristes ne doivent pas être autorisés à prospérer dans les situations où règnent l'instabilité et le chaos, à se nourrir de la peur, des difficultés et de la misère de ceux qui vivent dans des situations de conflit ou d'après-conflit, ni à tirer leurs revenus d'activités telles que le travail forcé, l'esclavage et d'autres formes d'exploitation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

Mme Boura (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi saluer et féliciter le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public.

La Grèce s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter ce qui suit.

La traite des êtres humains et l'esclavage moderne sont véritablement des crimes mondiaux qui violent les droits de l'homme, dévastent les communautés et constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans les situations de conflit, ils peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Dans les situations de conflit armé et d'instabilité, les réseaux criminels et les trafiquants ciblent les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les réfugiés. Les groupes armés se livrent systématiquement à la pratique de l'esclavage sexuel et du commerce des femmes et des filles et traitent les populations civiles comme une ressource à exploiter et des marchandises dont ils font le trafic et le commerce dans le cadre de l'économie de guerre.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/949) identifie les liens complexes qui existent entre la traite d'êtres humains, la criminalité organisée, la corruption, les conflits armés et le terrorisme. Malgré le cadre législatif important adopté par la communauté internationale pour lutter contre ce problème mondial au cours des dernières décennies, la traite et l'exploitation des êtres humains sous de nombreuses formes, y compris le travail forcé et le recrutement dans des groupes armés, restent une source de grave préoccupation et un défi posé aux forces de l'ordre.

Au vu des niveaux sans précédent de déplacements humains, de la vulnérabilité accrue des victimes potentielles dans les camps de réfugiés et des flux migratoires, la prévention de la traite des êtres humains doit désormais être une priorité. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit, en même temps, mettre l'accent sur le renforcement de la répression, sur l'établissement d'un régime d'identification des victimes proactif et inclusif, et sur la mise en œuvre d'une vaste campagne de sensibilisation.

Dans le cadre de notre lutte contre la traite des êtres humains, nous devons sévir contre les énormes bénéfices générés par les trafiquants, suivre les pistes financières et utiliser tous les outils d'investigation disponibles pour poursuivre les ceux qui se livrent à cette traite. La mise en œuvre du cadre juridique de lutte contre la traite des êtres humains serait plus utile si elle s'accompagnait d'efforts pour identifier, protéger et aider les victimes et assurer leur réadaptation. Nous devons travailler en étroite collaboration afin de promouvoir la coopération multilatérale, renforcer les procédures d'identification rapide et mettre en place des mécanismes d'orientation robustes pour que les victimes puissent accéder aux services de protection.

Grâce à une coopération étroite avec les grandes organisations internationales et les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une formation spécialisée à l'intention des agents de la force publique et des professionnels de première ligne est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Faisant écho à la déclaration de l'Union européenne, nous réaffirmons qu'il importe de renforcer les partenariats multilatéraux et d'engager, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), davantage de femmes et de jeunes dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Premier point d'entrée pour des centaines de milliers de migrants et de réfugiés qui arrivent en Europe, la Grèce a créé le Bureau du Rapporteur national sur la traite des êtres humains, au sein du Ministère des affaires étrangères, ainsi qu'un mécanisme d'orientation et d'identification nationale pour les victimes de la traite. Bien entendu, à terme la pérennisation de la paix et la réalisation des objectifs de développement durable remédieront à un certain nombre des causes profondes à l'origine de la traite, du travail forcé et de l'esclavage moderne.

Nous sommes convaincus que ce débat et l'élan créé au sein du Conseil de sécurité contribueront à nos efforts communs. La Grèce est prête à appuyer toutes les initiatives pertinentes, à y participer activement et à renforcer notre riposte à ce défi mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Myanmar.

M. Hau Do Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Ma délégation adresse ses meilleurs vœux de succès à la présidence britannique du Conseil de sécurité.

La traite des personnes est devenue une grave menace pour des millions de personnes vulnérables et fragiles dans le monde entier. La question de la traite est imbriquée dans de nombreux autres défis : les conflits, le terrorisme, la criminalité organisée, l'extrême pauvreté, la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles et le trafic de migrants. Compte tenu de la gravité du problème, la communauté internationale s'est engagée à mettre fin à la traite des personnes en mettant en œuvre les objectifs 5, 8 et 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre de ses efforts nationaux visant à lutter contre la traite des êtres humains, le Myanmar est partie à divers instruments juridiques internationaux, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants; le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; et le Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre pays membres de l'ASEAN animés du même esprit.

Le Myanmar a promulgué une loi contre la traite des personnes en septembre 2005. Nous sommes en train de réviser cette loi afin de la mettre en conformité avec l'évolution de la situation. Le Myanmar remercie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'être un partenaire solide dans la lutte contre la criminalité transnationale, en étroite collaboration avec INTERPOL. Le Myanmar s'attaque à ce problème à travers un cadre global qui inclut une législation nationale, à savoir un plan national d'action quinquennal. Nous avons lancé récemment le troisième plan national d'action quinquennal de lutte contre la traite des personnes. Les programmes de travail annuels sont élaborés pour mettre en œuvre ce plan dans cinq domaines clefs, à savoir les orientations politiques et la coopération, la prévention, les poursuites, la protection et le renforcement des capacités.

Le Myanmar participe aussi activement à l'action menée au niveau régional pour lutter contre la traite des personnes. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires régionaux sur ces questions par le biais de mécanismes régionaux tels que l'Initiative ministérielle coordonnée du Mékong contre la traite des êtres humains et le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

La cessation des conflits et la consolidation de la paix sont parmi les moyens les plus efficaces de résoudre le problème de la traite des êtres humains. Le Gouvernement démocratique du Myanmar a fait de la réconciliation nationale et de la paix l'une des priorités les plus importantes du pays et est pleinement résolu à atteindre cet objectif. Il a fait progresser le processus de paix en fixant un calendrier de négociations par le biais de la Conférence de Panglong du XXIe siècle et en engageant un dialogue avec tous les groupes ethniques armés. La première session de la Conférence de paix, également appelée la Conférence de Panglong du XXIe siècle, s'est déroulée du 31 août au 3 septembre 2016. La deuxième session devrait avoir lieu bientôt, à l'issue de discussions politiques tenues au niveau national. Les récents affrontements dans le nord des États Chan et Kachin ont souligné l'importance d'instaurer la paix et ont même renforcé notre ferme volonté d'aller de l'avant dans le processus de paix pour mettre fin au conflit.

Nous avons également pris des mesures appropriées pour prévenir l'apparition de la traite, de l'esclavage et du travail forcé dans les zones de conflit. Dans le cadre de ces mesures, nous organisons des campagnes de partage de l'information, des ateliers et des séminaires de sensibilisation sur le trafic et la traite des personnes. Des brochures de sensibilisation, publiées dans les langues locales, ont été distribuées. Toutes ces activités ont été entreprises en collaboration avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des ONG internationales et des groupes religieux.

Avec l'afflux rapide des investissements étrangers au Myanmar, nous n'avons cessé de prendre des mesures pour éviter l'exploitation par le travail et les pratiques abusives en matière d'emploi. Afin de mieux promouvoir et protéger les droits du travail de nos travailleurs, le Gouvernement a mis en place une législation, des politiques et des règlements conformes aux dispositions des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail.

Le Myanmar continuera de n'épargner aucun effort pour lutter contre la menace de la traite des êtres humains de manière globale et coordonnée, combinant les mesures de répression, les droits de l'homme et les perspectives de développement social, comme l'a réaffirmé le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Nous devons tous poursuivre nos efforts de collaboration et de coopération visant à résoudre le problème de la traite des êtres humains afin de faire de notre monde un lieu plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par lire les paroles de Zinab, une femme yézidie âgée de 31 ans.

> « Nous étions dans le village de Kocho lorsqu'ils sont venus... Les filles âgées de 10 à 30 ont été emmenées à Mossoul... J'ai été emmenée à Tal Afar et gardée dans une cage... Je me suis échappée... mais j'ai été rattrapée... gardée dans une maison comme esclave pendant un mois... Puis avec une autre fille, je suis sortie par une petite fenêtre... Ils m'ont ramenée tout droit à Daech... L'homme qui m'a achetée m'a rouée de coups et me violait chaque fois qu'il le voulait. Il m'a fait laver ses vêtements et nettoyer sa maison... Je me suis de nouveau enfuie, mais un autre type m'a battue, violée et enfermée dans une chambre. Je ne peux pas dire à haute voix la moitié des choses qui m'ont été faites. Je ne pensais pas pouvoir survivre beaucoup plus. »

C'est peut-être difficile de croire, ou peut-être préférerions-nous ne pas croire, que 45 millions de personnes se trouvent prises dans une forme d'esclavage moderne. Selon l'Indice mondial de l'esclavage de la Walk Free Foundation (Global Slavery Index), 45 millions de personnes sont privées d'identité, enlevées à leurs familles, vendues et transférées d'une main à l'autre comme s'il s'agissait de biens meubles et non d'êtres humains – imaginez, 45 millions de personnes privées de liberté! Cela équivaudrait à la population totale de l'Ukraine, à 70 % de la population de la France, à 4,5 fois la population de la Bolivie, à 5,5 fois la population de mon pays et à plus de 13 fois celle de l'Uruguay. Il est difficile de saisir ce chiffre, encore moins de comprendre ce drame et cette souffrance. Mais il est impossible, inhumain même, de rester indifférent aux paroles de personnes comme Zinab.

Ces dernières années, la traite des personnes, le travail forcé et l'esclavage sont devenus au fil des jours encore plus effroyables et plus douloureux. Pour notre région, le Moyen-Orient, le présent débat est plus pertinent et d'actualité que jamais. Des réfugiés vulnérables fuyant l'horreur de la guerre en Syrie se retrouvent souvent confrontés à une réalité encore plus effrayante – celle de l'esclavage et de l'exploitation. Les groupes armés, les terroristes et les puissants réseaux criminels transnationaux profitent de l'impuissance des réfugiés, notamment des jeunes enfants, pour les astreindre au travail forcé, au crime et à la prostitution en leur faisant la fausse promesse d'un avenir meilleur en Europe. Les groupes terroristes comme Daech soumettent de force les filles à l'esclavage sexuel et forcent des garçons âgés de huit ans seulement à commettre des actes terroristes, comme des attentats-suicide.

Pour de nombreuses personnes dans le monde, ces horreurs peuvent sembler une réalité lointaine. Mais pour nous en Israël, nous sommes malheureusement témoins de ces atrocités dans notre propre arrière-cour. Conjugués à une flambée de terreur internationale, des cas inimaginables de travail forcé, d'esclavage et de cruauté indicible inondent le Moyen-Orient et débordent sur d'autres régions de la planète.

La signature du Protocole de Palerme et l'adoption de la résolution 2331 (2016) ont été des pas faits dans la bonne direction, mais signer des déclarations et adopter des résolutions ne suffit pas. D'après notre propre expérience, nous savons que la clef pour sauver des vies se trouve dans la protection de ceux qui sont les plus vulnérables, en promulguant et appliquant des lois et en encourageant la réinsertion. Israël est arrivé en 2010 à mettre fin au trafic de femmes aux fins de prostitution. Israël a obtenu ce résultat en mettant un œuvre un système de prévention, de poursuites et de réinsertion. Israël est fermement convaincu qu'en conjuguant ces trois actions décisives, nous pourrons œuvrer à l'élimination de l'esclavage et de la traite d'êtres humains.

Enfin, dans moins d'un mois les juifs du monde entier vont s'asseoir autour d'une table pour célébrer la Pâque juive et raconter l'histoire des anciens Israélites, dire comment ils ont pu échapper à l'esclavage dans l' Égypte antique et retrouver la liberté dans la terre d'Israël. La liberté et l'abolition de l'esclavage pour tous les êtres humains sont en effet fondamentalement enracinés dans notre culture. En fait, nous avons pour commandement de redire cette histoire chaque année et de rappeler comment nous étions traités quand nous

étions esclaves – et nous le faisons depuis des milliers d'années. Avec le souvenir amer de l'esclavage formant notre mémoire collective, Israël est plus déterminé que jamais à coopérer avec le Conseil pour lutter contre la terreur, l'esclavage, le travail forcé, l'esclavage sexuel et d'autres pratiques similaires. Il est grand temps que nous œuvrions de concert pour effacer ce fléau séculaire des annales de l'histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Yaakob (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie se joint aux autres orateurs pour remercier le Royaume-Uni d'avoir convoqué la présente séance. Il est en effet louable et opportun de mettre l'accent sur le phénomène de la traite d'êtres humains dans les situations de conflit armé, tendance inquiétante qui justifie une action internationale renforcée.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et M. Yuri Fedotov de leurs exposés et de leur détermination sans faille à traiter de la question de la traite des personnes. Je tiens aussi à remercier M. Kevin Hyland et Mme Ilwad Elman de leurs témoignages déchirants et puissants. Leur courage et leur fermeté face à des horreurs indicibles doivent nous contraindre à agir et exigent d'être accompagnés par la volonté la plus ferme de la communauté internationale de veiller à ce que les traitements exécrables dont ils ont été témoins et que d'autres ont subis dans leur chair ne se reproduisent pas.

La traite d'êtres humains est absolument inacceptable dans quelque contexte que ce soit. Elle implique le jugement extrajudiciaire que certains groupes de personnes, que ce soit sur la base de leur ethnicité, de leur croyance religieuse, de leur sexe, de leur situation économique, de leur âge ou d'autres critères fortuits, sont inférieurs et peuvent être utilisés comme moyen de parvenir à une fin. Les trafiquants d'êtres humains privent les personnes de leur dignité et leur refusent le respect inhérent à tout être humain. Ces conceptions et croyances tordues sont particulièrement pernicieuses dans les situations de conflit armé, où la vulnérabilité des communautés civiles en fait les cibles privilégiées de ces actes horribles.

Nous assistons actuellement à un scénario de cauchemar où des groupes armés non étatiques sont engagés activement dans des activités de traite d'êtres humains pour concrétiser leurs visions déformées du monde. Daech et ses semblables ont montré qu'ils étaient capables d'une immense cruauté par leur utilisation fréquente de la violence sexuelle et de l'esclavage et de la traite des femmes et des filles à des fins de recrutement et pour des objectifs financiers. À cet égard, les pratiques de groupes tels que Daech et Boko Haram en matière de violence sexuelle, y compris la traite de femmes et d'enfants, exigent une attention et une riposte accrues du Conseil. Nous voudrions souligner brièvement trois aspects qui, selon nous, feront une réelle différence dans la lutte contre ce fléau.

Tout d'abord, comme c'est le cas pour tous les crimes transnationaux, il est impératif de renforcer la coopération et la coordination entre les États Membres et les organisations régionales et internationales. À cet égard, nous demandons aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de souscrire à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses Protocoles additionnels, qui constituent la base de notre action concertée – ils interdisent la traite des personnes dans les situations de conflit armé et demandent que les auteurs de tels actes soient identifiés et traduits en justice –, de mettre à la disposition du Conseil informations et preuves concernant les activités de traite des personnes et de les transmettre aux comités des sanctions concernés, notamment au Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous sommes favorables à ce que la question de la lutte contre la traite des personnes et le recours à la violence sexuelle dans les conflits armés soit intégrée dans les activités de l'Équipe de surveillance de l'application de la résolution 1267 (1999) et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, lorsqu'il existe des liens manifestes avec les activités terroristes.

Dans le même temps, il convient de mieux tirer parti du rôle crucial de sensibilisation et de mobilisation que jouent la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. il convient aussi de poursuivre la mise en place d'engagements et de plans d'action pour les parties à un conflit afin de prévenir et de faire cesser les violations et les abus liés à la traite, y compris la violence sexuelle et le recrutement et l'utilisation d'enfants. Nous appelons le Conseil à poursuivre son engagement avec les envoyés spéciaux, notamment par l'entremise du Groupe de travail du Conseil de sécurité

sur le sort des enfants en temps de conflit armé et les divers comités des sanctions.

Je voudrais insister sur la nécessité que les victimes et les survivants de la traite et de la violence sexuelle soient soutenus pour retrouver une vie sûre et stable. Les femmes et les enfants victimes de violations et d'abus, y compris la traite et les violences sexuelles commises par Daech et d'autres groupes similaires, doivent être considérés comme des victimes et avoir accès à un financement et à une assistance et comme la principale raison de mener dès que possible une action réfléchie. Étant donné les dimensions multiples de la traite des êtres humains, notamment lorsqu'elle est associée à la violence sexuelle et au financement d'activités terroristes, il est essentiel que la communauté internationale mobilise des moyens juridiques complémentaires, lorsqu'ils existent, pour mener des enquêtes sur les réseaux de la traite, bloquer leurs activités et les démanteler. Nous appuyons pleinement l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres organismes, ainsi que par les partenaires bilatéraux pour fournir un appui technique aux États Membres en vue de renforcer leurs capacités en matière de répression.

Notre expérience en tant que pays de destination et de transit nous a appris que la coopération et la coordination avec les pays voisins et la communauté internationale sont essentielles pour notre effort commun visant à lutter contre ce hideux fléau. En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Malaisie est heureuse que l'Association ait pris l'engagement unifié de prévenir et de lutter contre la traite des personnes en mettant en œuvre la Convention de l'ASEAN contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi son Plan d'action connexe, élaboré en novembre 2015. Nous apprécions aussi le ferme appui apporté par les partenaires du Sommet de l'Asie de l'Est à ces efforts au niveau régional, comme en témoigne la déclaration du Sommet adoptée en septembre.

En maintenant la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit faire un meilleur usage des outils disponibles pour suivre les tendances qui se dessinent en matière d'assistance humanitaire. À cet égard, les dirigeants communautaires et les chefs religieux jouent un rôle essentiel pour assurer la réintégration et la réadaptation des rescapés et éliminer les stigmates qui peuvent être associés aux épreuves qu'ils ont subies. À ce titre, nous préconisons un partenariat continu avec la société civile afin de permettre aux rescapés et aux communautés de guérir et de se renouveler.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme détermination de la Malaisie à combattre et à éradiquer la traite des personnes, ainsi que son engagement tout aussi ferme à continuer à travailler avec la communauté internationale jusqu'à ce qu'il soit mis fin à ces crimes contre l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux quelques orateurs que nous n'avons pas encore entendus qu'ils doivent s'efforcer de garder leurs déclarations dans la limite des quatre minutes afin de ne pas faire tort à ceux qui doivent intervenir après eux. Le voyant lumineux va clignoter après quatre minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane remercie la délégation britannique d'avoir organisé le présent débat public sur « La traite des êtres humains dans les situations de conflit : travail forcé, esclavage et autres pratiques analogues ». Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de la note de synthèse très complète (S/2017/198, annexe) que vous nous avez distribuée pour guider nos débats. Ma délégation remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants d'avoir partagé leurs points de vue sur cette question importante.

Le Nigéria s'associe également à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La traite d'êtres humains reste un phénomène mondial qui touche les personnes les plus vulnérables prises au piège de conflits, notamment les déplacés et les réfugiés. Les groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Boko Haram, les Chabab et d'autres, utilisent la traite d'êtres humains, le travail forcé et d'autres pratiques analogues comme armes de terreur et d'importantes sources de revenus.

L'exploitation sexuelle des femmes et des filles, y compris l'esclavage sexuel, les mariages forcés et la prostitution forcée, sont parmi les facteurs graves qui sous-tendent la traite des personnes en période de conflit et d'après-conflit. Cette exploitation est utilisée par les groupes extrémistes, tels que l'EIIL, Boko Haram et les groupes qui leur sont affiliés, pour générer des revenus, ainsi que pour récompenser et retenir des combattants terroristes étrangers.

Aujourd'hui, on estime que plus de 60 millions de femmes, d'enfants et d'hommes fuient des conflits pour échapper à la guerre ou pour trouver ailleurs une vie meilleure. Pourtant, en chemin, nombre d'entre eux tombent dans les filets de la traite des personnes et sont contraints à l'esclavage et à d'autres formes d'exploitation. Sachant les effets néfastes de ce phénomène, il est gratifiant de constater que nous sommes tous convaincus de la nécessité de coopérer à l'échelon international pour surmonter le fléau de la traite des personnes.

Le Nigéria reconnaît l'urgence qu'il y a pour la communauté internationale de lutter contre la traite et de prendre les mesures nécessaires pour bloquer les flux financiers entre les organisations terroristes et au sein de celles-ci. Il importe que les États Membres ouvrent des enquêtes et engagent des poursuites dans les cas de traite d'êtres humains commis par leurs ressortissants. Le Nigéria considère qu'il est impératif que tous les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Pour ce faire, nous devons mettre en place une réponse internationale concertée afin de résoudre le problème de la traite d'êtres humains. Étant donné que la plupart des victimes de la traite sont des femmes et des filles, il est tout à fait approprié que nos réponses accordent une attention particulière à leurs droits. À cet égard, les États Membres doivent également adopter des politiques migratoires qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et qui soient fondées sur les droits.

La lutte contre la traite d'êtres humains reste une priorité nationale pour le Gouvernement nigérian. L'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes, qui est la principale institution chargée de cette lutte, a mis en place un cadre institutionnel et juridique efficace et complet pour l'interdiction, la prévention, la détection, la poursuite et la répression des crimes liés à la traite d'êtres humains. Avec la collaboration active des partenaires internationaux, l'Agence a apporté des contributions majeures à la lutte contre la traite des personnes.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par les acteurs humanitaires qui mènent des campagnes de sensibilisation afin de faire connaître les dangers de la traite et les tactiques employées par les trafiquants pour contraindre les victimes et les soumettre à la traite, ainsi que les mesures que les victimes peuvent prendre pour se protéger. Outre la mise en place de mesures de prévention, les États doivent s'engager à protéger les victimes. En effet, le Protocole de Palerme exige spécifiquement des États qu'ils protègent les droits fondamentaux des victimes et qu'ils prennent des mesures pour assurer la réadaptation physique et psychologique des victimes, ainsi que leur réinsertion sociale.

Le Nigéria salue les divers efforts déployés au niveau international pour lutter contre la traite d'êtres humains. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2331 (2016) condamne la vente ou le commerce de personnes capturées par des organisations terroristes et d'autres groupes aux fins de l'exploitation et de l'esclavage sexuels et du travail forcé. Ainsi qu'il est indiqué dans la note de synthèse, la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne sont des crimes mondiaux, dont sont victimes un grand nombre de personnes déplacées. Compte tenu de la nature multidimensionnelle de ces phénomènes, nous pensons que ces crimes doivent être abordés collectivement et de façon globale, y compris en examinant de plus près leurs causes profondes et leurs moteurs. Nous devons également adopter une approche cohérente, globale et coordonnée, tout en tenant compte du rôle et des responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination dans la promotion et la protection effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes victimes de ces crimes.

Nous devons chercher à renforcer la cohérence de notre action et à nouer des alliances pour nous attaquer à ces questions de front. Il est tout aussi vital de renforcer le partage des responsabilités afin de fournir une protection à ceux qui en ont besoin. Pour atteindre cet objectif, nous devons mettre en œuvre la stratégie définie dans le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes. Avec des partenariats solides et une approche claire, nous pouvons garantir que les criminels seront traduits en justice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Gone (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous exprimer toute notre confiance et notre soutien au cours de votre mandat.

Ma délégation a grand plaisir à prendre part à ce débat public de haut niveau consacré à la traite d'êtres humains dans les situations de conflits, qui nous offre l'occasion d'échanger sur cet important sujet. Qu'il me soit permis également d'adresser mes félicitations

aux principaux intervenants de ce matin pour leurs contributions au débat de ce jour.

La question de la traite d'êtres humains dans les situations des conflits est un sujet particulièrement préoccupant. Les images et les témoignages que nous offrent les médias dans les zones de conflit situent à quel point le phénomène, en plus de constituer de graves violations des droits de l'homme, est une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales. Jeudi dernier, 9 mars, ici à l'ONU, lors d'un événement de haut niveau sur la lutte contre l'impunité face aux atrocités, il nous a été donné d'entendre un rapport émouvant de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Mieux, l'événement a permis d'écouter le témoignage pathétique d'une jeune Yézidie, précédemment otage des djihadistes de l'État islamique, et son plaidoyer afin que le Conseil de sécurité se penche sur le sort de son peuple en Iraq. Les témoignages comme celui de cette jeune Iraquienne pourraient également être ceux des populations du bassin du Lac Tchad, de nombreux pays en conflits ou de nombreux camps de réfugiés en Afrique ou à travers le monde. Les pratiques sont connues et diversifiées. Depuis ce matin, plusieurs intervenants ont eu à les rappeler. Il s'agit notamment de l'esclavage sexuel, de l'utilisation des victimes à des fins de main-d'œuvre, de travail domestique forcé ou encore d'enrôlement forcé dans les groupes armés.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à laquelle mon pays appartient et qui est affectée par ce phénomène, a adopté régulièrement depuis 2002 plusieurs plans d'action dont le tout dernier couvre la période 2016-2020. Ces plans proposent, entre autres, l'adoption de législations nationales pénalisant la traite des personnes, des mesures de protection et d'assistance aux victimes et des campagnes de sensibilisation des populations. Dans ce cadre, l'appui stratégique et opérationnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à la CEDEAO a contribué de manière significative à la prévention et à la répression de 1a traite des personnes en Afrique de l'Ouest.

C'est l'occasion pour ma délégation de remercier l'Organisation des Nations Unies de son appui multiforme à travers l'ONUDC à la mise en œuvre du Plan d'action de la CEDEAO. Dans le droit fil de cette stratégie régionale, la Côte d'Ivoire a ratifié, le 25 octobre 2012, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et souscrit au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Elle a également adopté la loi N° 2010-272 portant interdiction de la traite des personnes et des pires formes de travail des enfants, ainsi que la loi de septembre 2016 portant lutte contre la traite des personnes.

Face à l'ampleur sans précédent du phénomène de la traite d'êtres humains en temps de conflit, la mobilisation de la communauté internationale toute entière est plus que jamais nécessaire. À cet égard, ma délégation voudrait se féliciter de l'adoption en décembre dernier de la résolution 2331 (2016). Mon pays encourage notamment l'ensemble des États Membres à promouvoir la mise en œuvre des instruments juridiques nationaux et internationaux existants de lutte contre ce fléau, notamment en mettant à la disposition des juridictions pénales compétentes les auteurs de ces crimes.

L'existence de réseaux internationaux de crime organisé commande nécessairement que les États, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies coordonnent leurs actions. Comme il a été donné de le relever tout au long de ce débat, la traite d'êtres humains en temps de conflit prospère le plus souvent dans un environnement fragilisé par le recul de l'état de droit. L'appui à la promotion d'institutions étatiques fortes paraît à cet égard une donnée essentielle Le renforcement des capacités des civils qui luttent contre ce phénomène également être encouragé.

Si la corrélation entre les foyers de conflit et la recrudescence de la traite des personnes semble indéniable, il nous paraît nécessaire de ne pas perdre de vue les situations telles que la pauvreté et le faible niveau d'éducation. Le Gouvernement ivoirien croit donc que la lutte contre la traite des personnes en temps de conflit comme en temps de paix doit s'inscrire dans une approche holistique. La mise en œuvre pertinente des objectifs de développement durable dans les pays fragilisés se présente comme une opportunité. Il importe également d'appuyer les États affectés par la création de bases de données destinées à mieux cerner le phénomène de la traite des personnes pour améliorer l'assistance aux victimes.

Au moment où se tient la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, avec en toile de fond l'autonomisation de la femme, ma délégation nourrit l'espoir que le débat de ce jour

contribuera à donner un espoir à toutes les victimes de la traite des êtres humains en situation de conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence d'avoir convoqué ce débat public au niveau ministériel et d'avoir soumis une note de synthèse sur la question à l'examen (S/2017/198, annexe).

Nous remercions également le Secrétaire général, M. António Guterres, et les autres intervenants de leurs déclarations.

L'exploitation des personnes dans le contexte de la traite, notamment le travail forcé, l'esclavage et le recrutement par des groupes armés, représente une grave atteinte aux droits de l'homme, et certains actes associés à la traite des personnes dans le contexte des conflits armés sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. L'Azerbaïdjan condamne fermement tous les actes de traite des personnes et lutte contre de tels actes et les pratiques similaires. Nous partageons la préoccupation que suscitent l'échelle et le nombre des problèmes, qui ont récemment empiré du fait de l'augmentation de la violence, des activités terroristes et des crises humanitaires.

Le cadre juridique international de lutte contre la traite des êtres humains est basé sur les règles en vigueur au sein des diverses branches du droit international qui garantissent la protection dans toutes les situations, notamment de conflit armé. L'efficacité de la lutte contre les activités criminelles en période de conflit, notamment la traite des êtres humains et les pratiques similaires, suppose avant tout un ferme attachement aux obligations et normes contraignantes. Il est crucial de garantir la mise en œuvre pleine et effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier en matière de prévention et de règlement des conflits.

Nous prenons note avec préoccupation du lien entre la traite des personnes, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Il importe également de porter une attention particulière aux conflits armés qui sont aggravés par une occupation militaire étrangère et par un appui politique, militaire, financier et autre fourni depuis l'extérieur à des régimes séparatistes créés dans des territoires occupés et à des réseaux criminels organisés qui opèrent dans ces zones. Les efforts visant à mettre un terme aux situations illégales et à perturber et démanteler les réseaux impliqués doivent avoir la priorité.

Une des questions qui appellent l'attention dans le contexte de la traite des êtres humains, du travail forcé, de l'esclavage moderne, du prélèvement d'organes et d'autres pratiques similaires est celle de la situation des civils, notamment les femmes et les enfants, pris en otage ou signalés disparus en situation de conflit armé. L'Azerbaïdjan continue de déployer des efforts cohérents à cet égard, notamment par le biais des résolutions biennales pertinentes de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme, dont mon pays est un des principaux parrains.

Le meilleur moyen de dissuasion est indubitablement de mettre rapidement fin à l'impunité des auteurs de violations et d'atteintes aux droits de l'homme en période de conflit par tous les moyens possibles. Lorsque les autorités nationales n'enquêtent pas, n'engagent pas de poursuites et ne condamnent pas les auteurs de violations, la communauté internationale doit jouer un rôle plus actif. Il est important que le Conseil de sécurité, les États Membres, les organisations régionales, les médiateurs et les envoyés qui participent aux processus de médiation, de paix et de diplomatie préventive veillent à ce que la paix et la justice mènent de concert une action efficace.

Il est également essentiel de mettre l'accent sur le rôle des mandats humanitaires pertinents au sein du système des Nations Unies s'agissant de lutter contre les situations de conflit armé, et essentiel aussi de souligner l'importance de la coopération internationale en matière d'application du droit, notamment en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites dans les affaires liées à la traite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Kayobosi (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à transmettre les chaleureuses salutations du Ministre des affaires étrangères de mon pays, S. E. M. Sam Kutesa, et à présenter ses excuses pour n'avoir pu participer en personne à cet important débat du fait d'autres obligations d'État. Il souhaite exprimer sa profonde gratitude à la présidence britannique pour l'invitation qui lui a été faite de participer à cet important débat sur un sujet si important pour l'Ouganda.

Ma délégation apprécie vivement les exposés qui ont été présentés tout à l'heure par le Secrétaire général et les autres intervenants.

La traite des personnes en situation de conflit est peut-être un des pires maux auxquels le monde est actuellement confronté, et l'organisation du présent débat public par la délégation du Royaume-Uni, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, arrive à point nommé et donne aux États Membres la possibilité de partager leurs aperçus de la manière dont il faut lutter contre les causes profondes de ce fléau et les problèmes rencontrés à cet égard.

L'Ouganda se situe dans une région qui a connu de nombreux conflits, ce qui exacerbe le problème de la traite des êtres humains dans la région. Les conflits dans notre région ont aggravé la vulnérabilité de la majorité de la population, en particulier les femmes et les enfants, face aux réseaux criminels organisés qui organisent la traite des êtres humains vers les pays de destination principalement à des fins de travail forcé et bon marché, d'exploitation sexuelle et, dans certains cas, d'esclavage.

Un certain nombre de rapports ont récemment révélé certaines des expériences les plus terribles vécues par les femmes et les filles victimes de la traite dans certains pays de destination, où elles sont vendues comme des objets. Ces personnes victimes de la traite, en particulier les femmes et les filles, subissent des tortures et des abus sexuels indescriptibles aux mains de leurs bourreaux. La délégation ougandaise déplore avec force ce phénomène, qui est inacceptable, et appelle la communauté internationale à déployer des efforts concertés pour le combattre efficacement.

Comme le signale à juste titre la note de synthèse dont nous sommes saisis (S/2017/198, annexe), le lien entre la traite des personnes, la criminalité organisée et le terrorisme a une ampleur et une portée de plus en plus larges, comme le montre clairement le cas de la Libye, où le trafic de migrants et la traite de personnes continuent d'alimenter directement et indirectement les caisses des groupes armés et des groupes terroristes. C'est un exemple clair de la manière dont les situations de conflit, dont les causes profondes sont multiformes, ont créé ce lien et lui ont permis de prendre des proportions inimaginables, ce qui ne fait qu'exacerber la souffrance humaine.

La traite des personnes en période de conflit est par ailleurs étroitement liée à d'autres formes de criminalité transnationale organisée, notamment le blanchiment d'argent et le trafic de drogue. Les ressources financières assurées par le trafic d'êtres humains permettent au blanchiment d'argent de fleurir et d'alimenter dans une large mesure les activités terroristes. Et le cycle se perpétue. Il est donc évident qu'il faut mettre en place une approche globale pour s'attaquer à l'interconnexion entre ces vices qui minent nos sociétés.

Il est impératif que les États Membres, avec l'appui de la communauté internationale, élaborent des mécanismes complets qui promeuvent une approche coordonnée de la lutte contre les causes profondes de ce phénomène. Il va sans dire que certaines causes profondes des situations de conflit qui permettent à la traite des êtres humains de se développer comprennent, sans s'y limiter, les inégalités généralisées en termes de développement économique mondial, la pauvreté, l'occupation étrangère dans certaines situations, la discrimination basée sur la religion, le sexe ou la race, entre autres traits déplorables. La lutte contre ces causes profondes et l'atténuation des immenses effets néfastes de ce phénomène diabolique exigent de mettre en place une approche holistique avec le plein appui du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de l'organisation du présent débat public et appuie pleinement la prise de mesures en vue de régler ce problème. La collaboration dans le cadre du système des Nations Unies contribuerait à envoyer un message fort aux auteurs de ces crimes et à limiter la capacité de leurs réseaux à poursuivre leurs activités criminelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens, comme les autres orateurs, à remercier la présidence britannique de tenir ce débat sur un sujet important et complexe.

Compte tenu de l'importance qu'Aruba, l'un des quatre pays de notre royaume, attache à la lutte contre la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne, je voudrais saluer la présence dans ma délégation de Mme Hooyboer-Winklaar, Ministre de l'éducation et de la politique familiale au sein du Gouvernement arubais et Cheffe de la délégation du Royaume des Pays-Bas auprès de la Commission de la condition de la femme.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Nous souscrivons également à la déclaration faite par le représentant de l'Italie, dans le cadre de notre mandat partagé au Conseil de sécurité en 2017 et 2018.

À l'évidence, il est nécessaire que le Conseil aborde la question de la traite des êtres humains dans les situations de conflit, car elle compromet manifestement la paix et la sécurité internationales. Je m'attacherai à trois aspects à cet égard : la prévention, la protection et les poursuites. Je commencerai par la prévention.

La responsabilité nationale et la coopération internationale sont indispensables à une approche préventive efficace de la traite des êtres humains. Cela exige au moins trois choses. Tout d'abord, nous avons besoin d'approfondir les analyses et d'améliorer le partage des informations pour comprendre le mode opératoire des réseaux criminels, parce que les groupes terroristes se livrent de plus en plus à la traite d'êtres humains et au trafic de migrants. Dans ce but, les Pays-Bas encouragent la coopération internationale entre les cellules de renseignement financier.

Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts communs pour lutter contre les réseaux criminels qui sont actuellement impliqués dans la traite des êtres humains, par exemple dans le domaine de la sécurité aux frontières. En tant que Coprésident, avec le Maroc, du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, les Pays-Bas sont résolus à placer ce thème très haut sur notre liste de priorités, parce qu'une sécurité accrue aux frontières permet également d'aborder la traite transfrontalière dans les zones de conflit.

Troisièmement, nous pensons qu'il nous faut redoubler de vigilance. Pour renforcer la mise en œuvre de notre législation et de notre politique en matière de lutte contre la traite, les Pays-Bas ont, en 2000, nommé un rapporteur national indépendant sur la traite d'êtres humains, dans ce but spécifique.

Cela m'amène à mon deuxième point, la protection pendant les conflits. À cet égard, il est un domaine auquel il convient d'accorder une attention particulière, la protection des groupes de population vulnérables au sein des réfugiés et déplacés, en particulier les femmes et les enfants, contre les trafiquants. Une façon de le faire est d'accroître la résilience des personnes déplacées comme des communautés d'accueil. De ce point de vue également, les Pays-Bas appuient l'éducation, le développement économique et l'emploi des personnes déplacées et des communautés d'accueil dans l'ensemble de la région syrienne et dans la Corne de l'Afrique. En outre, les pays doivent veiller à ce que des soins appropriés soient disponibles pour les victimes de la traite, notamment un hébergement sûr et une prise en charge médicale et psychologique.

Enfin, je passe à présent au troisième aspect, les poursuites judiciaires après un conflit. Compte tenu des immenses souffrances humaines que causent les trafiquants, leur impunité est tout simplement intolérable. Ensemble, nous devons unir nos forces pour mener des enquêtes et faire en sorte que les trafiquants répondent de leurs actes. Pour cela, il faut renforcer les cadres juridiques au niveau national. Ces cadres doivent bien entendu respecter les normes internationales. La communauté internationale doit continuer d'aider les pays qui n'ont pas les capacités voulues à cet égard.

Le renforcement des capacités est également d'une importance cruciale s'agissant de former les services de maintien de l'ordre, les procureurs et les avocats au niveau national. À cet égard, je tiens à féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour toutes les activités de renforcement des capacités qu'il mène dans le monde afin de mettre un terme à l'impunité des trafiquants d'êtres humains.

Pour terminer, je rappelle que le Conseil, sous la présidence espagnole, a adopté à l'unanimité la résolution 2331 (2016) sur la traite des personnes en période de conflit. On ne saurait trop insister sur l'importance de mettre en œuvre cette résolution, ainsi que les autres conventions internationales. Ensemble, nous devons redoubler d'efforts pour coopérer en vue de prévenir la traite d'êtres humains, d'en protéger les victimes et d'en poursuivre les auteurs. Le Royaume des Pays-Bas entend poursuivre son partenariat dans ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation internationale du Travail.

M. Homayounpour (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons entendu dire à maintes reprises aujourd'hui, selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 20,9 millions de personnes sont victimes du travail forcé. Cela représente environ 3 personnes sur 1 000 dans le monde aujourd'hui. L'exploitation sexuelle forcée représente 22 % de l'ensemble des victimes, alors que l'exploitation par le travail forcé compte pour 68 % du total. C'est un commerce gigantesque. De fait, en 2014, il aurait, selon les estimations, généré des bénéfices annuels de 150 milliards de dollars. Les deux tiers de ce total estimatif, soit 99 milliards de dollars, provenaient de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, tandis que 51 milliards de dollars résultaient de l'exploitation

économique forcée, notamment le travail domestique, les travaux agricoles et d'autres activités économiques.

En juin 2014, l'Organisation internationale du Travail a adopté un Protocole, juridiquement contraignant, à la Convention de 1930 sur le travail forcé (n° 29), conçu pour lutter contre les formes modernes de travail forcé et pour étayer les efforts mondiaux visant leur élimination. Appuyé par une recommandation, le Protocole a été adopté par les gouvernements, les employeurs et les représentants des travailleurs à la Conférence internationale du Travail. Ce Protocole renforce le cadre juridique international en créant de nouvelles obligations pour prévenir le travail forcé, protéger les victimes et assurer l'accès à des voies de recours telles que l'indemnisation pour préjudice matériel et physique. Il exige que les gouvernements prennent des mesures pour mieux protéger les travailleurs, en particulier les travailleurs migrants, contre les pratiques de recrutement abusives et frauduleuses, et souligne le rôle que jouent les employeurs et les travailleurs dans la lutte contre le travail forcé. Le Protocole est à présent ouvert à la ratification, et je suis heureux d'annoncer 13 ratifications à ce jour, dont celle du Royaume-Uni.

Il est très clair que chacun a un rôle à jouer pour combattre l'esclavage moderne et que si nous n'unissons pas nos forces dans cette lutte, nous allons devoir livrer un rude combat. C'est pourquoi l'OIT, avec de nombreux partenaires, a facilité la création de l'Alliance 8.7. L'Alliance 8.7, qualifiée de partenariat de partenariats, est une coalition déterminée à accélérer et à intensifier les actions visant à lutter contre les problèmes du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite d'êtres humains et du travail des enfants, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable 8.7. J'invite tous les pays à rejoindre l'Alliance et à contribuer à améliorer la coordination et les actions conjointes qui, comme nous l'avons entendu à de nombreuses reprises aujourd'hui, continuent de poser de réels problèmes dans ce domaine.

L'OIT met également en place un réseau mondial d'entreprises opposées au travail forcé et à la traite d'êtres humains, afin d'œuvrer avec les employeurs et le secteur privé pour veiller à ce que l'esclavage ne pénètre pas les chaînes d'approvisionnement. À l'OIT, nous attendons avec intérêt de poursuivre et d'élargir ensemble nos activités, pour lutter contre ces violations des droits de l'homme.

La séance est levée à 17 h 10.